



---

*P&V*  
*Rapport annuel 2019*



## Table des matières

<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>2</b>
GLOSSAIRE ET ABRÉVIATIONS .....	4
<b>1 LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2019 .....</b>	<b>6</b>
SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE .....	6
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....	7
ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL .....	8
ETAT CONSOLIDE DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....	9
TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE .....	10
<b>2 INFORMATIONS GENERALES .....</b>	<b>12</b>
2.1 STRUCTURE DU GROUPE P&V .....	12
2.2 BASES DE LA CONSOLIDATION ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION .....	13
2.3 PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS .....	18
2.4 INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS .....	21
2.5 MODIFICATIONS DE METHODES COMPTABLES POUR L'INCIDENCE DE L'ADOPTION DE L'IFRS 16 ...	21
2.6 RATIO DE SOLVABILITE II .....	22
<b>3 NOTES RELATIVES A L'ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE .....</b>	<b>24</b>
3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES .....	24
3.2 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES .....	28
3.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT .....	31
3.4 INSTRUMENTS FINANCIERS .....	33
3.5 PLACEMENTS FINANCIERS UNIT LINK (BRANCHE 23).....	59
3.6 INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES .....	59
3.7 AUTRES ACTIFS .....	59
3.8 LOCATIONS ET LEASING.....	62
3.9 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES .....	66
3.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE .....	67
3.11 CAPITAUX PROPRES .....	68
3.12 DETTES RELATIVES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET DETTES D'ASSURANCE.....	68
3.13 PROVISIONS .....	80
3.14 PENSIONS ET AUTRES OBLIGATIONS .....	81
3.15 COMPOSANTE DES IMPOTS DIFFERES .....	85
3.16 DETTES RELATIVES A DES ACTIFS NON-COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE .....	86
3.17 AUTRES PASSIFS .....	86
3.18 INSTRUMENTS DE COUVERTURE .....	90
3.19 VALORISATION A LA VALEUR DE MARCHE .....	94
<b>4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....</b>	<b>96</b>
4.1 PRIMES .....	96
4.2 CHARGES TECHNIQUES .....	97
4.3 PRODUITS FINANCIERS .....	98
4.4 CHARGES FINANCIERES.....	99
4.5 CHARGES ADMINISTRATIVES ET OPERATIONNELLES .....	100
4.6 QUOTEPART DU RESULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIEES .....	100
4.7 AUTRES PRODUITS .....	100
4.8 CHARGES D'IMPOTS/REVENUS DANS LE COMPTE DE RESULTAT .....	101
4.9 DIVIDENDES.....	103
<b>5 NOTES RELATIVES AUX ELEMENTS NON INCLUS DANS L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE.....</b>	<b>104</b>

---

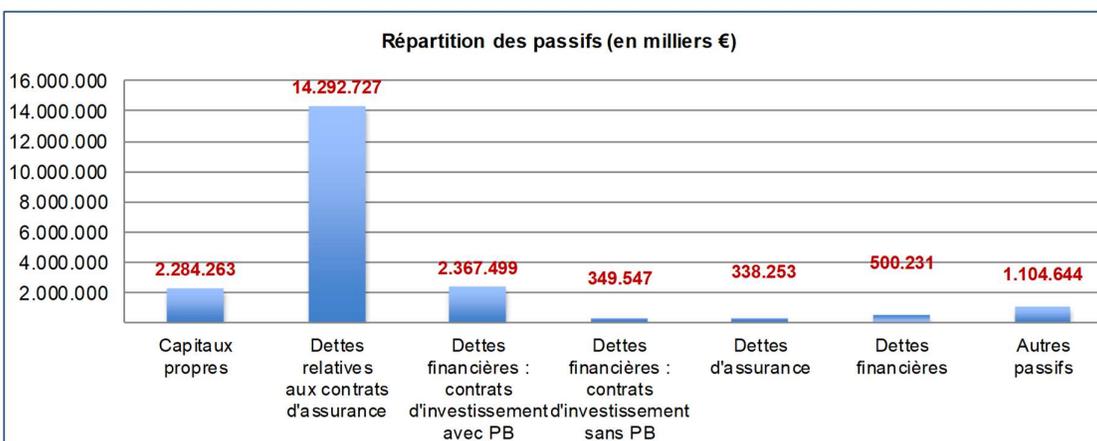
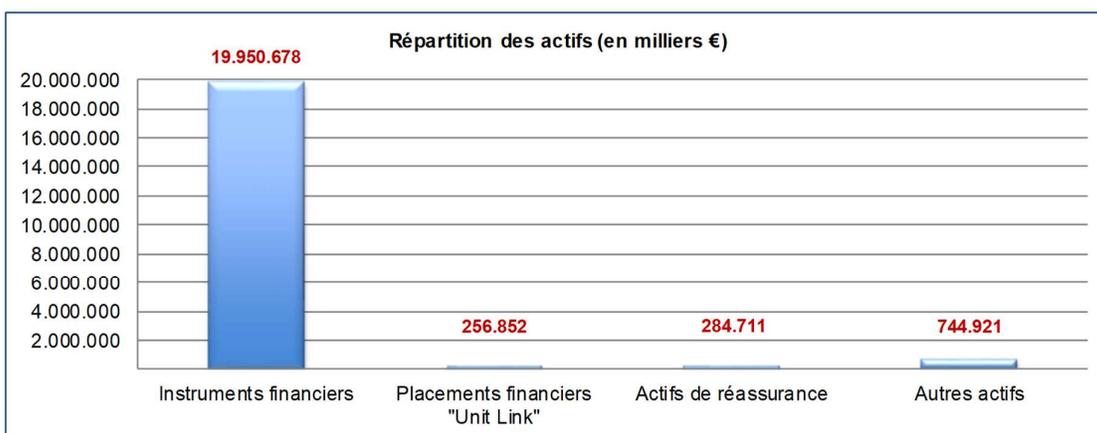
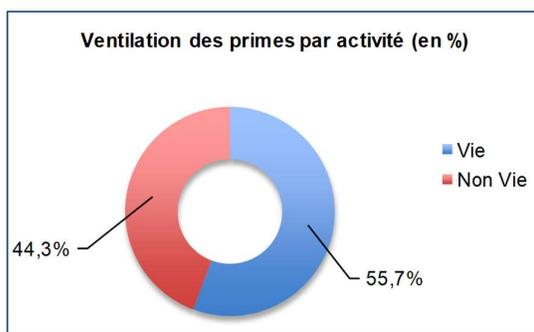
5.1	PARTIES LIEES .....	104
5.2	OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES .....	107
5.3	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	115
5.4	RESSOURCES HUMAINES .....	115
5.5	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS.....	116
5.6	MISE EN GARDE CONCERNANT LES DECLARATIONS PROSPECTIVES .....	116
5.7	HONORAIRES DU COMMISSAIRE.....	117
<b>6</b>	<b>DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES.....</b>	<b>118</b>
<b>7</b>	<b>RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>	<b>119</b>

---

## Glossaire et abréviations

GAAP	Generally Accepted Accounting Principles/ Practice
IAS	International Accounting Standard
IASB	International Accounting Standards Board
IBNR	Incured But Not Reported
IBNER	Incured But Not Enough Reported
IFRIC	IFRS Interpretation Committee (ex IFRIC) Interpretations
IFRS	International Financial Reporting Standard
Interpretations	IFRS Interpretations (IFRIC)
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
PB	Participation bénéficiaire (discrétionnaire)
RSR	Regulatory Supervisory Report
SFCR	Solvency and Financial Condition Report
Shadow accounting	Comptabilité reflet dans le cadre de l'IFRS 4
SIC	Standard Interpretations Committee
S/P	Ratio sinistres/primes
SPA	Share Purchase Agreement
VNI	Valeur nette d'inventaire (publiée par un fonds)

## CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2019



Total du bilan	21.237.163 K€	Capitaux propres	2.284.263 K€
Total primes	1.614.160 K€	Résultat net	63.366 K€
Ratio de solvabilité	181,7%	Nombre d'employés	1.568

## 1 LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2019

### Situation financière consolidée

En milliers €	Notes	2019	2018
<b>Actifs</b>			
Immobilisations incorporelles	3.1	72.889	64.835
Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	3.2	78.951	87.247
Immeubles de placement	3.3	165.847	148.603
Investissements dans des entreprises associées	3.6	31.492	31.358
Impôts différés	3.15	12	47
Instruments financiers	3.4	19.950.678	18.114.837
Placements financiers "Unit Link"	3.5	256.852	208.307
Actifs de réassurance	3.7.1	284.711	313.980
Dépôts auprès des entreprises cédantes		684	1.038
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3.12.2	284.027	312.942
Créances d'assurance	3.7.1	110.879	68.399
Autres créances		117.627	151.881
Autres créances	3.7.2	115.065	149.644
Créances courantes de leasing	3.7.2	2.562	2.237
Produits acquis et charges à reporter	3.7.2	10.835	6.283
Actifs non courants détenus en vue de la vente	3.9	-	306.902
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.10	156.389	247.160
<b>Total actifs</b>		<b>21.237.163</b>	<b>19.749.839</b>
<b>En milliers €</b>			
	Notes	2019	2018
Capital émis	3.11	52.881	48.212
Réserves	3.11	2.230.545	1.980.604
<b>Capitaux propres - part du groupe</b>		<b>2.283.426</b>	<b>2.028.816</b>
Capitaux propres revenant aux minoritaires	3.11	837	812
<b>Total capitaux propres</b>		<b>2.284.263</b>	<b>2.029.627</b>
Dettes subordonnées	3.17	400.080	400.108
Dettes relatives aux contrats d'assurance	3.12	14.292.727	13.242.550
Dettes financières - contrats d'investissement avec PB	3.12	2.367.499	2.147.952
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	3.12	349.547	327.333
Pensions et autres obligations	3.14	357.452	321.192
Impôts différés	3.15	206.076	186.346
Dettes d'assurance	3.12	338.253	382.659
Dettes financières	3.17	500.231	231.477
Dettes de leasing	3.8.2.2	8.089	-
Autres dettes financières	3.4.2	492.142	231.477
Dettes relatives à des actifs non courants détenus en vue de la vente	3.9	-	302.195
Autres dettes	3.17	141.036	178.400
Provisions	3.17.3	23.513	32.421
Autres passifs	3.17.3	117.523	145.980
<b>Total passifs</b>		<b>18.952.900</b>	<b>17.720.212</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>21.237.163</b>	<b>19.749.839</b>

## Compte de résultat consolidé

En milliers €	Notes	2019	2018
Primes brutes		1.614.160	1.558.707
<i>Vie</i>		899.352	863.127
<i>Non Vie</i>		714.808	695.580
Variation des provisions pour primes non acquises et risques en cours		(2.448)	(3.010)
<i>Vie</i>		-	-
<i>Non Vie</i>		(2.448)	(3.010)
Primes cédées aux réassureurs		(40.434)	(38.919)
<i>Vie</i>		(1.293)	(2.518)
<i>Non Vie</i>		(39.141)	(36.401)
<b>Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>4.1</b>	<b>1.571.278</b>	<b>1.516.778</b>
Charges d'assurance - net		(1.014.740)	(1.071.190)
<i>Charges d'assurance - net (Vie)</i>		(572.899)	(659.737)
<i>Charges d'assurance - net (Non Vie)</i>		(441.841)	(411.453)
Provision pour sinistre - net		(12.161)	2.576
<i>Provision pour sinistre - net (Vie)</i>		(15.548)	(472)
<i>Provision pour sinistre - net (Non Vie)</i>		3.387	3.048
Provision pour assurance vie		(549.497)	(429.067)
Participation bénéficiaire		(7.459)	(15.466)
<i>Participation bénéficiaire (Vie)</i>		(7.459)	(15.466)
<i>Participation bénéficiaire (Non Vie)</i>		-	-
Autres provisions techniques		(1.951)	(3.150)
<i>Autres provisions techniques (Vie)</i>		-	-
<i>Autres provisions techniques (Non Vie)</i>		(1.951)	(3.150)
Autres charges techniques		(30.775)	(25.979)
<i>Autres charges techniques (Vie)</i>		(7.609)	(7.230)
<i>Autres charges techniques (Non Vie)</i>		(23.166)	(18.749)
<b>Charges techniques</b>	<b>4.2</b>	<b>(1.616.584)</b>	<b>(1.542.276)</b>
<b>Résultat technique</b>		<b>(45.306)</b>	<b>(25.498)</b>
Produits financiers - avant effets positifs des marchés et plus-values réalisées	4.3	475.070	496.538
Charges financières - avant effets négatifs des marchés et moins-values réalisées	4.4	(53.103)	(104.989)
<b>Résultat financier - avant effets des marchés et plus et moins-values réalisées</b>		<b>421.967</b>	<b>391.549</b>
Produits financiers - effets positifs des marchés et plus-values réalisées	4.3	111.591	211.971
Charges financières - effets négatifs des marchés et moins-values réalisées	4.4	(62.835)	(143.096)
<b>Résultat financier - effets marchés et résultats réalisés</b>		<b>48.756</b>	<b>68.874</b>
<b>Total résultat financier</b>		<b>470.723</b>	<b>460.423</b>
<b>Résultat technique et financier</b>		<b>425.417</b>	<b>434.925</b>
Total commissions et autres revenus	4.7	2.398	4.052
Charges administratives et opérationnelles	4.5	(350.527)	(366.625)
Autres produits (charges)	4.7	(20)	(65)
Impôts	4.8	(16.133)	2.414
Résultat des entreprises mises en équivalence	4.6	2.231	4.109
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>63.366</b>	<b>78.811</b>
Attribuable aux :			
groupe		63.348	78.800
intérêts minoritaires		18	10

## Etat consolidé du résultat global

En milliers €	2019	2018
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>63.366</b>	<b>78.811</b>
<i>Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe</i>		
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	58.900	11.081
Gains (pertes) nets sur les actifs disponibles à la vente net du shadow accounting	158.187	(174.021)
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(1.304)	643
Autres éléments du résultat global reclassé en résultat de la période	(478)	(478)
<i>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe</i>		
Autres éléments du résultat global sur les avantages du personnel	(28.335)	1.625
Autres composants des autres éléments du résultat global		956
<b>Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts</b>	<b>186.970</b>	<b>(160.195)</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice, net d'impôts</b>	<b>250.336</b>	<b>(81.384)</b>
Attribuable aux :		
groupe	250.300	(81.399)
intérêts minoritaires	36	16
	<b>250.336</b>	<b>(81.384)</b>

## Etat consolidé des variations des capitaux propres

	Notes	Capital émis et réserves liées au capital	Résultats non distribués	Réserves des actifs disponibles à la vente	Shadow accounting	Couverture de flux de trésorerie	Réserves IFRS 5	Réserves IAS 19	Réserves sur les actifs réévalués	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>En milliers €</b>												
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>3.11</b>	<b>441.127</b>	<b>999.576</b>	<b>2.046.751</b>	<b>(1.409.404)</b>	<b>16.803</b>	<b>-</b>	<b>(77.556)</b>	<b>45.317</b>	<b>2.062.615</b>	<b>817</b>	<b>2.063.432</b>
Résultat net de l'exercice		-	78.800	-	-	-	-	-	-	78.800	10	78.811
Autres éléments du résultat global		-	530	(328.809)	154.895	11.081	478	1.625	-	(160.200)	5	(160.195)
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>79.331</b>	<b>(328.809)</b>	<b>154.895</b>	<b>11.081</b>	<b>478</b>	<b>1.625</b>	<b>-</b>	<b>(81.399)</b>	<b>16</b>	<b>(81.384)</b>
Dividendes distribués		-	(41)	-	-	-	-	-	-	(41)	-	(41)
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de réserves		163.038	(122.154)	(138)	-	-	-	4.592	(45.317)	20	(20)	0
Autres		47.701	(80)	-	-	-	-	-	-	47.621	-	47.621
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>3.11</b>	<b>651.867</b>	<b>956.631</b>	<b>1.717.804</b>	<b>(1.254.509)</b>	<b>27.884</b>	<b>478</b>	<b>(71.339)</b>	<b>-</b>	<b>2.028.816</b>	<b>812</b>	<b>2.029.628</b>
Résultat net de l'exercice		-	63.348	-	-	-	-	-	-	63.348	18	63.366
Autres éléments du résultat global		-	(1.304)	744.694	(586.525)	58.900	(478)	(28.335)	0	186.952	18	186.970
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>		<b>-</b>	<b>62.044</b>	<b>744.694</b>	<b>(586.525)</b>	<b>58.900</b>	<b>(478)</b>	<b>(28.335)</b>	<b>0</b>	<b>250.300</b>	<b>36</b>	<b>250.336</b>
Dividendes distribués		-	(28)	-	-	-	-	-	-	(28)	-	(28)
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de réserves		(11.711)	11.721	-	-	-	-	-	-	10	(10)	(0)
Autres		4.669	(341)	-	-	-	-	-	-	4.328	-	4.328
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>3.11</b>	<b>644.825</b>	<b>1.030.027</b>	<b>2.462.498</b>	<b>(1.841.033)</b>	<b>86.784</b>	<b>-</b>	<b>(99.674)</b>	<b>0</b>	<b>2.283.425</b>	<b>837</b>	<b>2.284.263</b>

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

En milliers €	Notes	2019	2018
<b>I. Solde d'ouverture</b>	<b>3.10</b>	<b>247.160</b>	<b>261.337</b>
<b>II. Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>146.062</b>	<b>134.753</b>
<b>1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation</b>		<b>146.955</b>	<b>165.625</b>
<b>1.1. Résultat d'exploitation net des éléments d'exploitation non monétaires</b>		<b>255.096</b>	<b>72.604</b>
1.1.1. Résultat net de l'exercice	1	63.366	78.811
1.1.2. Résultat financier repris dans les activités d'investissement		(480.374)	(448.920)
1.1.3. Impôts sur le résultat	4.8	16.133	(2.414)
1.1.4. Corrections de valeur sur placements sans effet sur la trésorerie		19.758	24.927
1.1.5. Provisions techniques d'assurance et autres ajustements		472.124	465.889
1.1.6. Part des réassureurs dans les provisions techniques		28.915	(2.680)
1.1.7. Résultat des entreprises mises en équivalence		(1.438)	(3.976)
1.1.8. Autres rubriques		136.611	(39.032)
<b>1.2. Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles</b>		<b>(108.141)</b>	<b>93.020</b>
1.2.1. Variation des créances		(8.687)	25.183
1.2.2. Variation des créances des opérations de réassurance	3.7	376	2.385
1.2.3. Variation des autres placements		(48.546)	67.113
1.2.4. Variation des dettes d'assurance		(44.406)	2.865
1.2.5. Variation des autres passifs opérationnels		(38.017)	19.824
1.2.6. Autres variations		31.139	(24.350)
<b>2. Flux de trésorerie relatifs aux impôts et impôts différés</b>		<b>(893)</b>	<b>(30.871)</b>
<b>2.1. Impôts exigibles</b>		<b>(893)</b>	<b>(30.871)</b>
2.1.1. Impôt sur le résultat		(15.041)	(26.226)
2.1.2. Impôt différé		14.148	(4.646)
<b>III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement</b>		<b>(404.822)</b>	<b>(225.377)</b>
<b>1. Acquisitions</b>		<b>(2.836.997)</b>	<b>(2.656.179)</b>
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'actions et fonds		(595.660)	(435.656)
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition d'obligations		(2.201.973)	(2.186.310)
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		(750)	(1.026)
1.4. Paiements effectués pour l'acquisition/émission de prêts, autres actifs et immobilisations		(38.613)	(33.187)
<b>2. Cessions</b>		<b>1.972.488</b>	<b>1.968.118</b>
2.1. Entrées relatives à la cession d'actions et fonds		302.574	246.741
2.2. Entrées relatives à la cession d'obligations		1.663.873	1.691.341
2.3. Entrées relatives à la cession de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		5.532	349
2.4. Entrées relatives à la cession d'autres actifs (financiers et immobilisations)		508	29.687
<b>3. Intérêts, dividendes et plus et moins-values réalisées sur placements (payés)</b>		<b>459.687</b>	<b>460.476</b>
<b>4. Autres flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>2.209</b>
<b>IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement</b>		<b>163.320</b>	<b>28.746</b>
<b>1. Flux de trésorerie relatifs aux financements</b>		<b>129.498</b>	<b>37.236</b>
1.1. Produits / (Remboursements) liés à contrats de location-financement		(4)	5.445
1.2. Produits / (Remboursements) liés à l'émission d'autres passifs financiers		(302)	139.800
1.3. Produits / (Remboursements) liés à de financement par prêts de titres (REPO)		264.962	97.050
1.4. Produits / (Remboursements) liés à d'autres actifs financiers		(135.158)	(205.059)
<b>2. Intérêts</b>		<b>33.849</b>	<b>(8.449)</b>
2.1. Intérêts versés relatifs aux financements		(21.047)	(59.711)
2.2. Intérêts perçus relatifs aux financements		54.896	51.262
<b>3. Dividendes versés</b>		<b>(28)</b>	<b>(41)</b>
<b>V. Augmentation de capital libéré en espèce</b>		<b>4.669</b>	<b>47.701</b>
<b>VI. Variation nette de trésorerie et des équivalents de la trésorerie</b>	<b>3.10</b>	<b>(90.771)</b>	<b>(14.177)</b>
<b>VII. Solde de clôture</b>	<b>3.10</b>	<b>156.389</b>	<b>247.160</b>

	Notes	2018	Flux de trésorerie	Variation non-cash			2019
				Reclassification	Intérêts courus non échus	Juste Valeur	
<b>En milliers €</b>							
Financement par prêts de titres (REPO)	3.17	(225.028)	(264.962)				(489.990)
Autres passifs financiers	3.17	(6.449)	2.651	(10.740)		4.297	(10.241)
<b>Dettes financières</b>	<b>3.17</b>	<b>(231.477)</b>	<b>(262.311)</b>	<b>(10.740)</b>		<b>4.297</b>	<b>(500.231)</b>
Emprunts subordonnés	3.17	(400.108)	302		(274)		(400.080)
<b>Passifs découlant de l'activité de financement</b>		<b>(631.585)</b>	<b>(262.009)</b>	<b>(10.740)</b>	<b>(274)</b>	<b>4.297</b>	<b>(900.311)</b>

## 2 INFORMATIONS GENERALES

En date du 28 mai 2020, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de P&V Assurances et de ses filiales (constituant le Groupe P&V) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. P&V Assurances est une société coopérative immatriculée en Belgique (numéro d'entreprise BE 0402.236.531 ; code FSMA 0058). Le siège social se situe au 151 rue Royale à 1210 Bruxelles en Belgique. Les principales activités du Groupe P&V sont les assurances Vie et Non-vie.

### 2.1 Structure du Groupe P&V

#### 2.1.1 PSH

PSH sc est la structure faitière du Groupe P&V regroupant les associés de référence.

PSH est la garante de l'éthique et des valeurs du Groupe P&V dans le cadre de son appartenance à l'économie sociale. Conformément à ses valeurs et à la responsabilité sociétale du Groupe P&V, PSH garantit la cohérence et la complémentarité des stratégies et politiques générales développées dans les différents domaines d'activités du Groupe P&V.

PSH est une société coopérative agréée par le Conseil national de la coopération. Cet agrément signifie que PSH fonctionne conformément aux principes coopératifs et, plus précisément, qu'elle consacre le respect du pouvoir démocratique comme l'absence de but spéculatif.

#### 2.1.2 P&V Assurances

P&V Assurances a été constituée le 25 septembre 1907, sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée. P&V Assurances axe ses activités sur le marché belge et pratique, à quelques exceptions près,

toutes les formes individuelles et collectives d'assurance dans l'ensemble des branches "Vie" et "Non-vie" (I.A.R.D.).

C'est à son niveau que se définissent les stratégies et politiques générales développées dans le secteur Assurances du Groupe P&V (et les activités qui sont liées ou connexes à ce secteur).

En tant qu'entité responsable, P&V Assurances établit les exigences en matière de gouvernance interne du groupe qui soient appropriées à sa structure, ses activités et ses risques, en instaurant notamment une répartition claire des responsabilités. Elle s'assure que le système de gestion des risques de l'ensemble du groupe est effectif.

#### 2.1.3 Participations significatives

##### 2.1.3.1 IMA

Depuis 1994, le Groupe P&V collabore avec IMA (Inter Mutuelles Assistance) pour les prestations d'assistance à ses assurés. Début 2012, le Groupe P&V a renforcé son partenariat stratégique avec IMA et a pris une participation de 50 % dans le capital d'IMA Benelux et 3,95 % dans IMA SA, dont le siège social est situé à Niort en France.

Cette alliance stratégique avec IMA permet au Groupe P&V d'offrir à ses clients des services d'assistance innovants dans les différentes branches d'assurance.

Le Groupe P&V et IMA ont décidé de vendre 33 % des titres de la société Ima Benelux à la société Ethias. Cette cession a été agréée par décision du Conseil d'Administration de la société du 04 décembre 2019. Le transfert de propriété et de jouissance des actions se réalisera à la date du 1er janvier 2020. Suite à cette opération, le taux de participation de P&V s'élève à 33,00 % dans le capital d'IMA Benelux et à 3,74 % dans IMA SA.

### 2.1.3.2 *Multipharma*

Le Groupe P&V a une participation importante dans le groupe coopératif Multipharma Group. Ce groupe se compose des scrl Multipharma Group, Multipharma et de Voorzorg CVBA.

La scrl Multipharma s'est donné pour mission de jouer un rôle actif dans l'accessibilité des produits de santé (principalement les médicaments) et des soins pharmaceutiques de qualité. Son identité repose sur trois éléments clés : un engagement à renforcer le métier de pharmacien, la force d'un réseau intégré, et la référence au projet coopératif. Multipharma exploite un réseau de 262 officines pharmaceutiques (au 31/12/2019), ainsi qu'une

activité de grossiste répartiteur. Multipharma est le plus grand réseau d'officines pharmaceutiques ouverts au public.

### 2.1.4 *Autres participations*

Outre celles qu'il détient dans des entreprises d'assurance, le Groupe P&V a également des participations dans des entreprises immobilières et dans des sociétés à portefeuille qui contribuent directement à l'exercice de ses activités.

### 2.1.5 *Existence de succursales*

Suite au recentrage des activités du Groupe P&V sur le marché belge, le Groupe ne possède plus de succursale.

## 2.2 Bases de la consolidation et périmètre de consolidation

### 2.2.1 *Base de la consolidation*

Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date d'acquisition, à savoir la date à laquelle leur contrôle est transféré à P&V, et sortent du périmètre de consolidation à la date où le Groupe P&V cesse d'exercer un contrôle. Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de reporting que P&V, des règles comptables uniformes étant appliquées. Tous les soldes, les transactions intra-groupes, les produits et charges latents résultant de transactions intra-groupes et les dividendes intra-groupes sont éliminés dans leur intégralité.

Un changement du pourcentage de participation (sans perte du contrôle) dans une filiale doit être comptabilisé comme une opération portant sur les capitaux propres.

Si P&V perd le contrôle d'une filiale, elle :

- Décomptabilise les actifs (y compris tout goodwill) et les passifs de la filiale, la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle ainsi que le montant cumulé des différences de

conversion enregistré dans les capitaux propres ;

- Comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue et de toute participation conservée ;
- Comptabilise tout excédent ou déficit dans le résultat net ;
- Reclasse des composants auparavant comptabilisés en autres éléments du résultat global au titre de cette filiale, en résultat net ou directement en résultat non distribués.

### **Participation dans une entreprise associée**

La participation du Groupe P&V dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe P&V exerce une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût, majoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de l'entreprise associée détenue par le Groupe P&V.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe P&V dans les résultats de l'entreprise associée. Quand un changement a été comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une entreprise associée, le Groupe P&V comptabilise sa quote-part de tout changement et fournit l'information correspondante dans le tableau de variation des capitaux propres. Les gains ou pertes non réalisées découlant de transactions entre le Groupe P&V et l'entreprise associée sont éliminés à concurrence de la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée.

La quote-part du bénéfice d'une entreprise associée apparaît dans le compte de résultat. Il s'agit du bénéfice attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée, de sorte qu'il est qualifié de bénéfice après impôt et de participation ne donnant pas le contrôle au sein des filiales de l'entreprise associée.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis pour la même période de reporting que le Groupe P&V. Le cas échéant, il est procédé à des ajustements afin que les méthodes comptables appliquées soient conformes à celles du Groupe P&V.

Après l'application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe P&V détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle sur la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée. Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice objectif montrant que la participation dans l'entreprise associée a perdu de la valeur. Si c'est le cas, le Groupe P&V calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre le montant recouvrable de l'entreprise associée et la valeur comptable, et comptabilise le montant en compte de résultat, dans la section résultat d'une entreprise associée.

Si le Groupe P&V perd son influence notable sur une entreprise associée, il doit évaluer et comptabiliser toute participation éventuelle conservée à sa juste valeur. Toute différence

entre la valeur comptable de l'entreprise associée en cas de perte d'influence notable et la juste valeur de la participation conservée et les bénéfices attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

### **Participation dans une co-entreprise.**

P&V a une participation dans une co-entreprise qui est une entité contrôlée conjointement. Un accord contractuel conclu entre les co-entrepreneurs établit le contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité. P&V comptabilise sa participation dans la co-entreprise à l'aide de la méthode de mise en équivalence.

Un co-entrepreneur doit cesser d'utiliser la mise en équivalence à compter de la date à laquelle il cesse d'avoir le contrôle conjoint d'une entité contrôlée conjointement. En cas de perte du contrôle conjoint, le Groupe P&V évalue et comptabilise sa participation restante à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'ancienne entité contrôlée conjointement lors de la perte du contrôle conjoint et la juste valeur de la participation conservée et les produits attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

### **2.2.2 La société mère ultime**

Le Groupe P&V est contrôlé principalement par la société Holding S.C.R.L. PSH (« PSH ») à hauteur de 91,34 %. PSH a son siège en Belgique, numéro d'entreprise 0452 994 750.

### **2.2.3 Les filiales**

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de P&V Assurances et des filiales sur lesquelles P&V Assurances a un contrôle au 31 décembre 2019.

Conformément à IFRS 10, P&V Assurances exerce un contrôle seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

La société mère détient le pouvoir sur la filiale, notamment si elle a :

- ses droits de vote, ses droits de vote potentiels ou une combinaison des deux ;
- le pouvoir de nomination des personnes-clés qui sont en état d'influencer significativement les rendements de la filiale ;
- le pouvoir de désignation des principaux dirigeants ou des membres de l'organe de direction influençant le processus de décision de la filiale ;
- droit sur le processus décisionnel par le biais d'accords contractuels du management ;

La société mère se réserve le droit de percevoir des rendements variables qui découlent de son

implication au sein d'activités importantes de la filiale ;

La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir avec l'objectif d'influer sur les rendements par la combinaison de deux des éléments précédents. De ce fait, une seule partie peut avoir le contrôle sur une filiale.

Sur base de cette définition les états financiers consolidés comprennent les états financiers de P&V Assurances et de ces filiales énumérées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2019		2018	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
SCRL Barsis	Portefeuille / Holding	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	454.197.055	100,0	0,0	100,0	0,0
SCRL Coverdis Insure	Ventes produits d'assurances	Rue Royale, 192 1000 BRUXELLES	476.294.150	100,0	0,0	100,0	0,0
SA Euresa Life (1)	Assurances	Rue Thomas Edison, 5A 1445 STRASSEN LUXEMBOURG (L)	-	-	-	100,0	0,0
SA Financière Botanique	Portefeuille / Holding	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	415.679.048	100,0	0,0	100,0	0,0
SA Hotel Spa Resort	Immobilier	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	451.873.510	100,0	0,0	100,0	0,0
SA Piette & Partners	Ventes produits d'assurances	Casinoplein, 6 8500 KORTRIJK	448.811.575	100,0	0,0	100,0	0,0
SCRL P&V Previdis	Activités liées	Rue Royale, 151 - 153 1210 BRUXELLES	402.236.630	97,9	2,1	97,9	2,1
SA Vilvo Invest	Immobilier	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	463.288.628	100,0	0,0	100,0	0,0

(1) La société Euresa Life a été vendue au 01/01/2019.

## 2.2.4 Modifications de la structure du Groupe

Au cours de l'année 2019, le Groupe P&V Assurances a procédé à plusieurs modifications de sa structure au niveau du groupe :

- Vente de la société Euresa-life au 01/01/2019 ;
- La fusion par absorption de l'entité Multipar par la société Multipharma Group.

P&V Assurances a signé, en date du 16 décembre 2019, un SPA portant sur l'acquisition par P&V Assurances de 100% des actions de la société Private Insurer et ceci, sous la condition suspensive de l'autorisation des autorités de contrôle. En cas de réalisation de la condition suspensive, cette acquisition prendra effet au jour du closing de l'opération.

Conformément à IFRS 12.12, P&V Assurances doit indiquer pour chacune de ses filiales dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs les informations financières pertinentes. Cependant, le Groupe P&V n'a plus de filiale avec des intérêts minoritaires significatifs qui nécessiterait l'application de cette norme.

Conformément à IFRS 12.21 (b), le tableau ci-dessous résume de façon abrégée pour chaque co-entreprise et/ou associée significative pour le Groupe P&V les informations financières pertinentes.

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2019		2018	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
SA Ima Benelux	Services	Square des Conduites d'Eau, Bat.11/12 4020 LIEGE	474.851.226	50,0	0,0	50,0	0,0
SCRL Multipar (1)	Distribution pharmaceutique	Marie Curie Square, 30 1070 BRUXELLES	401.985.519	-	-	48,9	0,2
SCRL Multipharma Group (1)	Distribution pharmaceutique	Marie Curie Square, 30 1070 BRUXELLES	401.995.516	48,9	0,2	48,3	0,3

(1) L'assemblée générale extraordinaire du 05 décembre 2019 de Multipharma Group, a décidé d'approuver la fusion par absorption par suite de dissolution sans liquidation de la SCRL Multipar, par voie de transmission à titre universel de l'intégralité de son patrimoine, tel qu'il résulte de ses comptes arrêtés au 31/07/2019, à Multipharma Group. La fusion a eu lieu avec effet rétroactif au 01 août 2019.

## 2.2.5 Sociétés associées et coentreprises

Une société associée est une société sur laquelle le Groupe P&V a une influence significative. Une influence significative est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de la société, sans avoir le contrôle ou contrôle conjoint sur l'entité. Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe P&V dans les sociétés associées ou co-entreprises seront reprises dans la consolidation par la méthode de mise en équivalence.

Conformément à IFRS 11, la société IMA Benelux, dans laquelle le Groupe P&V détient 50 %, est une co-entreprise qui doit être consolidée selon la méthode de mise en équivalence. En effet, IMA Benelux est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une analyse menée en 2016 a confirmé la pertinence du maintien de la méthode de consolidation par mise en équivalence de la société SCRL Multipharma Group.

Informations financières en IFRS (En milliers €)	Ima Benelux SA		SCRL Multipharma Group		SCRL Multipar	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
<b>% détenu par le groupe</b>	<b>50,00%</b>	<b>50,00%</b>	<b>48,89%</b>	<b>48,32%</b>		<b>48,88%</b>
Valeur de la mise en équivalence (*)	1.530	1.568	29.962	(117)	-	29.906
Dividendes reçus	-	-	129	-	-	132
<b>Bilan synthétique</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Instruments financiers	-	-	758	3.592	-	1.395
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.840	2.869	15.360	609		28.349
Autres actifs	1.718	1.798	212.437	59	-	212.036
Dettes non-courantes	-	-	98.210	-	-	97.640
<i>Passifs financiers</i>			79.412			85.283
<i>Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions</i>			18.798			12.358
Dettes courantes	1.498	1.530	69.346	914	-	83.250
<i>Passifs financiers</i>			6.252			6.643
<i>Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions</i>	1.472	1.510	63.094	914		76.607
<i>Autres passifs</i>	26	20		-	-	-
<b>Capitaux propres</b>	<b>3.059</b>	<b>3.136</b>	<b>61.000</b>	<b>3.347</b>	<b>-</b>	<b>60.891</b>
<b>Résultat global synthétique</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Autres produits	5.975	8.628	452.854	194	-	475.261
Autres charges	(6.035)	(8.184)	(448.879)	(133)	-	(461.310)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(60)</b>	<b>444</b>	<b>3.975</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>13.951</b>
Charges d'impôt sur le résultat	(17)	(174)	(2.486)	-	-	(4.969)
Résultat Société Mise en Equivalence	-	-	3.131	-	-	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(77)</b>	<b>270</b>	<b>4.620</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>8.982</b>
Autres éléments du résultat global	-	-	(5.308)	-	-	(2.654)
<b>Résultat global de l'exercice</b>	<b>(77)</b>	<b>270</b>	<b>(688)</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>6.327</b>

(\*) En 2019, la valeur des investissements dans les entreprises associées est de EUR 31,5 millions. Ce montant est détaillé dans le tableau ci-dessus et correspond à la somme des valeurs de mise en équivalence.

Le 05 décembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire de Multipharma Group a décidé d'approuver la fusion par absorption par suite de dissolution sans liquidation de la SCRL Multipar, par voie de transmission à titre universel de l'intégralité de son patrimoine, tel qu'il résulte de ses comptes arrêtés au

31/07/2019, à Multipharma Group. La fusion a eu lieu avec effet rétroactif au 01 août 2019.

Au niveau Multipharma Group, la charge annuelle des amortissements est de EUR 8,5 millions en 2019 contre EUR 5,7 millions en 2018.

Les charges financières de cette même société s'élèvent à EUR 2,1 millions en 2019 contre EUR 3,1 millions en 2018. Les produits financiers sont non significatifs.

### 2.3 Principes comptables significatifs

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le bureau international des normes comptables (IASB) en vigueur dans l'Union Européenne au 31 décembre 2019. Les états financiers consolidés comprennent les états financiers du Groupe P&V et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Ils sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis sur base du principe de continuité et vise à donner une présentation fidèle de l'état financier consolidé, du compte de résultat consolidé et des flux de trésorerie consolidés.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe P&V. Ils sont présentés séparément dans le compte de

résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé.

Les états financiers consolidés ont été établis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe P&V. Sauf indication contraire, les tableaux sont présentés en milliers d'euros.

### 2.3.1 Principales normes appliquées au sein du groupe

Les normes IFRS, qui impactent le Groupe P&V, sont identifiées ci-dessous :

IAS 1	: Présentation des comptes annuels ;
IAS 7	: Etat des flux de trésorerie ;
IAS 8	: Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ;
IAS 10	: Evènements postérieurs à la période de reporting ;
IAS 12	: Impôt sur le résultat ;
IAS 16	: Immobilisations corporelles ;
IAS 17	: Contrats de location ;
IAS 18	: Produits des activités ordinaires ;
IAS 19R	: Avantages du personnel ;
IAS 21	: Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
IAS 23	: Coûts d'emprunt ;
IAS 24	: Information relative aux parties liées ;
IAS 28	: Participations dans des entreprises associées ;
IAS 32	: Instruments financiers: Présentation ;
IAS 33	: Résultat par action ;
IAS 36	: Dépréciations d'actifs ;
IAS 37	: Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
IAS 38	: Immobilisations incorporelles ;
IAS 39	: Instruments financiers: comptabilisation et évaluation ;
IAS 40	: Immeubles de placement ;
IFRS 3	: Regroupement d'entreprises ;
IFRS 4	: Contrats d'assurance ;
IFRS 5	: Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
IFRS 7	: Instruments financiers: information à fournir ;
IFRS 9	: Instruments financiers ;
IFRS 10	: Etats financiers consolidés ;
IFRS 11	: Partenariats ;
IFRS 12	: Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
IFRS 13	: Evaluation de la juste valeur ;
IFRS 15	: Produits de activités ordinaire tirés des contrats conclus avec des clients ;
IFRS 16	: Contrat de location.

### 2.3.2 Adoption de nouveaux principes comptables ou révision de normes IFRS

En comparaison avec la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre 2018, une nouvelle norme est entrée en vigueur et est applicable par le Groupe P&V :

IFRS 16 : Leasing :

- Cette norme IFRS est entrée en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2019 ;
- Remplace la norme IAS 17 ;
- Cette norme a un impact principalement lié aux contrats de location de voitures et d'immeubles ;
- Le Groupe P&V a décidé d'appliquer l'approche rétrospective modifiée.

Outre les améliorations annuelles, les normes suivantes sont dorénavant d'application :

Amendements à la norme IFRS 9 « Fonctionnalités de prépaiement avec compensation négative » :

- Ces amendements sont entrés en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2019 ;
- Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les rapports du Groupe P&V et ce compte tenu de l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de la norme IFRS 9 pour le Groupe.

IFRIC 23 « Comptabilisation des incertitudes à l'égard des impôts sur le résultat » :

- Cette norme IFRS est entrée en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2019 ;
- Cette norme n'a pas eu d'impact sur les rapports du Groupe P&V.

Amendements à la norme IAS 28 « Participations à long terme dans des entreprises associées et des co-entreprises » :

- Ces amendements sont entrés en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2019 ;

- Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les rapports du Groupe P&V.

Modifications de la norme IAS 19 « Changement de plan, réductions et liquidation »

- Cette norme IFRS est entrée en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2019 ;
- Cette norme n'a pas eu d'impact sur les rapports du Groupe P&V.

Dans le futur, les normes et interprétations suivantes seront d'application

IFRS 9 : Instruments financiers :

- Cette norme IFRS entrera en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2023 ;
- Le Groupe P&V a choisi d'appliquer cette norme en parallèle avec IFRS 17 ;
- Cette norme aura un impact important sur les rapports du Groupe P&V et est actuellement en cours d'analyse au travers d'un groupe de travail devant présenter ses premières conclusions pour 2020 ;
- Le Groupe P&V a choisi d'appliquer l'exemption temporaire. Afin d'utiliser cette exemption temporaire, le Groupe P&V doit prouver que 90 % de ses passifs est liés à l'activité de l'assurance (voir note 3.4).

IFRS 17 : Contrats d'assurance :

- Cette norme devrait rentrer en vigueur à partir du 1er janvier 2023 ;
- Cette norme aura un impact important sur les rapports du Groupe P&V et est actuellement en cours d'analyse ;
- P&V a également constitué un groupe de travail analysant les impacts de cette norme.

## 2.4 Informations sur les secteurs opérationnels

L'examen des dispositions d'IFRS 8 au niveau de reporting par segment ont conduit, compte tenu des différents aspects (notamment niveau de suivi du « Chief Operating Decision Maker », attribution des moyens dans l'organisation) que les activités d'assurance constituent un groupe indissociable dans leur ensemble.

Des éléments de résultats affichés dans la mesure du possible selon les branches d'activité définies par l'Arrêté Royal sur les comptes des compagnies d'assurance en 1994 ceci afin d'aider le lecteur dans la compréhension de certains éléments techniques sans pour cela constituer un segment spécifique au sens d'IFRS 8.

## 2.5 Modifications de méthodes comptables pour l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16

Le 1er janvier 2019, le groupe a adopté la norme IFRS 16 qui s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019. Le groupe a appliqué la norme IFRS 16 de manière rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application dans le bilan d'ouverture, sans retraitement des soldes comparatifs au 31 décembre 2018.

Pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple, le groupe a comptabilisé une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants, déterminée à l'aide du taux d'emprunt marginal du groupe au 1er janvier 2019. Il n'y a eu aucun contrat de location déficitaire nécessitant un ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date d'application initiale. À l'état consolidé du résultat, la charge de loyer est remplacée par l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et par les intérêts sur l'obligation locative calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'actif au titre du droit d'utilisation figure à l'état consolidé de la situation financière. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'obligation locative figure à l'état consolidé de la situation financière dans la dette financière. Elle est ensuite évaluée au coût

amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre de la transition à la norme IFRS 16, le groupe s'est prévalu des mesures de simplification suivantes :

- Le groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats qui avaient antérieurement été identifiés comme des contrats de location selon les normes IAS 17 et IFRIC 4 ;
- La Société a appliqué un taux d'actualisation unique à un portefeuille de contrats de location présentant des caractéristiques similaires ;
- La Société a comptabilisé les contrats de location dont l'échéance se situe dans les 12 mois suivant la date de première application comme s'il s'agissait de contrats à court terme, en portant les loyers en résultat net de manière linéaire sur la durée du contrat ; et
- Le Groupe a choisi d'appliquer les dispositions de l'IFRS 16 à des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur en comptabilisant les charges de paiements de loyer de ces contrats en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

La valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de clôture, par catégorie de biens sous-jacent :

	Véhicules roulants	Immeubles	Autres équipements
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>3.774</b>	<b>1.377</b>	<b>28</b>
Acquisitions	5.107	238	265
Amortissements	(2.443)	(177)	(101)
Sorties	(49)	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>6.389</b>	<b>1.438</b>	<b>192</b>

## 2.6 Ratio de Solvabilité II

En termes de structure, la société-mère du Groupe P&V, la société PSH, est l'actionnaire majoritaire et consolidant de la société P&V Assurances. Néanmoins, c'est au sein de la société P&V Assurances que se concentre la quasi-totalité des activités d'assurance générant les différents types de risques (risque de marché, risque d'assurance, risques opérationnels, etc...) dont la couverture doit se faire par un niveau suffisant de fonds propres prudentiels.

A contrario, la société PSH constitue la structure faîtière du Groupe P&V dont la mission principale est de rassembler l'ensemble des associés de référence du groupe, respectueux des valeurs de l'économie sociale. PSH n'exerce aucune activité d'assurance ni d'autre activité au-delà de son rôle de structure faîtière. C'est donc une société dénuée de toute activité générant des risques de pertes qui soient matérielles au niveau du Groupe P&V.

Dans ce contexte, une partie significative des éléments de fonds propres prudentiels (abstraction faite évidemment du capital de PSH et de la réserve de réconciliation consolidée) est émise par P&V Assurances, la structure opérationnelle d'assurance, seul niveau où se situe et se concentre le risque relatif à l'activité d'assurance.

Pour ce faire, les leviers activés par le Groupe P&V sont conformes aux pratiques du secteur, tout en cadrant avec les caractéristiques spécifiques aux sociétés coopératives.

La politique du Groupe P&V consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver l'indépendance financière, la confiance des associés de la société, des créanciers et de soutenir le développement futur de l'activité.

Le Conseil d'administration a une stratégie de distribution de dividendes limités au taux admis par le Conseil National de la Coopération. La gestion du capital entend également participer à la couverture de son risque global selon le référentiel Solvabilité II.

Des informations détaillées sont à ce titre communiquées annuellement au travers du Solvency and Financial Condition Report (rapport SFCR).

Au sein du Groupe P&V, la stratégie générale en termes de gestion de capital ou des fonds propres est la recherche d'une structure de capital optimale qui permette de répondre aux quatre objectifs suivants :

- maintien de l'indépendance de P&V Assurances et de sa structure coopérative ;
- support efficace de la stratégie générale de P&V Assurances et de sa différenciation concurrentielle, en limitant au maximum le coût de la structure de capital ;
- respect des ratios réglementaires et de l'appétence au risque.

Le régime Solvabilité II établit au sein de son premier pilier des exigences quantitatives pour le calcul des provisions techniques et la reconnaissance des fonds propres éligibles.

Les entreprises d'assurance doivent calculer leur Capital de Solvabilité Requis (SCR) au moyen de la formule standard ou au moyen d'un modèle interne. Le Groupe P&V calcule ses exigences de solvabilité en appliquant la formule standard conformément à la réglementation en vigueur.

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) est une mesure des fonds propres nécessaires pour garantir que l'entreprise d'assurance sera capable d'honorer ses engagements pour les 12 mois à venir avec une probabilité très élevée (au moins 99,5 %). Il s'agit des fonds propres nécessaires pour supporter les divers risques auxquels l'entreprise est exposée, compte tenu de l'impact des mesures d'atténuation de ces risques.

Le Capital Minimum Requis (MCR) est le niveau minimum de fonds propres en deçà duquel l'entreprise ne peut plus faire face à ses engagements. La transgression de ce seuil déclenche l'intervention prudentielle de dernier ressort, c'est-à-dire le retrait de l'agrément. Les entreprises sont par conséquent tenues de détenir des fonds propres couvrant le minimum de capital requis.

**En millions €**

	2017	2018	2019
Capitaux réglementaires	1.848	2.037	1.814
Niveau de risque à couvrir	1.054	1.007	996
Ratio de couverture	175,3%	202,2%	182,0%

Le Groupe P&V a mis en place un dispositif de gestion des risques adéquat et performant qui fait l'objet d'une amélioration régulière.

En outre, avec 74,0 % de fonds propres de qualité la plus élevée (Tier 1), 23,3 % de fonds propres de qualité la plus élevée (Tier 2) et 2,7 % de fonds propres de qualité supérieure (Tier 3), le Groupe P&V dispose de fonds propres d'une excellente qualité.

Le financement des capitaux pruden­tiels du Groupe P&V se fait au travers des réserves statutaires ainsi que de manière complémentaire par l'émission de dettes subordonnées (EUR 400,08 millions au bilan au 31/12/2019 – voir bilan).

En 2019, de nouvelles parts sociales de catégorie B ont été émises pour un total de EUR 4,6 millions et de nouvelles parts sociales de catégorie C ont, quant à elles, été émises à hauteur de EUR 69.000. La quote-part catégorie A du capital a diminué de 5 euros.

Il est à noter que les fonds propres repris selon l'angle réglementaire Solvabilité II ne peuvent être rapprochés des capitaux propres IFRS dans la mesure où les valorisations ne sont pas alignées sur l'ensemble des éléments.

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, les parts de coopérative ont été présentées dans les fonds propres du Groupe en conformité avec les dispositions d'IFRIC 2.

Au 31/12/2019, les niveaux de capitaux propres pruden­tiels se présentaient comme suit :

Au 31 décembre 2019, le ratio de Solvabilité II (fonds propres éligibles/capital minimum requis) est robuste à un niveau de 182 %.

Les informations détaillées relatives à Solvabilité II sont disponibles dans le rapport SFCR au niveau du Groupe PSH, disponible sur le site [www.pv.be](http://www.pv.be).

### 3 Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière

#### 3.1 Immobilisations incorporelles

##### 3.1.1 Immobilisations incorporelles

###### 3.1.1.1 Comptabilisation initiale

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont initialement comptabilisées à leur coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises est leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles générées en interne et conformes aux critères de capitalisation définis par l'IAS 38, sont uniquement capitalisées pour la valeur de leurs coûts de développement. Les coûts de développement relatifs à un projet doivent être comptabilisés comme immobilisation incorporelle si le Groupe P&V peut démontrer tout ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à l'utiliser ou à la vendre ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources pour achever le développement ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sinon, les dépenses sont présentées au compte de résultat de l'année au cours de laquelle elles ont été supportées. Les frais de recherche sont

toujours comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

###### 3.1.1.2 Amortissement

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être utilisé. Il est amorti sur sa durée d'utilité.

###### 3.1.1.3 Durées d'utilité et dépréciation

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle peut être finie ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont amorties sur la durée économique et soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Dans le cas d'immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie, la période et la méthode d'amortissement doivent être réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice comptable.

Des changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par les actifs amortissables sont comptabilisés en corrigeant la durée d'amortissement ou la méthode en conséquence, et sont traités comme des changements d'estimations.

Les dépenses prévues d'amortissement des immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont comptabilisées dans un compte de charges correspondant à la catégorie de l'actif en question.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties, mais font chaque année l'objet d'un test de dépréciation de valeur, soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui n'est pas amortie doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée concernant cet actif. Si tel n'est plus le cas, le changement d'une durée d'utilité indéterminée en finie s'effectue de manière prospective.

### **Décomptabilisation**

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle doivent être déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif. Ils doivent être comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

Des licences d'utilisation de propriété intellectuelle sont accordées pour des périodes oscillants entre 5 et 10 ans en fonction de la licence en question. Les licences prévoient une option de renouvellement si le Groupe P&V répond aux conditions de la licence et peuvent être renouvelées par le Groupe P&V moyennant un coût limité voire nul. En conséquence, ces licences sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée.

### **3.1.2 Dépréciation d'actifs**

#### **Comptabilisation initiale**

Le Groupe P&V doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel pour un

actif s'avère nécessaire, le Groupe P&V procédera à une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour un actif individuel, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie qui soient largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et est réduit de valeur et ramené à sa valeur recouvrable. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées au taux, avant impôt, qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, des opérations récentes sur le marché sont prises en considération (si elles sont disponibles). Si aucune opération de ce type ne peut être identifiée, un modèle de valorisation adéquat sera utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours d'actions cotées ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

Le Groupe P&V base son calcul de dépréciation sur des budgets détaillés et des projections établis séparément pour chaque UGT du Groupe P&V à laquelle les actifs individuels sont alloués. Ces budgets et projections couvrent généralement une période de trois ans. En cas de périodes plus longues, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter des flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sur les activités poursuivies sont portées dans le compte de résultat, dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs autres qu'un goodwill, il est apprécié à chaque date de reporting s'il y a un indice qu'une perte de valeur précédemment comptabilisée est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. En présence d'indices de ce type, le Groupe P&V évaluera le montant recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures doit être reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif ne soit pas supérieure à sa valeur recouvrable, ni à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

Le critère suivant est également appliqué lors de l'évaluation de la dépréciation de certains actifs spécifiques :

➤ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font, chaque année, l'objet d'un test de dépréciation de valeur : soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, le cas échéant, et lorsque les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe P&V sont essentiellement composées de « logiciels externes achetés » et « développements IT internes » qui selon les règles IFRS peuvent être activés.

En milliers €	2019	2018
Logiciels externes achetés	8.234	7.854
Développements IT internes	64.655	56.982
Valeur nette comptable à la clôture	72.889	64.835

Les changements de l'année comptable 2019 sont repris ci-dessous :

En milliers €	2019	2018
<b>Valeur brute comptable</b>		
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>108.780</b>	<b>88.594</b>
Investissements	15.740	20.193
Transferts à un autre actif	(8.771)	(7)
<b>Solde de clôture</b>	<b>115.749</b>	<b>108.780</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>		
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>(43.945)</b>	<b>(32.681)</b>
Amortissements actés	(7.686)	(3.429)
Pertes de valeurs actées	-	(7.322)
Transferts à un autre actif	8.771	(512)
<b>Solde de clôture</b>	<b>(42.860)</b>	<b>(43.945)</b>
<b>Valeur nette comptable à la clôture</b>	<b>72.889</b>	<b>64.835</b>

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie limitée et sont, donc, amorties de la manière suivante :

Logiciels externes achetés : 5 ans ;

Développement IT internes : 5 à 10 ans.

Les principales variations des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

- L'activation des projets de nouvelle plate-forme de gestion des sinistres Non-vie pour un montant de EUR 1,4 million et d'une nouvelle plate-forme de gestion des polices Non-vie (Non Life Business Transformation) pour un montant de EUR 13,6 millions ;

### 3.1.3 Acquisition de l'exercice

La valeur des immobilisations incorporelles générées en interne au cours de l'année 2019 s'élève à EUR 15 millions. Ces immobilisations ont une durée d'utilité déterminée et certaines (plate-forme de gestion des sinistres Claims 2.0 phase 1 – auto et digitalisation inbound/outbound) ont déjà fait l'objet d'une mise en service en 2016. Quant à la phase 2 - incendie du projet Claims 2.0,

- Acquisition de nouvelles licences pour un montant de EUR 0,6 millions ;
- Dotations d'amortissement pour un montant de EUR 6,9 millions sur les licences informatiques ainsi que sur les projets développés en interne.
- Les transferts à un autre actif, qui ont un effet nul en valeur net, représentent les désaffectations du projet LBT sur lesquels un impairment avaient été passé en 2018.

celui-ci a été mis en service au 2<sup>ème</sup> semestre 2017. Le projet de nouvelle plate-forme de gestion des sinistres Non-vie a été mis en service au cours du quatrième trimestre 2019. De plus, de nouvelles licences externes ont été acquises pour un montant de EUR 0,6 million.

### 3.1.4 Recherche et développement

En lien avec une série de nouveaux défis technologiques, l'entreprise développe des projets de recherche en matière de gestion des dossiers et de digitalisation qui ont pour objectif d'améliorer l'infrastructure actuelle ainsi que les services offerts. Certains développements ont fait l'objet de déductions dans le cadre des mesures d'incitants fiscaux en matière de recherche et développement.

L'augmentation des immobilisations incorporelles de EUR 8,1 millions concernent pour l'essentiel les frais engagés par la société dans le cadre de projets de transformation (organisationnelle, informatique) générant des bénéfices futurs.

## 3.2 Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et/ou, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Si des composantes notables d'immobilisations corporelles doivent être remplacées à intervalles réguliers, le Groupe P&V reconnaît que ces composantes sont des actifs individuels ayant une durée d'utilité et d'amortissement spécifiques. Tous les frais de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés sur une base linéaire et sur une période dépendante de la durée d'utilité estimée des actifs, comme suit :

Bâtiments : entre 10 et 40 ans en utilisant l'approche par composants :

- Travail structurel ;
- Techniques spéciales ;
- Achèvement.

Immobilisations corporelles : entre 3 et 10 ans.

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie notable initialement comptabilisés sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ni de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculée comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et le mode d'amortissement utilisé sont examinés à chaque date de clôture annuelle et ajustés prospectivement, le cas échéant.

En milliers €	2019			
	Bâtiments	Autres	Droit d'utilisation	Total
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2019</b>	<b>78.534</b>	<b>8.713</b>	<b>-</b>	<b>87.247</b>
<b>Valeur brute comptable</b>				
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>153.775</b>	<b>21.491</b>	<b>-</b>	<b>175.266</b>
Investissements	692	2.900	10.799	14.392
Cessions à des tiers	(2.591)	(1.063)	(59)	(3.714)
Transferts à un autre actif	(19.916)	1.907	-	(18.009)
<b>Solde de clôture</b>	<b>131.960</b>	<b>25.235</b>	<b>10.740</b>	<b>167.935</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>				
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>(75.241)</b>	<b>(12.778)</b>	<b>-</b>	<b>(88.020)</b>
Amortissements et pertes de valeur actés	(4.844)	(2.582)	(2.721)	(10.148)
Amortissements et pertes de valeur repris	2.452	905	-	3.356
Transferts à un autre actif	7.709	(1.907)	-	5.802
<b>Solde de clôture</b>	<b>(69.900)</b>	<b>(16.363)</b>	<b>(2.721)</b>	<b>(88.984)</b>
<b>Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2019</b>	<b>62.060</b>	<b>8.872</b>	<b>8.019</b>	<b>78.951</b>
En milliers €	2018			
	Bâtiments	Autres	Droit d'utilisation	Total
<b>Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2018</b>	<b>80.436</b>	<b>6.305</b>	<b>-</b>	<b>86.741</b>
<b>Valeur brute comptable</b>				
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>150.856</b>	<b>29.391</b>	<b>-</b>	<b>180.246</b>
Investissements	3.427	4.964	-	8.391
Cessions à des tiers	-	(54)	-	(54)
Transferts à un autre actif	(564)	(12.810)	-	(13.374)
<b>Solde de clôture</b>	<b>153.775</b>	<b>21.491</b>	<b>-</b>	<b>175.266</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés</b>				
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>(70.420)</b>	<b>(23.086)</b>	<b>-</b>	<b>(93.506)</b>
Amortissements actés	(5.363)	(2.719)	-	(8.082)
Amortissements et pertes de valeur repris	-	7	-	7
Transferts à un autre actif	658	13.019	-	13.677
<b>Solde de clôture</b>	<b>(75.241)</b>	<b>(12.778)</b>	<b>-</b>	<b>(88.020)</b>
<b>Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2018</b>	<b>78.534</b>	<b>8.713</b>	<b>-</b>	<b>87.247</b>

### 3.2.1 Bâtiments

En milliers €	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Bâtiments	62.060	75.587	78.534	93.325

La juste valeur est définie par IFRS 13 et IAS 16 comme étant le montant pour lequel un actif serait échangé entre deux parties agissant en connaissance de cause. La juste valeur doit en

outre refléter les contrats de location en cours, la marge brute d'autofinancement, ainsi que des hypothèses raisonnables quant aux revenus locatifs potentiels et les frais envisagés.

L'ensemble des biens du Groupe P&V fait dorénavant l'objet d'une évaluation annuelle.

Les immeubles d'exploitation propres font l'objet d'un ajustement si la valeur d'expertise externe est inférieure à la valeur observée au bilan IFRS.

### Dépréciation des immeubles

Les immeubles d'exploitation sont amortis suivant l'approche par composants. Cette approche signifie que, bien qu'un actif puisse représenter un élément individuel d'immobilisation corporelle, certaines parties significatives de cet élément peuvent être identifiées comme ayant des durées d'utilité différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble. Un composant d'un élément d'immobilisation corporelle est une partie dont le coût est important par rapport au coût total de l'élément.

Lorsque les différents composants ont été identifiés, l'étape suivante consiste à établir leurs durées d'utilité respectives, les modes d'amortissement à appliquer et toute valeur résiduelle. Les actifs font l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements linéaires séparés sur leurs durées d'utilité différentes.

Le Groupe P&V scinde tous les bâtiments qu'il occupe en tant que propriétaire en 4 composants assortis de la période d'amortissement suivante :

- Terrain non amorti ;
- Gros œuvre de 30 à 40 ans ;
- Techniques spéciales de 15 à 20 ans ;
- Achèvement 10 ans.

Les amortissements cumulés sont passés de EUR 75,2 millions fin 2018 à EUR 69,9 millions fin 2019 soit une diminution de EUR 5,3 millions. Cette variation s'explique principalement par la reclassification d'un immeuble d'exploitation propre en immeuble de placement partiellement compensé par les amortissements de l'exercice.

### 3.2.2 Autres

Les autres immobilisations corporelles sont constituées du matériel informatique, de voitures, de matériel de bureau tel que le mobilier ; ainsi que d'équipements et outillages tels que du matériel de cuisine, de sécurité. Ces immobilisations corporelles sont traitées dans le respect des règles d'amortissements IFRS, basées sur une durée de vie prudemment estimée.

#### Autres immobilisations corporelles

#### Durée de vie estimée

Matériel informatique	3 à 10 ans
Voitures	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Equipements et outillages	5 ou 10 ans

La valeur comptable nette des autres « immobilisations corporelles » est due aux :

- Investissements de l'année de EUR 2,9 millions ;
- Amortissements actés de EUR -2,6 millions ;

### 3.2.3 Droits d'utilisation

L'application de la nouvelle norme IFRS 16 par le Groupe P&V montre une nouvelle sous-

rubrique « Droits d'utilisation » au sein de la rubrique « immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles ».

Au moment de la transition l'impact sur les actifs étaient de EUR 5,2 millions. Au cours de l'année 2019 il y a eu des acquisitions de EUR 5,5 millions et des amortissements de EUR -2,7 millions.

Le détail des droits d'utilisation se trouve au point 3.8.

### 3.3 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, valoriser le capital investi, ou les deux. Les immeubles détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement sont qualifiés d'immeubles de placement lorsqu'il satisfait à la définition d'un immeuble de placement et s'ils sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'un contrat de location-financement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût, coûts de transaction inclus. Les coûts de transaction incluent les droits de mutation, les honoraires juridiques et les commissions initiales de location pour mettre l'immeuble dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière souhaitée. La valeur comptable inclut le coût de remplacement d'une partie existante d'un immeuble de placement au moment où ce coût est encouru, si les critères de comptabilisation sont remplis, et exclut les coûts d'entretien courant d'un immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont présentés à leur juste valeur, reflet des conditions du marché à la date des états financiers. Un profit ou une perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé en compte de résultat dans la période au cours de laquelle la variation se produit. L'immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa mise

hors service ou de sa sortie permanente et lorsque sa vente ne générera aucun avantage économique futur. Les profits ou pertes résultant de la mise hors service ou de la sortie d'un immeuble de placement doivent être comptabilisé(e)s en résultat dans la période où intervient la mise hors service ou la sortie.

Les profits ou pertes résultant de la sortie d'un immeuble de placement doivent être déterminées comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif dans les états financiers complets des périodes antérieures.

Des transferts vers la catégorie immeuble de placement doivent être effectués si, et seulement si, il y a changement d'utilisation, mis en évidence, par la fin de l'occupation par le propriétaire ou le commencement d'un contrat de location simple. Pour un transfert de la catégorie « immeubles de placement » vers la catégorie « biens occupés par leur propriétaire », le coût présumé pour la comptabilisation ultérieure est la juste valeur à la date du changement d'utilisation. Si un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, le Groupe P&V comptabilisera ce bien conformément aux règles relatives aux immobilisations corporelles stipulées dans la règle comptable « immobilisations Corporelles » jusqu'à la date du changement d'utilisation.

En milliers €	2019	2018
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>148.603</b>	<b>164.844</b>
Investissements	5.112	1.060
Réévaluation à la juste valeur (gain)	4.418	23.810
Réévaluation à la juste valeur (perte)	(3.837)	(858)
Transferts à un autre actif	12.207	215
Cessions à des tiers	(657)	(40.469)
<b>Solde de clôture</b>	<b>165.847</b>	<b>148.603</b>

Cette augmentation est due principalement à :

- (a) Les acquisitions de la période pour un montant de EUR 5,1 millions ;
- (b) Des réévaluations actées (gain et perte) suite aux expertises faites en 2019 de EUR 0,6 millions.

- (c) Le reclassement d'un bâtiment en immeubles de placement pour un montant de EUR 12,2 millions ;
- (d) La vente d'immeubles pour EUR -0,7 million.

### 3.3.1 Réévaluations à la juste valeur

L'ensemble des biens a fait l'objet d'une expertise externe indépendante à fin d'année 2019. Les immeubles de placement étant valorisés à la « juste valeur », ils sont systématiquement réévalués (à la hausse, à la baisse) en fonction des résultats de l'expertise.

Dans le cadre d'IFRS 13 et IAS 40, la méthode d'évaluation par capitalisation de la valeur locative est utilisée. Selon ce raisonnement, la valeur de marché se calcule sur base de la valeur locative annuelle des surfaces commercialisables. Cette valeur locative est capitalisée avec un taux d'actualisation. Le rendement est basé sur l'appréciation de marché et sur la situation du bien immobilier, et tient compte entre autres des éléments suivants :

- Les rapports de marché : l'offre et la demande de biens similaires, l'évolution des taux de rendements, les perspectives d'inflation, le niveau actuel des taux d'intérêt et les perspectives d'évolution, etc.
- La localisation : l'environnement immédiat et accessibilité direct ou par transport en commun, l'infrastructure et les possibilités de parking, etc.
- Le bien immobilier : les charges locatives ou d'occupation, le type de construction et son niveau de finition, son état d'entretien actuel, etc.

Les données d'entrée reprises ci-dessus concernant l'actif étant fondées sur des données non observables, celles-ci seront classées en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les données d'entrées non observables peuvent être résumée comme suit :

- Valeur locative estimée (VLE)
- Le taux de capitalisation
- La durée résiduelle des différents contrats de location
- L'hypothèse utilisée concernant l'inoccupation (inoccupation sur base du contrat de location actuel et inoccupation sur le long terme)
- Le nombre de M<sup>2</sup> du bien considéré

Le modèle utilisé est particulièrement sensible aux éléments de valeur locative estimée et de taux de capitalisation.

Il existe un lien pouvant renforcer l'impact à la hausse ou à la baisse entre la valeur locative estimée et les hypothèses concernant l'inoccupation. En effet, au plus un bien aura un risque d'inoccupation (par conditions de marché, par attrait du bâtiment pour les locataires...) au plus la valeur locative aura tendance à diminuer.

### 3.4 Instruments financiers

Le Groupe P&V a décidé d'utiliser l'exemption temporaire d'application de la norme IFRS 9.

Afin de pouvoir appliquer cette exemption, le Groupe P&V doit prouver qu'au moins 90 % de ses passifs sont liés à l'activité d'assurance.

Selon ce principe, il en ressort qu'à fin 2019, 94 % des passifs sont liés à l'activité d'assurance. Pour 2018 et 2017 le pourcentage s'élevait à 95 % comme illustré dans le tableau ci-dessous :

En milliers €	Notes	2019	2018	2017
Dettes subordonnées	3.17	400.080	400.108	260.034
Dettes relatives aux contrats d'assurance	3.12	14.292.727	13.242.550	13.161.749
Dettes financières - contrats d'investissement avec PB	3.12	2.367.499	2.147.952	2.065.182
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	3.12	349.547	327.333	687.310
Dettes d'assurance	3.17	338.253	382.659	381.539
Dettes relatives à des actifs non courants détenus en vue de la vente	3.9	-	302.195	-
<b>Rubriques considérées comme passifs liés à l'activité d'assurances</b>		<b>17.748.105</b>	<b>16.802.797</b>	<b>16.555.813</b>
<b>% de passif relatifs à l'activité d'assurances</b>		<b>94%</b>	<b>95%</b>	<b>95%</b>

#### 3.4.1 Application d'IFRS 9

Suite aux résultats du test, il ressort que le Groupe P&V rentre bien dans les critères d'exemption. En conséquence, le Groupe P&V a décidé de profiter de l'exemption temporaire d'application de l'IFRS 9.

La mise en œuvre de l'IFRS 9 et celle de la nouvelle norme en matière d'assurance IFRS 17 ont été alignées dans un projet de mise en œuvre combiné.

L'application de ces 2 normes constituera un changement majeur dans la présentation des états financiers IFRS pour les compagnies d'assurance, l'impact sur les capitaux propres, le résultat net et les autres éléments du résultat étendu devrait être significatif.

Suite à l'application d'IFRS 9, le Groupe P&V devra reclasser ses actifs et passifs financiers dans les nouvelles catégories envisagées. À cet égard, il convient de noter que cette classification sera basée sur un "business

model" et les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels.

Compte tenu de ce qui précède, le Groupe P&V s'est limité aux hypothèses de bases relatives au choix du "business model". Dans un souci de comparabilité, le Groupe a opté pour des hypothèses de valorisation les plus proches de celles utilisées par le passé. Sans préjuger des choix du Groupe, le modèle utilisé est celui qui sera plus que probablement mis en œuvre lors l'implémentation d'IFRS 9.

Le tableau suivant présente pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers du Groupe P&V. :

- d'une part, les catégories d'évaluation d'origine et leurs valeurs comptables correspondante selon IAS 39,
- d'autre part, les nouvelles catégories d'évaluation et la valeur comptable correspondante selon IFRS 9.

Classification d'origine selon IAS39	Instruments financiers	Nouvelle classification selon IFRS9	Solely Payments of Principal and Interests (SPPI)	Valeur IFRS 2019	Valeur IFRS 2018
<b>ACTIFS FINANCIER</b>					
Disponibles à la vente	<b>Actions (excl fonds)</b>			<b>805.545</b>	<b>713.970</b>
	<i>Actions cotées</i>	FVPL		804.323	712.969
	<i>Actions non cotées</i>			1.222	1.000
	<i>Warrants - strips</i>			-	1
	<b>Fonds de placements*</b>			<b>1.043.530</b>	<b>728.414</b>
	<i>Fonds (VNI régulière)</i>	FVPL		163.885	196.700
	<i>Fonds (VNI irrégulière)</i>			875.371	527.923
	<i>Fonds (sans VNI)</i>			3.208	2.414
	<i>Fonds de placements privés (private equity)</i>			1.066	1.378
	<b>Participations</b>			<b>144.681</b>	<b>122.324</b>
	<i>Participations - stratégique</i>	FVOCI option *		84.129	71.701
	<i>Participations - non stratégique</i>	FVPL		60.551	50.623
	<b>Obligations (excl fonds)</b>			<b>15.461.914</b>	<b>14.415.499</b>
<i>Obligations cotées (marchés actifs)</i>	FVOCI *	SPPI	14.708.416	13.689.455	
<i>Obligations cotées (marchés non actifs)</i>				646.890	582.368
<i>Obligations non cotées</i>				106.608	143.675
Juste valeur par le compte de résultat		FVPL		-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	<b>Obligations</b>	Coût amorti *	SPPI	<b>545.305</b>	<b>292.086</b>
<i>Obligations non cotées</i>					
Prêts et créances		Coût amorti	SPPI	<b>1.841.000</b>	<b>1.700.272</b>
Dettes court terme (repo's)		Coût amorti		<b>(489.990)</b>	<b>(225.028)</b>
Autres dettes financières		Coût amorti		-	<b>(421)</b>
Produits dérivés	Swaps (IRS)			8.436	12.727
	Forward Swaps			84.249	37.179
	Swaptions			106	1.328
	Options			-	27
	Forward Bonds			-	24.589
	Asset Forward Swap - Spread Lock			13.759	60.395
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>19.458.536</b>	<b>17.883.360</b>

\* hypothèse de bases pour la choix du business model

### 3.4.2 Actifs financiers

#### 3.4.2.1 Comptabilisation initiale et évaluation

Le Groupe P&V classe ses actifs financiers selon le champ d'application d'IAS39 soit comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net soit comme, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, soit comme prêts et créances ou soit comme actifs disponibles à la vente, selon ce qui est le plus approprié.

Le Groupe P&V détermine le classement de ses actifs financiers à la comptabilisation initiale. Le classement dépend de l'objectif pour lequel l'actif est acquis ou émis.

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net quand la stratégie d'investissement documentée par le Groupe P&V est de gérer les investissements financiers sur base de la juste valeur, étant donné que les passifs liés sont aussi gérés sur cette base, ou s'ils contiennent des dérivés qui ne sont pas étroitement liés.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à échéances fixes ou déterminées qui ne sont pas cotés sur un marché actif autres que (i) ceux que l'entité a l'intention de vendre immédiatement ou à court terme (ii) ceux que l'entité désigne comme étant à la juste valeur via le résultat net ou disponible à la vente au moment de la comptabilisation initiale, ou (iii) ceux pour lesquels le détenteur pourrait ne pas récupérer, de manière substantielle, la totalité de son investissement, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui seront classés comme disponibles à la vente.

La catégorie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe P&V a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou ne sont pas classés comme (a) prêts et créances (b) investissements détenus jusqu'à échéance ou (c) actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les achats ou ventes d'actifs financiers qui requièrent la livraison d'actifs dans une fenêtre de temps établie par la réglementation ou une convention de marché (délai normalisé) sont reconnus à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe P&V s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les actifs financiers du Groupe P&V contiennent de la trésorerie, des dépôts court terme, des créances clients et autres débiteurs, des prêts et créances, des instruments financiers cotés et non cotés et des instruments financiers dérivés.

#### 3.4.2.2 *Évaluation ultérieure*

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement, comme suit :

➤ ***Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net***

Pour les instruments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, le critère suivant doit être rempli :

La désignation élimine ou réduit significativement un traitement inconsistant qui, autrement, pourrait conduire à une évaluation des actifs ou passifs ou la comptabilisation des profits ou pertes sur une base différente ;

***Ou***

Les actifs ou passifs font partie d'un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers ou des deux, qui sont gérés et dont les performances sont évaluées sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion de risques ou d'investissement documentée.

Aussi, si un contrat contient un ou plusieurs dérivés incorporés, une entité peut désigner l'intégralité du contrat hybride comme un actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf si : (a) le(s) dérivé(s) incorporé(s) ne modifient pas de façon significative les flux de trésorerie qui seraient par ailleurs requis par le contrat ; ou (b) il est clair sans analyse extensive que lorsque l'instrument hybride similaire est considéré pour la première fois, la séparation du dérivé(s) incorporé(s) est interdite, telle que pour une option de règlement anticipé incorporée dans un prêt qui permet au détenteur de payer le prêt de manière anticipée à approximativement le coût amorti.

Par conséquent, si l'entité est incapable de mesurer le dérivé incorporé séparément à l'acquisition ou à la clôture de l'exercice comptable, l'intégralité du contrat hybride sera désignée à la juste valeur par le biais du résultat net. De la même façon, si une entité est dans l'impossibilité de mesurer séparément le dérivé incorporé qui devrait être séparé lors du reclassement d'un contrat hybride hors du portefeuille juste valeur par le biais du résultat net, ce reclassement est interdit. Dans de telles circonstances, le contrat hybride est maintenu à la juste valeur par le biais du résultat net dans son intégralité.

Ces investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur. Les ajustements à la juste valeur et les gains et pertes réalisés sont comptabilisés dans le compte de résultat.

La valeur d'une option call ou put sur une obligation est corrélée au rendement de l'actif financiers sous-jacent. Le dérivé incorporé n'est pas tenu d'être séparés.

Les titres de créances perpétuels sont inclus dans les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

➤ **Actifs financiers disponibles à la vente**

Les instruments financiers disponibles à la vente comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créances et des instruments financiers dérivés de couverture de flux de trésorerie (voir chapitre « instrument financier dérivé de couverture »). Les titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente sont ceux qui ne sont ni classés comme étant détenus à des fins de transaction, ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les titres de créance dans cette catégorie sont ceux que l'entité a l'intention de détenir pour une durée non définie et qui pourraient être vendus en réponse à des besoins de liquidité ou en réponse à un changement des conditions de marché.

Après l'évaluation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente seront ultérieurement évalués à la juste valeur avec les profits ou pertes non réalisés enregistrés en autres éléments du résultat global dans la réserve disponible à la vente jusqu'à ce que (i) l'actif soit décomptabilisé et les profits ou pertes latents cumulés reconnus en autre produits d'exploitation ou (ii) l'actif soit déprécié et la perte latente cumulée reconnue dans le compte de résultat en coût de financement et déduite de la réserve disponible à la vente. La réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour sa part efficace un compte de capitaux propres variable. La part inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

➤ **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces investissements sont initialement comptabilisés à la valeur d'acquisition correspondant à la juste valeur de la contrepartie payée pour l'acquisition de l'investissement. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont

également repris dans le coût de l'investissement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), moins les dépréciations. Le coût amorti est calculé en tenant compte des décotes ou surcotes d'acquisition et des commissions ou coûts qui font partie intégrante du TIE. L'amortissement du TIE est inclus dans les revenus financiers du compte de résultat. Les gains et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les investissements sont dé-comptabilisés ou dépréciés, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

**3.4.2.3 Reclassement des actifs financiers**

Le Groupe P&V évalue ses actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (détenus à des fins de transaction) et les actifs disponibles à la vente pour déterminer si la capacité et l'intention de les vendre à moyen terme toujours appropriées. Dans le cas où le Groupe P&V n'est pas en mesure de vendre ces actifs financiers dû à l'inactivité des marchés, ou dans le cas d'un changement radical des intentions de la direction à très court terme, le Groupe P&V peut décider de reclasser ces actifs financiers. Ceci se produit dans de rares circonstances. Le reclassement en prêts et créances ou actifs disponibles à la vente dépend de la nature des actifs. Cette possibilité de reclassement n'affecte pas les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net résultant de l'utilisation de l'option juste valeur.

Pour un actif financier sorti de la catégorie disponible à la vente, tout gain ou perte antérieur sur cet actif qui a été comptabilisé en capitaux propres est amorti en compte de résultat sur la durée de vie résiduelle de l'investissement en utilisant le TIE. Toute différence entre le nouveau coût amorti et les flux de trésorerie attendus est aussi amortie sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant le TIE. Si l'actif est considéré ultérieurement

comme déprécié, le montant enregistré en capitaux propres est reclassé dans le compte de résultat.

#### 3.4.2.4 *Dé-comptabilisation des actifs financiers*

Un actif financier (ou, lorsque d'application, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est dé-comptabilisé quand :

- Le droit de recevoir des flux de trésorerie a expiré ;
- Le Groupe P&V conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif mais soit (a) le Groupe P&V a pris l'engagement de payer l'entièreté des flux de trésorerie reçus sans délai substantiel envers un tiers conformément à un accord de rétrocession ; ou soit (b) le Groupe P&V a transféré la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ou (c) le Groupe P&V n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif.

Lorsque le Groupe P&V a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie relatifs à un actif ou est rentré dans un accord de rétrocession, ou n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, l'actif financier est reconnu à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évaluée à la valeur la plus faible entre la valeur comptable d'origine de cet actif et le montant maximal que le Groupe P&V pourrait être tenu de rembourser.

Dans ce cas, le Groupe P&V reconnaît aussi un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base qui reflète les droits et obligations que le Groupe P&V a conservés.

#### 3.4.2.5 *Dépréciation d'actifs financiers*

Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est considéré comme déprécié si, et seulement si, il y a une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (une perte subie) et que la perte subie a un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peuvent être estimés de manière fiable. Les preuves de dépréciation peuvent comprendre des indications que l'emprunteur ou le groupe d'emprunteurs font face à des difficultés financières significatives, un défaut ou manquement dans le paiement d'intérêts ou du principal, la probabilité que l'émetteur ou l'emprunteur tombe en faillite ou autre réorganisation financière ou lorsque des données observables indiquent qu'il y a une diminution mesurable dans les flux de trésorerie futurs estimés, tels que des changements dans les arriérés ou les paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

##### ➤ *Actifs financiers évalués au coût amorti*

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, le Groupe P&V détermine en premier lieu s'il y a une preuve objective de dépréciation pour les actifs financiers pris individuellement s'ils sont individuellement significatifs, ou par groupe s'ils ne sont pas individuellement significatifs. Si le Groupe P&V détermine qu'il n'y a pas de preuve objective de dépréciation pour un actif financier évalué individuellement, qu'il soit significatif ou non, il reprend l'actif dans un groupe d'actifs à caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. Les actifs évalués individuellement et pour lesquels une perte de dépréciation est établie, ou continue d'être

établie, ne sont pas inclus dans une évaluation collective de dépréciation.

S'il y a une preuve objective qu'une perte de dépréciation a été subie sur des actifs évalués au coût amorti, le montant de la perte de dépréciation est mesuré comme la différence entre le montant comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Si un prêt a un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation pour mesurer toute perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel.

La valeur comptable de l'actif est réduite par le biais d'un compte de réduction de valeur et le montant de la perte est reconnu dans le compte de résultat. Le revenu d'intérêts continue d'être comptabilisé sur la valeur comptable réduite, et est calculé en utilisant le taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Le revenu d'intérêts est comptabilisé comme faisant partie des revenus financiers dans le compte de résultat. Les prêts ainsi que la réduction de valeur y afférente sont annulés lorsqu'il n'existe pas de perspective réaliste de recouvrement et que toutes les garanties ont été réalisées ou transférées au Groupe P&V. Si, au cours d'un exercice ultérieur, le montant de la perte de valeur estimée augmente ou diminue du fait d'un événement survenu après l'enregistrement de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est augmentée ou diminuée par ajustement du compte de réduction de valeur correspondant. Si une dépréciation est recouvrée par la suite, le recouvrement est crédité dans les charges financières du compte de résultat.

Pour réaliser une évaluation collective de la dépréciation, les flux de trésorerie futurs d'un groupe d'actifs financiers sont estimés sur base d'un historique des pertes pour les actifs ayant des caractéristiques de risque de crédit similaire à celles du groupe.

### ➤ *Investissements financiers disponibles à la vente*

Pour les investissements financiers disponibles à la vente, le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il y a une preuve objective qu'un investissement ou groupe d'investissement est déprécié.

Dans le cas de titres de participations classés comme titres de placement disponibles à la vente, une preuve objective peut être un déclin « significatif ou prolongé » de la juste valeur d'un investissement en-dessous de son coût. Le critère « significatif » est à évaluer par rapport au coût initial et le critère « prolongé » par rapport à la période durant laquelle la juste valeur a été en-dessous du coût initial, tel que des instruments de capitaux propres montrant des pertes latentes excédant 25 % du coût initial à la date de clôture, ou des pertes latentes pendant 4 périodes (trimestres) comptables ou plus (avant la date de clôture).

Quand il y a une preuve évidente d'une dépréciation, la perte cumulée – mesurée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur, déduction faite de toute perte de dépréciation sur l'investissement reconnue précédemment dans le compte de résultat – est déduite des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans le compte de résultat.

Les pertes de dépréciation sur les titres de participation ne sont pas extournées par le biais du résultat : une augmentation éventuelle de leur juste valeur après dépréciation est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, alors que les diminutions additionnelles sont considérées comme des dépréciations supplémentaires à comptabiliser dans le compte de résultat.

Dans le cas des instruments d'emprunt classés comme disponibles à la vente, la dépréciation est déterminée sur base des mêmes critères que les actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Cependant, le montant enregistré pour la dépréciation est la perte cumulée évaluée

comme la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de dépréciation reconnue antérieurement sur cet investissement dans le compte de résultat.

Le revenu d'intérêt futur continue d'être enregistré sur base de la valeur comptable réduite de l'actif et est proraté sur base d'un taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie dans le cadre de l'estimation de la perte de dépréciation. Le revenu d'intérêt est enregistré comme faisant partie des revenus financiers. Si, lors d'une année ultérieure, la juste valeur d'un instrument d'emprunt augmente et son augmentation peut objectivement être reliée à un événement survenu après que la perte de dépréciation ait été reconnue dans le compte de résultat, et tel qu'il n'y ait plus d'impairment, la perte de dépréciation est intégralement extournée par le biais du résultat net, ce qui augmente la valeur

comptable du titre de créance disponible à la vente à sa nouvelle juste valeur. Toute différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et la nouvelle juste valeur sera présentée comme perte non réalisée dans les autres éléments du résultat étendu.

Si l'événement de crédit n'a pas intégralement renversé la dépréciation, mais qu'une amélioration de la solvabilité de l'emprunteur s'est produite, la différence entre la valeur comptable et la juste valeur est reprise via le compte de résultat. Si l'événement de crédit n'a pas intégralement renversé la dépréciation, et que l'événement ne peut être associé à une amélioration de la solvabilité, la différence entre la valeur comptabilisée et la juste valeur est ajustée par le biais des autres éléments du résultat global

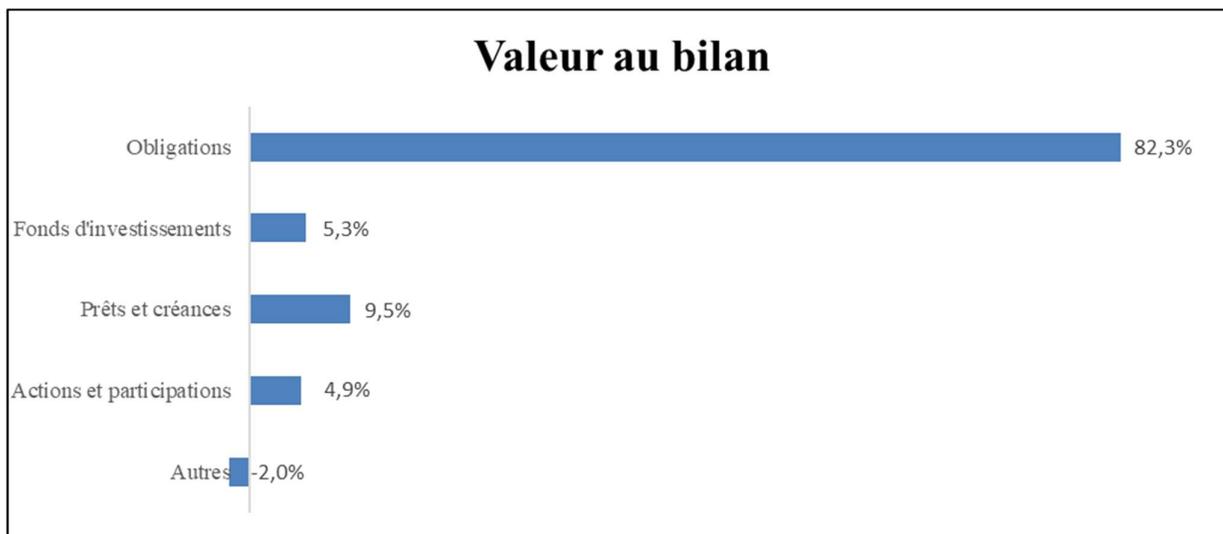
Les instruments financiers (actifs et passifs) sont subdivisés dans les catégories suivantes :

En milliers €	2019	2018
Disponible à la vente	17.455.670	15.980.206
Détenus jusqu'à l'échéance	545.305	292.086
Prêts et créances	1.841.000	1.700.272
Produits dérivés	108.703	142.273
<b>Total instruments financiers présentés à l'actif du bilan</b>	<b>19.950.678</b>	<b>18.114.837</b>
Dettes court terme (repo's)	489.990	225.028
Autres dettes financières	-	421
Produits dérivés	2.152	6.028
<b>Total dettes financières</b>	<b>492.142</b>	<b>231.477</b>
<b>Total instruments financiers (actifs et passifs)</b>	<b>19.458.536</b>	<b>17.883.360</b>

Les produits dérivés sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat à l'exception des instruments dérivés de couverture qui sont quant à eux valorisés à la

juste valeur dans les capitaux propres via une réserve « cash-flow de couverture », une composante distincte des autres éléments du résultat global.

La décomposition par classe bilantaire (instruments financiers ci-dessus) se présente comme suit :



En 2019, le montant net relatif aux instruments financiers (actifs-passifs) s'élève à EUR 19,5 milliards, soit une progression de EUR 1,6 milliards de 2018 à 2019, représentant 91,6 % de l'actif total contre 90,6 % en 2018.

Le montant des instruments financiers disponibles à la vente a augmenté sur la période, passant de EUR 16 milliards en 2018 à EUR 17,5 milliards en 2019. Le montant relatif aux prêts et créances est en hausse, passant de EUR 1,7 milliards à EUR 1,8 milliards, soit une hausse de EUR 140,7 millions. Le montant net (actif – passif) des dérivés passe quant à lui de EUR 136,2 millions à EUR 106,6 millions, soit une diminution de EUR 29,7 millions.

La baisse de la valeur des produits dérivés sur base nette s'explique essentiellement par l'arrivée à échéance de plusieurs d'entre eux (swaps, forward swaps et forward bonds)

La hausse au niveau des instruments financiers disponibles à la vente s'explique essentiellement par la baisse des taux et la bonne performance des marchés actions dans le courant de l'année 2019.

L'augmentation des actifs détenus jusqu'à l'échéance s'explique par la hausse de notre portefeuille des crédits hypothécaires néerlandais.

L'augmentation des prêts et créances (EUR +140,7 millions) s'explique principalement par la hausse de notre portefeuille de crédits hypothécaires sur le marché belge. Ceci résulte de la bonne production de ce type de contrat par nos réseaux agents et courtiers et ceci dans l'optique poursuivie par le Groupe P&V de renforcer cette classe d'actifs dans ses placements.

L'exposition du Groupe P&V en devises pour les instruments financiers se présente comme suit :

En milliers €	2019	2018
EUR	19.400.685	17.828.311
USD	55.628	51.917
CHF	2.222	1.847
CAD	-	1.285
Autres		
<b>Total de l'exposition en devises des instruments financiers (hors couvertures devises)</b>	<b>19.458.536</b>	<b>17.883.360</b>

Les instruments financiers (actif – passif) du Groupe P&V sont investis à 99,7 % en euros. L'exposition en dollars américains et en franc suisse est constituée d'actions et de fonds.

### 3.4.3 Evaluation

Les actifs disponibles à la vente, ceux désignés à la juste valeur par le compte de résultat et les produits dérivés, sont évalués à la juste valeur. Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et les prêts et créances sont quant à eux évalués au coût amorti.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La mesure de la juste valeur suppose aussi que la transaction ait lieu sur le marché principal où l'élément est négocié, c'est-à-dire le marché qui enregistre la plus grande activité et le plus grand volume<sup>1</sup> (IFRS 13).

La norme IFRS 13 n'impose pas l'utilisation d'une méthode mais privilégie la technique de valorisation qui utilise des données observables pertinentes et qui minimise l'utilisation des données non observables. Ainsi, elle établit le principe d'une hiérarchie des données d'entrée à trois niveaux :

- **Niveau 1** : les données d'entrée de niveau 1 comprennent les prix d'actifs ou passifs cotés (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;
- **Niveau 2** : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les

prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement ;

- **Niveau 3** : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

Lorsqu'il existe un marché actif, les prix de marché cotés servent de base à la détermination de la juste valeur. En effet, un prix coté sur un marché actif (comme une bourse par exemple) fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier. Dans ce cas, le cours « Bid » sera utilisé.

Cependant, l'absence de marché actif impliquera l'utilisation d'autres techniques de valorisation. Il conviendra alors de sélectionner la méthode de valorisation la plus appropriée aux circonstances et pour laquelle il y a suffisamment de données disponibles.

### 3.4.4 Hiérarchie des justes valeurs

La répartition entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs telle que définie par IFRS 13 est la suivante pour les instruments financiers nets (actifs - passifs)<sup>2</sup> du Groupe P&V :

---

<sup>1</sup> En l'absence de marché principal, la transaction est supposée avoir lieu sur le marché le plus avantageux, c'est-à-dire le marché qui maximise le montant qui serait reçu pour la vente de l'actif ou

qui minimise le montant qui serait à payer pour transférer un passif.

<sup>2</sup> Pour les prêts et créances 2019, voir note 3.4.9.

En milliers €	2019				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponible à la vente	-	15.676.623	646.890	1.132.156	17.455.670
Juste valeur par le compte de résultats	-	-	-	-	-
Détenus jusqu'à l'échéance	545.305	-	-	-	545.305
Prêts et créances	1.841.000	-	-	-	1.841.000
Dettes court terme (repo's)	(489.990)	-	-	-	(489.990)
Autres dettes financières	-	-	-	-	-
Produits dérivés	-	-	106.551	-	106.551
<b>Total</b>	<b>1.896.315</b>	<b>15.676.623</b>	<b>753.442</b>	<b>1.132.156</b>	<b>19.458.536</b>

En milliers €	2018				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Disponible à la vente	-	14.599.124	582.368	798.714	15.980.206
Détenus jusqu'à l'échéance	292.086	-	-	-	292.086
Prêts et créances	1.700.272	-	-	-	1.700.272
Dettes court terme (repo's)	(225.028)	-	-	-	(225.028)
Autres dettes financières	(421)	-	-	-	(421)
Produits dérivés	-	-	136.245	-	136.245
<b>Total</b>	<b>1.766.909</b>	<b>14.599.124</b>	<b>718.613</b>	<b>798.714</b>	<b>17.883.360</b>

La hausse du montant repris en niveau 3 s'explique essentiellement par une augmentation des acquisitions en fonds non cotés en 2019. Ceci s'explique par un rendement plus élevé et une exposition aux risque plus faibles que dans les autres portefeuilles d'investissements.

En outre, le tableau suivant donne un aperçu détaillé des techniques de valorisations retenues pour chaque type d'instruments financiers, ainsi que les données d'entrée utilisées.

Classification	Instruments financiers	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Modèle de valorisation	Données utilisées	Valeur IFRS 2019	Valeur IFRS 2018
Disponibles à la vente	<b>Actions (excl fonds)</b>					<b>805.545</b>	<b>713.970</b>
	<i>Actions cotées</i>	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	804.323	712.969
	<i>Actions non cotées</i>	Juste valeur	3	Techniques basées sur des données bilantaires: actif net réévalué, fonds propres, montant du capital libéré	Comptes annuels	1.222	1.000
	<i>Warrants - strips</i>	Juste valeur	3	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	-	1
	<b>Fonds de placements*</b>					<b>1.043.530</b>	<b>728.414</b>
	<i>Fonds (VNI régulière)</i>	Juste valeur	1	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	163.885	196.700
	<i>Fonds (VNI irrégulière)</i>	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	875.371	527.923
	<i>Fonds (sans VNI)</i>	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	3.208	2.414
	<i>Fonds de placements privés (private equity)</i>	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	1.066	1.378
	<b>Participations</b>	Juste valeur	3	Plusieurs techniques utilisées : Fonds propres (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, valeur d'acquisition, transaction récente	Comptes annuels, décotes d'illiquidité	<b>144.681</b>	<b>122.324</b>
	<b>Obligations (excl fonds)</b>					<b>15.461.914</b>	<b>14.415.499</b>
	<i>Obligations cotées (marchés actifs)</i>	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	14.708.416	13.689.455
	<i>Obligations cotées (marchés non actifs)</i>	Juste valeur	2	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	646.890	582.368
	<i>Obligations non cotées</i>	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs ou prix fourni par un valorisateur externe	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	106.608	143.675
Détenus jusqu'à l'échéance	<b>Obligations</b>						
	<i>Obligations non cotées</i>	Au coût	NA	Coût amorti		<b>545.305</b>	<b>292.086</b>
Prêts et créances		Au coût	NA	Coût amorti		<b>1.841.000</b>	<b>1.700.272</b>
Dettes court terme (repo's)		Au coût	NA	Coût amorti		<b>(489.990)</b>	<b>(225.028)</b>
Autres dettes financières		Au coût	NA	Coût amorti		-	<b>(421)</b>
Produits dérivés	<b>Swaps (IRS)</b>	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	<b>8.436</b>	<b>12.727</b>
	<b>Forward Swaps</b>	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	<b>84.249</b>	<b>37.179</b>
	<b>Swaptions</b>	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	<b>106</b>	<b>1.328</b>
	<b>Options</b>	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	-	<b>27</b>
	<b>Forward Bonds</b>	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	-	<b>24.589</b>
	<b>Currency Forwards</b>	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	-	-
	<b>Asset Forward Swap - Spread</b>	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	<b>13.759</b>	<b>60.395</b>
<b>TOTAL</b>						<b>19.458.536</b>	<b>17.883.360</b>

\* Les titres FLEMALLE GRANDE (CIM) et LAK VMM GENT sont repris en fonds de placements (EUR 3,21 millions)

#### 3.4.4.1 Niveau 1

Les instruments financiers repris dans cette catégorie sont négociés sur des marchés actifs, c'est-à-dire, des marchés sur lesquels ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisant pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **actions cotées** détenues par le Groupe P&V et qui sont négociées sur les grandes places boursières européennes. Ces actions sont valorisées sur base des cours boursiers (cours « bid ») ;
- Les **fonds d'investissement** publiant une valeur d'inventaire (VNI) périodique et sur base de laquelle les transactions se font de manière régulière. La valorisation se repose sur les VNI publiées par les fonds ;
- Les **obligations** pour lesquelles un nombre suffisant de contributeurs publient des cotations régulières avec un écart cours acheteur / vendeur relativement faible. Ces obligations sont valorisées sur base des prix « bid » publiés par les contributeurs sélectionnés par le Groupe P&V.

#### 3.4.4.2 Niveau 2

Les instruments financiers repris dans cette catégorie ne sont pas négociés sur des marchés actifs mais la juste valeur se base sur des données observables dans le marché.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **obligations cotées** sur des marchés non actifs, pour lesquelles il n'existe pas un nombre suffisant de contributeurs et/ou traitant avec des cours acheteur / vendeur relativement élevés. La valorisation de ces obligations est basée sur le cours « bid » du contributeur sélectionné par le Groupe P&V ;

- Les **produits dérivés** qui sont valorisés par un service de valorisation externe.

#### 3.4.4.3 Niveau 3

Les titres repris en niveau 3 ne sont pas cotés sur des marchés actifs et leurs valorisations se basent sur des techniques de valorisation qui utilisent, de manière significative, des données non observables.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **actions non cotées** détenues par le Groupe P&V et qui ne sont pas négociables sur un marché actif. Les méthodes retenues pour la valorisation de ces titres reposent essentiellement sur l'utilisation de données bilantaires ; il s'agira de méthodes telles que l'actif net rectifié, le niveau des fonds propres ou encore le montant du capital libéré ;
- Les **fonds d'investissement** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas régulièrement publiée. Pour ces fonds, de longues périodes peuvent exister entre la date de publication de la VNI et la date de reporting. Ceci indique que la VNI ne peut être considérée comme observable à la date de reporting. La valorisation de ces fonds se base sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds d'investissements ;
- Les **fonds d'investissement** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas publiée. Dans ce cas, la valorisation des fonds se base sur des modèles de valorisation internes (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs) ;
- Les **fonds de placements privés** qui ne publient pas des valeurs d'inventaire de manière régulière. Ces titres ne peuvent donc être considérés comme négociés sur des marchés actifs. Leurs valorisations se basent sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds ;

- Les **obligations non cotées** qui ne sont valorisées par aucun contributeur. Une partie de ces obligations sont valorisées sur base de modèles internes basés sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation appliqués sont ceux d'actifs de risque comparable. Les autres obligations reprises dans cette catégorie sont valorisées sur base de prix reçus de valorisateurs externes ;
- Les **participations non consolidées** dont le prix n'est pas observable sur le marché. Ces titres sont valorisés grâce à des modèles de valorisation internes reposant principalement sur des données bilantaires. Ces techniques sont les suivantes : utilisation des fonds propres de la société (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, utilisation de la valeur d'acquisition ou référence à des transactions récentes.

Plus particulièrement pour le Niveau 3, les techniques de valorisation sont détaillées ci-dessous, en ce compris les données et paramètres utilisés pour établir la juste valeur.

- **Les actions non cotées** (EUR 1,22 million)

Les positions les plus importantes dans cette catégorie sont valorisées par les méthodes suivantes :

- Les deux positions les plus importantes qui représentent l'essentiel de l'exposition en actions non cotées (EUR 1,21 million) sont valorisées sur base des fonds propres des sociétés.
- L'exposition résiduelle (EUR 0,01 million) représente des actions non cotées qui sont maintenues à leur valeur d'acquisition
- **Les fonds non cotés** (EUR 878,6 millions)

Les techniques de valorisations utilisées sont les suivantes :

- Pour la plupart des fonds, les VNI (valeur nette d'inventaire) reçues des gestionnaires d'actifs sont utilisées. Celles-ci peuvent être mensuelles, trimestrielles ou annuelles.
- La technique de valorisation « Discounted cash-flow » est également utilisée. Dans ce cas, les cash-flows attendus sont actualisés sur base d'un taux d'actualisation d'actifs comparables.

Par ailleurs, les sous-jacents de ces fonds sont majoritairement européens.

Les sous-jacents sont soit des actions soit des instruments de dettes.

Au sein des sous-jacents « actions », nous retrouvons des investissements en actions immobilières, en infrastructure et en actions et infrastructure.

Au sein des instruments de dettes, nous retrouvons de la dette immobilière, des investissements en obligations d'entreprises et des investissements en infrastructure.

- **Les fonds de placements privés** (EUR 1,07 millions)

Ces titres sont valorisés sur base des prix communiqués par les gestionnaires d'actifs.

- **Obligations non cotées** (EUR 106,6 millions)

Parmi cette catégorie, on trouve les instruments suivants :

- Fonds structurés en Notes (EUR 88,5 millions)  
Ces fonds sont valorisés sur base des VNI reçues des gestionnaires d'actifs
- Certificats immobiliers (EUR 4,1 millions)  
Le seul certificat immobilier dans cette catégorie est valorisé sur base de la valorisation envoyée par le gestionnaire d'actif.
- Obligations (EUR 13,9 millions)

Les obligations non cotées sont valorisées sur base d'un modèle d'actualisation des cash-flows. L'élément central dans ce type de modèle concerne la détermination du taux d'actualisation (yield).

A la date d'achat de l'obligation, le spread de l'obligation par rapport à la courbe swap est déterminé. Le spread est défini comme la différence entre le rendement à l'échéance de l'obligation (« yield to maturity ») et le taux swap ;

Une prime d'illiquidité est estimée par « judgement expert » auprès des gestionnaires de notre portefeuille. Le spread de l'obligation est corrigé de cette prime d'illiquidité ;

Un spread de crédit de marché est calculé. Celui-ci représente le spread moyen des obligations ayant un rating BBB sur le marché et la courbe swap ;

Un facteur de spread est ensuite déterminé comme étant le rapport du spread de l'émission par rapport au spread de marché.

A la date de valorisation, le spread de marché est de nouveau déterminé ;

Le yield de l'obligation est ensuite déterminé comme étant le produit du facteur de spread et du spread de marché (ajusté de la prime d'illiquidité). Ce yield est ensuite utilisé pour valoriser l'obligation.

- **Les participations** (EUR 144,7 millions)  
La majorité des participations est valorisée sur base de l'actif net rectifié ou de leurs fonds propres, en tenant compte dans certains cas d'une décote d'illiquidité de 25 %.

Dans le cas des participations dont la valeur détenue est inférieure à EUR 50.000, la valeur estimée est maintenue à la valeur comptable sauf si des pertes justifiaient une valeur inférieure.

Dans un seul cas (EUR 81,2 millions), la technique de valorisation « Discounted Dividend Model » a été appliquée en se basant sur le dividende attendu.

	Description	Juste valeur (en milliers euro)	Techniques d'évaluation	Données utilisées
Actions et fonds d'investissements	Les actions non cotées	1.213	Fonds propres	Fonds propres Actionnariat
		9	Valeur d'acquisition	Valeur d'acquisition
	Les fonds non cotés (avec VNI)	878.579	Valeur nette d'inventaire	n/a
	Les fonds de placements privés	1.066	Valeur nette d'inventaire	n/a
Obligations / Notes non cotés	Fonds structurés en "Notes"	88.550	Valeur nette d'inventaire	n/a
	Certificats immobiliers à taux fixe	4.120	Valeur nette d'inventaire	n/a
	Emissions obligataires	13.938	Discounted cash-flows	Rendement jusqu'à maturité de l'obligation Courbes swaps à l'émission et à la date de valorisation Prime d'illiquidité Courbes émissions BBB à l'émission et à la date de valorisation

### 3.4.4.4 Transfert de niveaux

Le tableau suivant donne un aperçu des mouvements qui ont eu lieu dans les niveaux 2 et 3 en 2019.

<b>2019</b>		
<b>En milliers €</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>718.613</b>	<b>798.714</b>
Transfert du niveau 1 vers le niveau 2	24.554	-
Transfert du niveau 2 vers le niveau 1	(19.997)	-
Transfert du niveau 3 vers le niveau 2	24.179	(24.179)
Acquisitions	323.654	373.796
Ventes	-	(45.823)
Remboursements	(309.130)	-
Variation de la juste valeur	(8.433)	29.648
<b>Solde de clôture</b>	<b>753.442</b>	<b>1.132.156</b>
<b>2018</b>		
<b>En milliers €</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>689.527</b>	<b>768.426</b>
Transfert du niveau 1 vers le niveau 2	-	-
Transfert du niveau 2 vers le niveau 1	(27.817)	-
Transfert du niveau 3 vers le niveau 2	-	-
Acquisitions	298.700	160.474
Ventes	(6.303)	(137.445)
Remboursements	(176.897)	-
Variation de la juste valeur	(58.595)	7.259
<b>Solde de clôture</b>	<b>718.613</b>	<b>798.714</b>

La hausse du montant en niveau 2 s'explique essentiellement par l'acquisition de plusieurs titres classés dans cette catégorie.

L'augmentation du montant en niveau 3 est également due, en grande partie, à l'acquisition de nouveaux produits d'investissement non cotés

Les acquisitions de niveau 2 consistent principalement en investissements en papiers commerciaux.

Celles de niveau 3, quant à elles, sont majoritairement constituées de fonds non-côtés.

### 3.4.5 Détenus jusqu'à l'échéance

Le Groupe P&V a constitué un portefeuille de titres adossés à des créances hypothécaires (néerlandaises) et classifie cet actif financier comme actif financier détenus jusqu'à l'échéance.

### 3.4.6 Disponible à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de 11,4 % d'actions, participations et SICAV et de 88,6 % d'obligations<sup>3,4</sup>. En 2018,

les pourcentages étaient respectivement de 9,8 % et 90,2 %.

En milliers €	Valeur de marché	Valeur d'achat	Coût amorti	RDV	OCI
Actions, participations & SICAV Non cotées	1.022.337	915.075	879.427	(34.108)	142.910
Actions, participations & SICAV Cotées	968.208	843.306	653.661	(187.173)	314.547
<b>Total actions</b>	<b>1.990.545</b>	<b>1.758.381</b>	<b>1.533.088</b>	<b>(221.281)</b>	<b>457.457</b>
Obligations D'entreprises	3.973.649	3.734.016	3.743.759	(61)	229.890
Obligations D'états	11.491.476	8.835.491	9.036.646	-	2.454.830
<b>Total obligations</b>	<b>15.465.125</b>	<b>12.569.507</b>	<b>12.780.405</b>	<b>(61)</b>	<b>2.684.719</b>
<b>Total</b>	<b>17.455.670</b>	<b>14.327.888</b>	<b>14.313.494</b>	<b>(221.341)</b>	<b>3.142.177</b>

Le coût amorti représente la différence entre la valeur de marché et la réserve des actifs disponibles à la vente (OCI).

Dans le compte de résultat pour l'année 2019, l'impact des « impairments IFRS » pour le Groupe P&V est de EUR 11,3 millions.

- **Portefeuille obligataire**

Différentes agences de notation attribuent un rating aux obligations, renseignant sur le risque

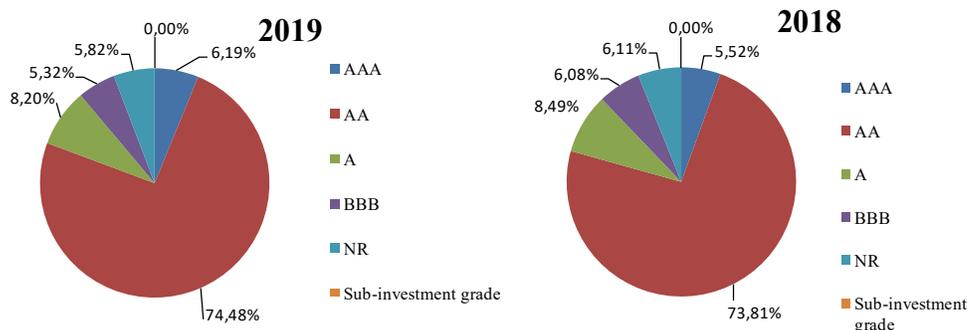
lié à la solvabilité financière de l'émetteur. La note est accordée pour la durée de l'émission de l'obligation mais est soumise à un suivi qui peut entraîner une révision de celle-ci à la hausse ou à la baisse.

Le tableau, ci-dessous, donne la répartition des obligations détenues par le Groupe P&V par rating :

En milliers €	2019		2018	
AAA	957.889	6,19%	795.901	5,52%
AA	11.518.216	74,48%	10.641.191	73,81%
A	1.267.496	8,20%	1.223.413	8,49%
BBB	822.138	5,32%	876.050	6,08%
<b>Notation de crédit</b>	<b>14.565.739</b>	<b>94,18%</b>	<b>13.536.556</b>	<b>93,89%</b>
Sub-investment grade		0,00%		0,00%
NR	899.386	5,82%	881.359	6,11%
<b>Total</b>	<b>15.465.125</b>	<b>100,00%</b>	<b>14.417.915</b>	<b>100,00%</b>

<sup>3</sup> Dans le tableau, la valeur de marché des obligations prend en compte les intérêts courus non échus (ICNE) d'un montant de EUR 226,9 millions.

<sup>4</sup> Les obligations d'états comprennent également les obligations supranationales et les obligations émises par des régions et bénéficiant d'une garantie explicite d'un Etat.



Les tableaux suivants donnent une vue du portefeuille obligataire par fourchette de maturité et par type d'instruments :

**En milliers €**

	2019					Total
	1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	
Instruments financiers à taux fixe	24.891	52.918	440.778	2.269.318	12.144.528	14.932.433
Instruments financiers à taux variable	-	-	71.272	3.072	24.612	98.956
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	54.496	106.218	98.072	44.484	130.466	433.735
<b>TOTAL</b>	<b>79.387</b>	<b>159.136</b>	<b>610.123</b>	<b>2.316.874</b>	<b>12.299.605</b>	<b>15.465.125</b>

**En milliers €**

	2018					Total
	1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	
Instruments financiers à taux fixe	7.049	107.844	272.109	2.172.683	11.329.291	13.888.976
Instruments financiers à taux variable	-	-	2.403	77.055	25.708	105.166
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	91.739	121.767	46.112	20.327	143.828	423.774
<b>TOTAL</b>	<b>98.789</b>	<b>229.611</b>	<b>320.623</b>	<b>2.270.065</b>	<b>11.498.827</b>	<b>14.417.915</b>

Pour 2019, la fourchette reprenant les maturités supérieures à 5 ans est constituée d'instruments financiers pour EUR 4,1 milliards avec une maturité de 5 à 10 ans, pour EUR 2,1 milliards avec une maturité de 10 à 15 ans, pour EUR 2,9 milliards avec une maturité de 15 à 20 ans et pour EUR 3,2 milliards avec une maturité supérieure à 20 ans.

#### ➤ Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres du Groupe P&V suite à des simulations de variations de taux appliquées au portefeuille obligataire. Ces estimations se basent sur la « modified duration » des obligations sans tenir compte de la comptabilité reflect.

La comptabilité reflect aurait atténué l'impact sur les capitaux propres de manière significative (approximativement 90 % de réduction de l'impact).

Obligations (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Taux + 100bp	-	(1.425.669)
Taux + 50bp	-	(712.835)
Spreads + 100bp	-	(144.224)
Spreads + 50bp	-	(72.112)

Les deux premiers scénarios simulent une hausse parallèle de la courbe des taux de respectivement 50bp et 100bp, tandis que les deux suivants impactent uniquement les spreads d'obligations d'entreprises de 50bp et 100bp.

La stratégie d'investissement est guidée par la gestion actif-passif (« ALM »).

L'objectif est de garantir que le Groupe P&V puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers ses assurés à tout moment, cela passe notamment par la protection de sa solvabilité.

Dès lors, compte tenu des mesures entreprises par le Groupe P&V à ce niveau depuis des années, l'écart entre la durée moyenne pondérée des actifs et de passifs d'assurance

(« gap de duration ») est à un niveau si faible (moins de 1) que la variation des actifs porteurs d'intérêts a un effet miroir sur les passifs.

Seule la partie « risque de crédit » des instruments financiers génère de manière résiduelle un écart de variation non couvert.

Par ailleurs, pour faire face à un éventuel risque de liquidité dans un scénario de brusque remontée de taux, un programme de couverture contre la hausse des taux par « swaptions payer » a été initié en 2017.

#### ➤ *Obligations souveraines*

Le portefeuille d'obligations souveraines se compose en grande majorité d'obligations de l'Etat belge (65,7 %). L'exposition aux pays PIIGS<sup>5</sup> ne représente plus que 0,06 % des obligations d'états.

Obligations d'états (En milliers €)	Valeur de marché
Belgique	7.549.766
France	2.256.248
Luxembourg	789.245
Allemagne	774.009
Canada	45.429
Pays-Bas	37.915
Autriche	16.095
Pologne	15.663
Italie	7.106
<b>Total</b>	<b>11.491.476</b>

#### ➤ *Obligations d'Entreprises*

Le portefeuille des obligations d'entreprises se concentre principalement sur des sociétés

européennes avec une diversification au niveau du pays et du secteur de ces dernières.

<sup>5</sup> PIIGS : Portugal – Irlande – Italie – Grèce – Espagne

Obligations d'entreprises (En milliers €)	Valeur de marché
France	1.184.025
Belgique	589.781
Pays-Bas	462.998
Autres : Europe	444.045
USA	393.588
Allemagne	397.034
Grande Bretagne	235.415
Luxembourg	223.163
Autres : Non Europe	43.601
<b>Total</b>	<b>3.973.649</b>

Le premier secteur représenté dans le portefeuille d'obligations d'entreprises du Groupe P&V est le secteur « Immobilier » avec une exposition de 12,2 %. Il représente un

pourcentage de 3,1 % sur le total de l'encours obligataire. En 2018, le 1er secteur était le secteur « Pétrole & Gaz » avec 3,1 % de l'encours obligataire.

Obligations d'entreprises (En milliers €)	Valeur de marché
Immobiliers	485.916
Pétrole & Gaz	404.947
Biens et services industriels	386.521
Obligations d'agences	357.574
Utilitaires	309.814
Services financiers	309.477
Soins de santé	257.743
Automobiles & Parts	246.658
Télécommunications	226.210
Technologie	191.261
Produits chimiques	168.358
Alimentations & boissons	120.746
Vente au détail	104.873
Articles personnels et ménagers	90.522
Médias	86.157
Construction & Materials	74.151
Banques	58.297
Assurances	40.802
Voyage et loisirs	32.868
Ressources naturelles	20.753
<b>Total</b>	<b>3.973.649</b>

### 3.4.7 Actions, participations et SICAV

Le portefeuille « actions, sicav's et participations » est majoritairement investi au Luxembourg. Ceci est dû à la part importante de SICAV's enregistrées au Luxembourg dans

le portefeuille. Les sous-jacents des SICAV's sont multiples : actions, obligations, mais également dette immobilière, immeuble, infrastructure, high yield, etc.

Actions (En milliers €)	Valeur de marché
Luxembourg	664.827
France	646.450
Belgique	373.052
Pays-Bas	109.369
Allemagne	105.818
Italie	37.123
Autres : Europe	52.838
Autres : Non Europe	1.068
<b>Total</b>	<b>1.990.545</b>

Le premier secteur représenté au niveau du portefeuille actions, sicav's et participations est le service financier (52,4%). Une grande partie s'explique également par la classification des

fonds d'investissements dans cette partie (EUR 1 milliard de fonds d'investissements sur une exposition financière de EUR 1,04 milliard).

Actions (En milliers €)	Valeur de marché
Services financiers	1.042.190
Produits chimiques	136.897
Participations portefeuille-holding	126.600
Immobiliers	90.477
Soins de santé	71.990
Utilitaires	54.449
Pétrole & gaz	53.189
Vente au détail	47.215
Technologie	46.570
Construction & matériels	46.070
Biens et services industriels	43.603
Banques	38.849
Articles personnels et ménagers	37.878
Alimentations & boissons	21.391
Assurances	34.666
Télécommunications	31.776
Automobiles & parts	30.827
Participations services à la personne	8.787
Médias	6.570
Voyages et loisirs	6.021
Participations crédit hypothécaire	3.262
Participations compagnies d'assurance	3.255
Ressources de base	4.160
Participations action sociale & autres	1.110
Autres	1.073
Participations exploitation biens immobiliers	805
Participations conseil de gestion	543
Participations distribution et activités liées	314
Participations gestion de fonds/pools	5
<b>Total</b>	<b>1.990.545</b>

### ➤ Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente l'impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres du Groupe P&V de simulations de crise

appliquées au portefeuille d'actions. Les scénarios retenus sont une baisse de 10 %, 20 % et 30 % des marchés d'actions.

Actions (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Actions -30%	(303.330)	(293.828)
Actions -20%	(78.452)	(319.649)
Actions -10%	(31.854)	(167.191)

### 3.4.8 Juste valeur par le compte de résultat

Ces actifs financiers sont repris à la juste valeur, et leurs changements de valeur sont comptabilisés via le compte de résultat.

En 2019, le Groupe P&V ne détenait aucun titre classifié dans cette rubrique (hors produits dérivés).

### 3.4.9 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces investissements sont initialement comptabilisés à la valeur d'acquisition correspondant à la juste valeur de la contrepartie payée pour l'acquisition de l'investissement. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont

également repris dans le coût de l'investissement. Après l'évaluation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, sur base de la méthode du taux d'intérêt effectif, moins les dépréciations.

Se trouvent sous cette rubrique, notamment, les créances de location financement et les crédits hypothécaires.

En milliers €	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Prêts hypothécaires	1.307.037	1.402.027	1.180.533	1.292.593
Leasing financiers non-courants	94.848	115.341	97.495	120.016
Autres prêts et créances	439.115	482.523	422.244	448.035
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>1.841.000</b>	<b>1.999.890</b>	<b>1.700.272</b>	<b>1.860.645</b>

On constate une augmentation des crédits hypothécaires.

Pour de plus amples informations sur ces aspects, veuillez-vous référer à la note 3.7.2 et 3.8 du présent rapport.

### 3.4.10 Instruments financiers dérivés

Des contrats ISDA /CSA ont été conclus entre le Groupe P&V et la majorité des contreparties bancaires avec lesquelles P&V conclut des dérivés. Ces contrats encadrent et sécurisent les transactions en produits dérivés de gré à gré, en permettant l'application du "netting" des justes valeurs positives et négatives en cas de défaut d'une contrepartie, et en prévoyant des appels ou dépôts de marge (collatéralisation) pour l'exposition nette subsistante. Le contrat CSA

est un document qui régit les bases contractuelles générales entre les deux parties qui négocient entre elles des transactions sur instruments dérivés de gré à gré.

En milliers €	Instruments financiers dérivés					
	2019			2018		
	Juste Valeur			Juste Valeur		
	Positif	Négatif	Net	Positif	Négatif	Net
Swaps d'intérêts	7.138	0	7.138	13.342	-2.987	10.356
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0
Options sur swap d'intérêts	106	0	106	1.328	0	1.328
Options sur action	0	0	0	454	-427	27
Contrats à terme sur swap d'intérêts	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur swap d'intérêts - instruments de couverture *	84.249	0	84.249	37.179	0	37.179
Contrats à terme sur obligation - achats	0	0	0	24.589	0	24.589
Contrats à terme sur obligation - ventes	0	0	0	0	0	0
Contrats de change à terme	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur swap de devises	0	0	0	0	0	0
Dérivé de crédit - instruments de couverture **	15.903	-2.144	13.759	60.395	0	60.395
<b>Total juste valeur des dérivés</b>	<b>107.397</b>	<b>-2.144</b>	<b>105.254</b>	<b>137.288</b>	<b>-3.414</b>	<b>133.874</b>
Swap d'intérêts - intérêts courus	1.298	0	1.298	4.985	-2.614	2.371
<b>Total des dérivés</b>	<b>108.695</b>	<b>-2.144</b>	<b>106.551</b>	<b>142.273</b>	<b>-6.028</b>	<b>136.245</b>

\* cash flow hedge

\*\* fair value hedge

Les produits dérivés sont valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sauf en cas de « hedge accounting » (instruments dérivés de couverture) et ne sont pas détenus à des fins de transactions (hormis pour les options sur actions). La réévaluation des dérivés de couverture de flux de trésorerie impacte pour sa part de manière efficace les capitaux propres.

Le tableau suivant met en évidence les mouvements importants qui ont eu lieu dans le portefeuille de produits dérivés en 2019 (à la juste valeur) :

En milliers €	1 janvier 2019						31 décembre 2019	
	Valeur nominale	Juste valeur	Acquisitions (valeur nominale)	Ventes (valeur nominale)	Date d'expiration (valeur nominale)	(Re)valorisation	Valeur nominale	Juste valeur
Swaps d'intérêts	491.000	10.356	0	0	-298.000	-3.217	193.000	7.138
Swaps de devises**	0	0	0	0	0	0	0	0
Options sur swap d'intérêts	1.304.000	1.328	0	0	-96.000	-1.222	1.208.000	106
Options sur action	1.207	27	0	0	-1.180	-27	27	0
Contrats à terme sur swap d'intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur swap d'intérêts - instruments de couverture *	565.000	37.179	0	0	-180.000	47.071	385.000	84.249
Contrats à terme sur obligation - achats	45.000	24.589	0	0	-45.000	-24.589	0	0
Contrats à terme sur obligation - ventes	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de change à terme**	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats à terme sur swap de devises***	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivé de crédit - instruments de couverture **	1.600.000	60.395	110.000	0	0	-46.636	1.710.000	13.759
	4.006.207	133.874	110.000	0	-620.180	-28.621	3.496.027	105.254

\* cash flow hedge

\*\* fair value hedge

Les montants spécifiés dans la colonne « date d'expiration », sont ceux relatifs aux produits dérivés arrivés à échéance dans le courant de 2019. Les montants sont repris à leur valeur nominale.

### 3.4.10.1 Swap (IRS)

En 1999, afin de se couvrir partiellement contre le risque de baisse des taux à long terme, le Groupe P&V a souscrit un certain nombre de contrats « swaption » d'échéances comprises entre 2001 et 2009.

Ces contrats donnaient au Groupe P&V le droit de souscrire un contrat « swap » de durée 10 ans receveur de taux fixe et payeur de taux à court terme Euribor 6 mois.

Le Groupe P&V a exercé ce droit à chaque échéance de 2001 à 2009, excepté en 2005, s'exposant ainsi à un risque de hausse des taux à court terme.

Afin de couvrir ce risque, le Groupe P&V a souscrit à chaque échéance exercée un contrat « reverse swap », lui donnant le droit de recevoir le taux à court terme Euribor 6 mois contre l'obligation de payer un intérêt fixe pendant 10 ans.

Le montant global reçu par le Groupe P&V pendant l'exercice 2019 et relatif aux contrats « swap » et « reverse swap » en cours s'élève à EUR 5,8 millions.

Au cours de l'exercice 2019, 6 IRS sont venus à échéance pour une valeur nominale totale de EUR 298 millions.

### 3.4.10.2 Forward Swap (IRS) – instruments de couverture

Le Groupe P&V a constitué en 2015 un portefeuille de forward swaps désignés comme des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (« hedge accounting ») pour un montant nominal de EUR 700 millions. Une partie de ce portefeuille (EUR 180 millions) a été clôturé en 2019. Le but de cette couverture est de garantir le rendement de réinvestissement futur. Le Groupe P&V s'engage à acheter au terme du forward IRS un actif à taux fixe de la même durée que l'IRS.

Le Groupe P&V a une politique d'investissement qui a pour conséquence l'achat régulier d'obligations répondant à cette condition et couvre donc des transactions futures (i.e. achats d'obligations à taux fixes) hautement probables. Le risque couvert est le risque de fluctuations du taux fixe auquel le Groupe P&V pourra investir dans le futur.

Le tableau suivant montre les périodes d'échéances des forward swaps.

En 2020, les forward swap arriveront à maturité pour une valeur de EUR 385.000.

### 3.4.10.3 Swaption

Un programme d'options sur swaps payeurs qui couvre le Groupe P&V contre le risque d'une hausse des taux à long terme a débuté en 2012. Les périodes optionnelles varient entre 3 et 8 ans. Le swap sous-jacent a une durée de 10 ans. Le montant nominal de l'ensemble des swaptions était égal à EUR 1.304 millions à fin 2018 et s'élève à EUR 1.208 millions à fin 2019.

Quatre contrats d'une valeur nominale de EUR 96 millions échéant en 2019 n'ont pas été exercés.

### 3.4.10.4 Forward bond

En 2013, un portefeuille de forward bonds acheteurs a été constitué par le Groupe P&V. Il s'agit d'obligations de l'Etat belge ou français achetées à un terme de 4 à 6 ans afin de garantir un rendement minimum dès aujourd'hui.

Le Groupe P&V utilise depuis 2014 des « forward bonds de protection » (forward bonds vendeurs) afin de se protéger contre l'augmentation possible des taux d'intérêt. Un forward de protection est une vente « future » d'une obligation avec une échéance future contre un prix déjà fixé. De cette manière, le Groupe P&V couvre les plus-values actuelles non réalisées pour ces obligations sous-

jaçentes, pour une période de résultat future. Le portefeuille d'achat forward d'obligations représentait EUR 45 millions début 2019 en montants nominaux et sont toutes venues à échéance en 2019.

### 3.4.10.5 *Forward bond – instruments de couverture*

Un forward bond de protection peut être désigné comme une couverture des flux de trésorerie car le but de cette transaction est de garantir le flux de cash au moment de la vente. Le forward bond de protection ne connaît aucune inefficacité puisque le prix de vente futur est déterminé. En effet, le « forward bond de protection » peut être considéré comme une couverture « all-in-one ». Les variations de la juste valeur de ce produit dérivé sont comptabilisées dans la réserve de couverture des flux de trésorerie dans les fonds propres.

Fin 2019, le Groupe P&V ne détenait plus de forward bonds en tant qu'instruments de couverture.

### 3.4.10.6 *Forward asset Swap*

Afin de protéger son ratio SCR et son gap de duration, le Groupe P&V a constitué, à partir de juin 2018, un portefeuille de Forward asset swap visant à protéger ses obligations de l'Etat belge contre un élargissement du spread entre les taux des OLOs et les taux swaps.

Le tableau suivant donne un aperçu des montants couverts sur les deux titres OLO concernés :

En milliers €	Valeur nominale	Juste valeur
OLO 5,00% 28/03/2035	1.100.000	9.032
OLO 4,25% 28/03/2041	610.000	4.727
<b>Total</b>	<b>1.710.000</b>	<b>13.759</b>

### 3.4.10.7 *Options sur action*

Dans le courant de l'année 2019, le Groupe a vendu une série d'options call et put sur actions pour un montant d'engagement de EUR 151,4 millions. De celles-ci, 50 options (pour un montant d'engagement de EUR 121,1 millions) sont venues à expiration ou ont été exercées et 11 options (pour un montant d'engagement de EUR 30,3 millions) ont été clôturées prématurément.

Ces ventes d'options de gré à gré font partie de la gestion courante du portefeuille d'actions.

### 3.4.11 *Transferts des actifs financiers*

Les instruments financiers que le Groupe P&V a transférés mais qui ne sont pas entièrement décomptabilisés sont principalement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'un repo. Les passifs associés sont composés des montants enregistrés en dettes court terme correspondants aux opérations de prêts de titres.

Un REPO est une transaction dans le cadre de laquelle des obligations (essentiellement des obligations d'états) sont déposées en garantie en échange de liquidités. Une transaction REPO est en elle-même peu risquée, dans la mesure où la société donne en gage des obligations en échange d'espèces. Le taux dû sur ce type d'opération est un taux flottant (Euribor, Eonia). Les fluctuations en valeur de marché du collatéral donné sont gérées en livrant un supplément de collatéral (lorsque les taux longs montent) ou en récupérant du collatéral (lorsque les taux longs baissent). Une transaction REPO crée une dette à court terme.

A fin 2019, l'entreprise a un encours des transactions REPO's pour un montant de EUR 490 millions.

### 3.5 Placements financiers Unit Link (Branche 23)

Les actifs financiers de la branche 23 atteignent un montant de EUR 256,9 millions en 2019 contre EUR 208,3 millions en 2018. Au passif, le montant s'élève à EUR 349,5 millions repris dans les réserves techniques pour les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire. Les deux postes sont principalement liés aux contrats de placement

de la branche 23. Les dettes financières sont également composées de contrats en branche 26 (contrats de capitalisation collective).

Les instruments financiers de la branche 23 se répartissent comme suit entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs :

En milliers €	2019	2018
<b>Actif</b>		
Au coût	-	-
Niveau 1	256.852	208.307
Niveau 2	-	-
Niveau 3	-	-
<b>Placements financiers "Unit Link"</b>	<b>256.852</b>	<b>208.307</b>
<b>Passif</b>		
<b>Dettes financières - contrats d'investissement sans PB</b>	<b>349.547</b>	<b>327.333</b>

Les actifs financiers repris en niveau 1 se composent d'obligations gouvernementales et

de fonds d'investissement publiant une valeur d'inventaire périodique.

### 3.6 Investissements dans des entreprises associées

Avec une augmentation de EUR 0,1 millions, les investissements dans les entreprises associées peuvent être considérés comme

relativement stables. La fusion de Multipar et Multipharma Group, qui a eu lieu au courant de l'année 2019, n'a pas eu d'impact sur ce poste.

### 3.7 Autres actifs

#### 3.7.1 Actifs de réassurance et créances d'assurance

En milliers €	2019	2018	Variation
Créances sur preneurs d'assurance	84.912	42.625	42.287
Créances sur intermédiaires d'assurance	23.899	23.330	569
Créances nées d'opérations de réassurance	2.068	2.444	(376)
<b>Créances d'assurance</b>	<b>110.879</b>	<b>68.399</b>	<b>42.480</b>
Dépôts auprès des entreprises cédantes	684	1.038	(354)
Part des réassureurs dans les provisions techniques	284.027	312.942	(28.915)
<b>Actifs de réassurance</b>	<b>284.711</b>	<b>313.980</b>	<b>(29.269)</b>
<b>Total</b>	<b>395.590</b>	<b>382.379</b>	<b>13.211</b>

Sont portés sous cette rubrique :

- Pour l'assurance directe, la part restant à percevoir directement sur les primes ou cotisations échues et émises par l'entreprise ;
- Les créances de l'entreprise sur les agents, courtiers et autres intermédiaires d'assurance ;
- Les actifs de réassurance correspondent en grande partie à la part des réassureurs dans les provisions techniques de l'entreprise

En 2019, les actifs de réassurance diminuent de EUR 29,3 millions, principalement dus à la résiliation d'un contrat important, ainsi qu'à une diminution des provisions des prestations à régler.

Les créances d'assurance augmentent de EUR 42,4 millions. Cette augmentation est due à la révision du plan comptable en 2019 qui a entraîné certains reclassements entre les comptes 'Créances sur preneurs d'assurance' et 'Autres créances' ainsi que par une augmentation des versements à affecter.

### 3.7.1.1 Echancier des actifs de réassurance et créances d'assurance

En milliers €	2019	2018	Variation
<b>Autres actifs - à long terme</b>			
Actifs de réassurance	284.711	313.980	(29.269)
<b>Total autres actifs - à long terme</b>	<b>284.711</b>	<b>313.980</b>	<b>(29.269)</b>
<b>Autres actifs - à court terme</b>			
Créances d'assurance	110.879	68.399	42.480
<b>Total autres actifs - à court terme</b>	<b>110.879</b>	<b>68.399</b>	<b>42.480</b>
<b>Total</b>	<b>395.590</b>	<b>382.379</b>	<b>13.211</b>

En 2019, les actifs à court terme sont influencés par des créances d'assurance (hausse des créances sur preneurs d'assurance).

En milliers €	2019			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Actifs de réassurance	-	284.711	-	284.711
Créances d'assurance	110.879	-	-	110.879
<b>Total</b>	<b>110.879</b>	<b>284.711</b>	<b>-</b>	<b>395.590</b>

En milliers €	2018			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Actifs de réassurance	-	313.980	-	313.980
Créances d'assurance	68.399	-	-	68.399
<b>Total</b>	<b>68.399</b>	<b>313.980</b>	<b>-</b>	<b>382.379</b>

### 3.7.2 Autres créances

En milliers €	2019	2018	Variation
Autres créances	115.065	149.644	(34.579)
Créances courantes de leasing	2.562	2.237	326
Produits acquis et charges à reporter	10.835	6.283	4.552
<b>Total</b>	<b>128.462</b>	<b>158.164</b>	<b>(29.702)</b>

Les autres créances comprennent, pour la majorité, les créances de leasing courant, les impôts à récupérer ainsi que les provisions pour espérance de recours (EUR 56,6 millions en 2019).

La diminution du poste « autres créances » (EUR 34,6 millions) s'explique principalement

par la révision du plan comptable en 2019 qui a entraîné certains reclassements entre les comptes 'Créances sur preneurs d'assurance' et 'Autres créances' ainsi que par une augmentation de la provision fiscale à récupérer.

#### 3.7.2.1 Echancier des autres créances

En milliers €	2019	2018	Variation
<b>Autres actifs - à long terme</b>			
Autres créances	74.258	70.070	4.188
<b>Total autres actifs - à long terme</b>	<b>74.258</b>	<b>70.070</b>	<b>4.188</b>
<b>Autres actifs - à court terme</b>			
Autres créances	40.807	79.574	(38.767)
Créances courantes de leasing	2.562	2.237	326
Produits acquis et charges à reporter	10.835	6.283	4.552
<b>Total autres actifs - à court terme</b>	<b>54.204</b>	<b>88.094</b>	<b>(33.890)</b>
<b>Total</b>	<b>128.462</b>	<b>158.164</b>	<b>(29.702)</b>

Les autres créances diminuent pour le court terme. Cette diminution est due à la révision du plan comptable en 2019 qui a entraîné certains reclassements entre les comptes 'Créances sur

preneurs d'assurance' et 'Autres créances'. Le poste 'Autres créances' augmente légèrement pour le long terme.

En milliers €	2019			Total
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	
Autres créances	40.807	66.432	7.827	115.065
Créances courantes de leasing	2.562	-	-	2.562
Produits acquis et charges à reporter	10.835	-	-	10.835
<b>Total</b>	<b>54.204</b>	<b>66.432</b>	<b>7.827</b>	<b>128.462</b>

En milliers €	2018			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	79.574	61.879	8.191	149.644
Créances courantes de leasing	2.237	-	-	2.237
Produits acquis et charges à reporter	6.283	-	-	6.283
<b>Total</b>	<b>88.094</b>	<b>61.879</b>	<b>8.191</b>	<b>158.164</b>

### 3.8 Locations et leasing

#### 3.8.1 Location-financement

##### 3.8.1.1 P&V en tant que preneur

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante est comptabilisée dans les dettes à la date à laquelle l'actif en location est prêt à être utilisé par le Groupe. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisé, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçue. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire au cours de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'à l'échéance du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes. Les actifs au titre du droit d'utilisation pourraient subir une moins-value.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui doivent être versés pendant la durée du contrat de location, lesquels sont actualisés selon le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes qui devraient être versées

au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent aussi le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et le paiement de pénalités en cas de résiliation du contrat de location. Chaque paiement de loyer est réparti entre le remboursement du capital de l'obligation locative et la charge d'intérêt. La charge d'intérêt est passée en résultat sur la durée du contrat de location et doit correspondre à l'application, au solde de l'obligation locative, d'un taux d'intérêt constant pour chaque période. Les paiements se rapportant aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont passés en charges de manière linéaire à l'état du résultat consolidé.

##### 3.8.1.2 P&V en tant que bailleur

Les contrats de location par lesquels le Groupe P&V ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont considérés comme des contrats de location simple. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et la mise en place du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat sur les mêmes bases que le revenu locatif.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés en tant que revenus dans la période pendant laquelle ils ont été obtenus.

Le Groupe P&V a surtout des terrains et des bâtiments qui ont aussi bien été donnés sous contrats de location-financement que sous contrat de location-opérationnelle.

La classification des locations entre location-financement et location-opérationnelle est déterminée au début du contrat sur base de la transmission des risques et primes. Si les risques et avantages sont presque entièrement supportés par le preneur, alors le Groupe P&V va considérer que c'est une location-financement. Tous les autres contrats sont repris en contrats de location opérationnelle.

En milliers €	2019	2018
Créances courantes	2.562	2.237
Créances non courantes	94.848	97.495
<b>Total</b>	<b>97.410</b>	<b>99.732</b>
<b>Variation nette des contrats de location financement</b>	<b>(2.322)</b>	

Les locations financement et les créances non courantes ont été reprises sous les instruments financiers, dans la rubrique « Prêts et

créances ». Toutes les autres créances sont regroupées sous la rubrique « Autres créances ».

En milliers €	2019			
	Investissement brut	Valeur actualisée des paiements		Valeur résiduelle non garantie
		En capital	En intérêts	
A 1 an	2.562	2.833	2.370	-
De plus de 1 an à 5 ans	28.621	32.379	17.628	-
De plus de 5 ans	66.227	59.669	18.923	8.813
<b>Total</b>	<b>97.410</b>	<b>94.881</b>	<b>38.921</b>	<b>8.813</b>

En milliers €	2018			
	Investissement brut	Valeur actualisée des paiements		Valeur résiduelle non garantie
		En capital	En intérêts	
A 1 an	2.237	2.608	2.592	-
De plus de 1 an à 5 ans	27.258	30.712	19.125	-
De plus de 5 ans	70.237	62.658	20.578	8.786
<b>Total</b>	<b>99.732</b>	<b>95.978</b>	<b>42.296</b>	<b>8.786</b>

En 2017, un nouveau contrat d'emphytéose avait été conclu sur l'immeuble Triamant et une prolongation du contrat d'emphytéose sur l'immeuble Belliard a eu lieu. En 2019, nous n'avons pas eu de nouveau contrat d'emphytéose.

Les baux en cours sur le patrimoine immobilier arriveront à échéance entre 2020 et 2031.

Les principaux baux en termes de leasing immobilier sont des baux emphytéotiques et sont conclus avec la Commission Européenne pour des durées de contrats de plus de 5 ans. Les loyers font l'objet d'une indexation.

Hormis les leasings repris ci-avant, les conventions de leasing du groupe sont peu significatives.

### 3.8.2 Location-opérationnelle

#### 3.8.2.1 Le Groupe P&V en tant que bailleur

En milliers €	2019	2018
<b>Futures créances locatives minimales en vertu de contrats de location</b>		
A 1 an	5.922	5.352
De plus de 1 an à 5 ans	15.281	11.044
De plus de 5 ans	12.337	11.964
<b>Total</b>	<b>33.540</b>	<b>28.361</b>

Les locations opérationnelles représentent l'ensemble des loyers que le Groupe P&V doit recevoir sur ses immeubles de placement. Les

échéances se répartissent selon la date de maturité des baux, sans tenir compte de la possibilité de reconduction tacite de ceux-ci.

#### 3.8.2.2 Le Groupe P&V en tant que preneur

Le Groupe P&V a des contrats immobiliers de location opérationnelle, des contrats de locations de véhicules roulants ainsi que de matériel informatique.

La valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de clôture, par catégorie de biens sous-jacent.

En milliers €	2019			
	Machines et outillages	Véhicules roulants	Immeubles	Autres équipements
<b>Solde d'ouverture</b>	-	<b>3.774</b>	-	<b>1.377</b>
Acquisitions	-	5.117	238	265
Amortissements	-	(2.443)	(177)	(101)
Sorties	-	(59)	-	-
<b>Solde de clôture</b>	-	<b>6.389</b>	<b>1.438</b>	<b>192</b>

Dettes de leasing reconnues au passif et mouvements de l'exercice :

En milliers €	2019
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>5.179</b>
Additions	5.620
Accroissement d'intérêts	-
Paievements	(2.661)
Sortie	(49)
<b>Solde de clôture</b>	<b>8.089</b>
Courant	2.899
Non-Courant	5.190

Montants relatifs aux leasings reconnus en P&L au cours de l'exercice :

<b>En milliers €</b>	<b>2019</b>
Dotations aux amortissements sur les actifs comptabilisés au titre de droit d'utilisation	2.732
Charges d'intérêts sur les passifs locatifs	173
Charges relatives aux contrats de leasing court terme	216
Charges relatives aux contrats de leasing de faible valeur	27
Charges de loyers variables	-
Profit ou perte sur cessation de contrat	(1)
<b>Total</b>	<b>3.148</b>

Échéances contractuelles des obligations locatives :

<b>Futures paiements minimaux en vertu de contrats de location</b>	<b>2019</b>
A 1 an	3.294
De plus de 1 an à 5 ans	4.516
De plus de 5 ans	806
<b>Total</b>	<b>8.616</b>

### 3.9 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif non courant est « détenu en vue de la vente » lorsque le bénéfice économique de cet actif est obtenu par la vente de l'actif plutôt que par son utilisation continue dans le business (bénéfice économique futur).

Cet actif cesse d'être amorti dans la mesure où il n'est plus au service de l'activité. Un actif détenu pour la vente est évalué au plus faible de :

- La valeur résiduelle du bien ;
- La fair value du bien moins les frais de vente.

Pour classer un bien comme « disponible à la vente », les critères suivants doivent être respectés :

- Le bien doit être disponible immédiatement et en l'état pour la vente ;
- La vente doit être hautement probable, démontré par :
  - Le niveau approprié de management a pris la décision de vendre l'actif ;
  - Il existe un programme concret de vente ;
  - L'actif est mis en vente pour un prix raisonnable en fonction de sa fair value actuelle ;
  - La vente est attendue dans les 12 mois qui suivent son classement en « actif détenu pour la vente ».

Une prolongation au-delà d'un an de la période nécessaire pour conclure la vente n'empêche pas de maintenir le classement de l'actif (ou le groupe d'actifs destinés à être cédé) comme actif détenu pour la vente lorsque le retard est causé par des événements ou des circonstances indépendants du contrôle de l'entité et qu'il y a suffisamment d'éléments probants que l'entité

demeure engagée dans son plan de cession de l'actif.

Sont visés les circonstances ou les événements suivants :

- Lorsque l'entité s'attend de manière raisonnable à ce que des tiers (distincts de l'acheteur) imposent des conditions au transfert de l'actif prolongeant ainsi la période requise pour conclure la vente, que les actions nécessaires pour satisfaire à ces conditions ne peuvent pas être mises en œuvre avant l'obtention d'un engagement d'achat ferme mais que cet engagement d'achat est hautement probable dans le délai d'une année ;
- Lorsque l'acheteur ou d'autres tiers imposent de manière inattendue des conditions au transfert de l'actif, que les mesures nécessaires pour faire face aux conditions ont été prises et que l'on s'attend à une résolution favorable des facteurs de retard ;
- Lorsque des circonstances qui étaient précédemment considérées comme peu probables surviennent pendant la période initiale d'une année, que l'entité a pris les mesures nécessaires pour faire face au changement de circonstances et que l'actif est activement commercialisé à un prix qui est raisonnable étant donné le changement de circonstances.

Les paragraphes suivants donnent les principaux principes financiers qui ont été appliqués par le Groupe P&V lors de l'élaboration de ses comptes annuels.

En 2018, la société Euresa-Life a été mise en vente, ce qui a mené à la reclassification de l'ensemble de ses actifs et de ses passifs hormis les fonds propres en Actifs et Passifs non courants détenus en vue de la vente. Au 1<sup>er</sup>

janvier 2019, la société Euresa-Life a été vendue.

Dans le cadre de cette vente, le résultat net et le bilan d'Euresa-Life peut être résumé comme suit :

En milliers €	2019	2018
Total des produits financiers courants	0	2.102
Charges totales	0	(1.891)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>211</b>

Le bilan d'Euresa-Life peut être résumé comme suit (en montants conformes aux

normes IFRS et avant élimination des capitaux propres dans le cadre de la consolidation) :

En milliers €	2019	2018
Actifs de placement	0	21.827
Placements financiers "Unit Link"	0	278.266
Autres postes	0	11.049
<b>Total Actif</b>	<b>0</b>	<b>311.141</b>
<b>Total Actif reclasser en IFRS 5</b>	<b>0</b>	<b>311.141</b>

En milliers €	2019	2018
Capitaux propres	0	5.700
Dettes financières - contrat sans PB	0	277.914
Autres postes	0	27.528
<b>Total Passif</b>	<b>0</b>	<b>311.141</b>
<b>Total Passif reclasser en IFRS 5</b>	<b>0</b>	<b>305.441</b>

### 3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions du Groupe P&V en termes de liquidités se présentent comme suit :

En milliers €	2019	2018	2017
Trésorerie du groupe	136.393	227.023	251.215
Comptes à court terme	19.996	20.138	10.122
<b>Total trésorerie</b>	<b>156.389</b>	<b>247.160</b>	<b>261.337</b>
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(90.771)</b>	<b>(14.177)</b>	

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués des éléments monétaires euros ou de placements équivalents qui répondent aux critères définis par IAS 7.

Dans la rubrique « Trésorerie du groupe » on retrouve principalement de la trésorerie bancaire et équivalents de trésorerie, et des dépôts qui sont détenus par différentes entités du Groupe P&V.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont entièrement à la disposition du Groupe P&V.

La diminution des liquidités s'explique de la manière suivante :

- Diminution de la trésorerie pour EUR 90,6 millions ;
- Diminution des comptes à court terme pour EUR 0,14 million.

### 3.11 Capitaux propres

En milliers €	2018			2019
		Reclassification	Variation	
Capital émis et réserves liées au capital	651.867	(11.711)	4.669	644.825
Autres réserves et intérêts minoritaires	1.377.761	11.711	249.966	1.639.438
<b>Total capitaux propres</b>	<b>2.029.628</b>	<b>-</b>	<b>254.635</b>	<b>2.284.263</b>

Au cours de l'exercice, le capital émis et les réserves liées au capital ont diminué suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2018 partiellement compensé par l'augmentation de capital due à l'ouverture de celui-ci aux coopérateurs externes sous forme de parts B et C.

Les autres réserves liées au capital incluent les réserves indisponibles, la réserve légale et la réserve immunisée de P&V Assurances.

L'augmentation des autres réserves et intérêts minoritaires s'explique par la variation du résultat et des autres éléments du résultat global (voir note 1) ainsi que par l'affectation du résultat de 2018.

### 3.12 Dettes relatives aux contrats d'assurance et dettes d'assurance

#### 3.12.1 Contrats d'assurance et instruments financiers avec participation discrétionnaire.

Pour tous les contrats qui contiennent un risque d'assurance significatif (contrats d'assurance) et pour les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire (PB), IFRS4 est d'application.

Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire (majoritairement les contrats de Branche 23, Branche 26) relèvent de la norme IAS39, même si leur forme juridique est celle d'une police d'assurance. La comptabilisation en « deposit accounting » (« comptabilité de dépôt ») est dès lors appliquée.

La comptabilité de dépôt s'entend comme la comptabilisation des primes non pas en résultat mais directement au poste de dettes financières – contrats d'investissement sans PB. Seuls les frais perçus pour la gestion sont portés en résultats.

Comptabilisation des contrats **d'assurance Non-vie**

Les primes émises sont comptabilisées à la création du contrat. Les primes sont reconnues en résultat au rythme de leur acquisition au prorata de la durée de couverture du contrat. La provision pour primes non acquises représente la part des primes émises relative à la durée encore à courir de la couverture.

La provision pour risques en cours est constituée complémentirement à la provision pour primes non acquises et correspond à une provision actée lorsqu'il s'avère que l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, sera supérieur à l'ensemble des primes non acquises et des primes dues relatives auxdits contrats.

Les commissions attribuées durant l'exercice comprennent les montants acquis à verser aux intermédiaires du groupe (courtiers et agents). Ces montants sont repris sous la rubrique « charges administratives et opérationnelles » du compte de résultat.

Eventuellement, un prorata de charge est reporté l'exercice suivant.

Les sur-commissions (commissions relatives à des actions de commercialisation spécifique, payées aux courtiers et agents) sont enregistrées dans la même rubrique.

Les primes cédées aux réassureurs comprennent toutes les primes payées ou à payer au titre de contrats de réassurance passés par l'entreprise d'assurance. Ces primes sont enregistrées dans les périodes relatives à ces contrats et viennent diminuer les primes acquises au groupe.

Les charges d'assurances du compte de résultat comprennent le montant des sinistres réglés au titre de l'exercice.

Elle comprend les indemnités et allocations à payer par suite d'événements survenus avant la date de clôture du bilan ainsi que les frais externes et internes de gestion des sinistres susvisés.

Les charges d'assurances comprennent également la charge de sinistres estimés (*provision au passif en normes belges, intitulé dettes relatives aux contrats d'assurances*). Celle-ci est constituée pour tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées pour ces sinistres.

Les montants estimés sont déterminés sur base de l'expérience de l'entreprise dans la gestion de tels dossiers (études actuarielles) ainsi que sur base de rapports d'experts (médecins, experts automobiles...) et représente le coût total que représentera finalement le sinistre pour l'entreprise.

Ces montants sont estimés sur base non actualisée.

Une diminution des charges d'assurance est réalisée par création d'un actif afin d'acter le montant probable espéré de recours sur les interventions de la compagnie auprès d'assurés ou tiers, intervention des réassureurs, franchises à récupérer.

Cette diminution de charge est enregistrée au même endroit du compte de résultat que la charge prise en compte par l'entreprise ceci résultant en un montant qualifié de net.

Les montants payés relatifs au Fond Commun de Garantie Automobile et autres frais non directement attribuables à une seule police sont pris globalement en charge au niveau de l'entreprise et repris sous le poste « autres charges techniques ».

La part des réassureurs dans les sinistres estimés et payés représentent une créance du groupe sur les réassureurs et repris sous la rubrique « actifs de réassurance ».

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du niveau suffisant des dettes relatives aux contrats d'assurance. Le groupe se fonde sur la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs, des coûts de gestion des sinistres (en Non-vie) et des frais d'administration ainsi que des taux de rendement des actifs adossés à ces engagements. Toute insuffisance est constatée en résultats.

#### **Comptabilisation des contrats d'assurance Vie et contrats d'investissement avec participation bénéficiaire**

Les primes relatives aux contrats de longue durée d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont enregistrées en revenus au moment où elles sont dues par les titulaires de contrats.

Bien que les situations de réassurance en assurance vie soient limitées, les primes cédées aux réassureurs comprennent toutes les primes payées ou à payer au titre de contrats de réassurance passés par l'entreprise d'assurance. Ces primes sont enregistrées dans les périodes relatives à ces contrats de réassurance.

Les commissions attribuées durant l'exercice comprennent les montants acquis à verser aux intermédiaires du groupe (courtiers et agents). Ces montants sont repris sous la rubrique

« charges administratives et opérationnelles » du compte de résultat.

Les coûts d'acquisition ne sont pas activés et amortis dans le temps mais pris immédiatement en résultats.

Les sur-commissions (commissions relatives à des actions de commercialisation spécifique, payées aux courtiers et agents) sont enregistrées dans la même rubrique.

Des passifs d'assurance vie sont établis lors de l'encaissement d'une prime relative à une assurance Vie (qualifiée d'assurance selon IFRS4 ou contrat d'investissement avec PB) et ce afin de s'assurer que des fonds suffisants sont réservés pour prendre en charge les décaissements futurs liés à ces contrats.

Les montants relatifs à ces provisions constituent une charge en résultat reprise sous « provision pour assurance Vie ».

Ces montants sont constitués et de primes perçues et d'intérêts acquis aux assurés.

Les intérêts acquis au prorata du temps qui passe viennent également, même en l'absence de prime, constituer une charge qui augmente les provisions.

Les dettes relatives aux contrats d'assurances constituent dès lors l'engagement de l'entreprise par rapport aux bénéficiaires compte tenu des primes réservées, des intérêts acquis et ceci en prenant en compte les tables de mortalité d'application.

Les dettes financières – contrat d'investissement avec PB - constituent dès lors l'engagement de l'entreprise par rapport aux bénéficiaires compte tenu des primes réservées et des intérêts acquis.

Les participations aux bénéfices discrétionnaires sont déterminées par le groupe en fonction du taux global de rémunération au contrat que le groupe souhaite atteindre au-delà du taux garanti. Ces participations au bénéfice sont provisionnées à la fin d'un exercice de manière globale et sont qualifiées de discrétionnaires car faisant partie d'une décision du groupe.

Ces participations bénéficiaires prennent la nature de « provisions d'assurance Vie » dès l'exercice suivant et doivent être attribuées à des contrats de manière détaillée au plus tard dans les 7 années suivantes.

La part des réassureurs dans les sinistres estimés et payés représentent une créance du groupe sur les réassureurs et repris sous la rubrique « actifs de réassurance ».

Les plus-values ou moins-values non réalisées sur les actifs obligataires ont un effet direct sur l'évaluation des passifs d'assurance relatifs à cette branche d'activité.

Le Groupe P&V a décidé d'appliquer la comptabilité reflet (shadow accounting)<sup>6</sup> afin qu'une plus-value sur un actif obligataire (affecté à la couverture des engagements du Groupe pour ces contrats) vienne, pour les contrats d'assurance (Vie) et contrats d'investissement avec participation bénéficiaire, augmenter les passifs d'assurance par les autres éléments du résultat global.

Les moins-values latentes sur un actif obligataire ne sont pas reconnues comme un actif.

De cette manière, les plus et moins-values identifiées sur les postes d'actifs investis (obligataires), ne viennent pas influencer les capitaux propres du Groupe P&V en créant une

comptabilisée sur un actif affecte l'évaluation des passifs d'assurance de la même manière qu'une plus ou moins-value réalisée.

<sup>6</sup> Le shadow accounting est un principe issu de la norme IFRS 4 Phase I. Ce principe permet à un assureur de changer ses méthodes comptables afin qu'une plus-value (ou moins-value) latente

richesse (ou perte de richesse) artificielle mais sont associés aux contrats d'assurance qu'ils couvrent.

En effet, si les actifs sous-jacents devaient être liquidés au moment de la présentation des états financiers, la valeur marché totale serait investie au taux constaté à la clôture et au profit des assurés.

Des tests de suffisance du passif sont réalisés pour s'assurer du niveau suffisant des dettes

relatives aux contrats d'assurance (Vie) et contrats d'investissements avec PB.

Le groupe se fonde sur la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs et des frais d'administration ainsi que des taux de rendement des actifs adossés à ces engagements.

Toute insuffisance est constatée en résultat.

### 3.12.2 Provisions techniques

	2019		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Contrats d'assurance Vie	11.897.488	-	11.897.488
Contrats d'assurance Non-vie	2.395.239	(284.027)	2.111.212
<b>Total contrats d'assurance passif</b>	<b>14.292.727</b>	<b>(284.027)</b>	<b>14.008.700</b>

	2018		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Contrats d'assurance Vie	10.835.748	-	10.835.748
Contrats d'assurance Non-vie	2.406.802	(312.942)	2.093.860
<b>Total contrats d'assurance passif</b>	<b>13.242.550</b>	<b>(312.942)</b>	<b>12.929.608</b>

Les provisions techniques correspondent à l'évaluation, à la clôture du bilan, des engagements de l'entreprise à l'égard des assurés, des bénéficiaires et preneurs d'assurance.

Sont notamment repris sous ces rubriques :

- la provision pour primes non acquises, à savoir le montant correspondant à la fraction des primes brutes de réassurance qui doit être allouée à l'exercice suivant ou aux exercices ultérieurs, afin de couvrir la charge des sinistres, les frais d'administration et les frais de gestion des placements.
- la provision pour risques en cours, constituée complémentirement à la

provision pour primes non acquises lorsqu'il s'avère que l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, sera supérieur à l'ensemble des primes non acquises et des primes dues relatives aux dits contrats.

- La provision pour sinistres : le coût total estimé que représentera finalement pour l'entreprise le règlement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées pour ces sinistres. Il comprend les indemnités et

allocations à payer par suite d'événements survenus avant la date de clôture du bilan ainsi que les frais externes et internes de gestion des sinistres susvisés.

- En branches Vie sont portées sous ces rubriques les prestations échues mais non liquidées à la date de clôture de l'exercice et les frais de gestion externes et internes y afférents.

Les dettes relatives aux contrats d'assurance augmentent de EUR 1.050,2 millions avant part des réassureurs (présenté à l'actif du bilan dans les créances d'assurance - voir note 3.7.1).

Les contrats d'assurance Vie au sens large sont influencés par l'augmentation de la comptabilité reflet (shadow accounting). Ceci s'explique par l'augmentation de la réserve des

actifs disponibles à la vente impactée par la baisse des taux d'intérêt observée en 2019. Ce phénomène d'augmentation est accentué par l'effet de croissance naturelle des provisions techniques par la conduite normale des activités.

Les provisions techniques sont constituées de 83,2 % de réserves liées aux contrats d'assurance Vie et de 16,8 % aux contrats d'assurance Non-vie. Ces provisions techniques sont couvertes par des placements financiers à l'actif. Le Groupe P&V a un excédent de couverture par rapport aux provisions techniques et démontre que celui-ci peut faire face à ses obligations.

La part de réassurance sur les contrats d'assurance Non-vie représente seulement 11,9 %.

### 3.12.2.1 Provisions techniques Non-vie

En milliers €	2019		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Provisions pour sinistres déclarés par les assurés	2.011.246	(280.451)	1.730.794
Provisions pour sinistres IBNR	73.614	-	73.614
Provisions pour sinistres IBNER	26.078	-	26.078
Charges relatives au traitement interne des sinistres	78.112	-	78.112
<b>Provisions d'indemnisations en suspens</b>	<b>* 2.189.049</b>	<b>(280.451)</b>	<b>1.908.598</b>
Provisions pour primes non acquises	137.406	-	137.406
Provisions pour risques en cours	12.203	(3.576)	8.627
<b>Total passif d'assurance Non-vie</b>	<b>2.338.658</b>	<b>(284.027)</b>	<b>2.054.631</b>
En milliers €	2018		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
Provisions pour sinistres déclarés par les assurés	2.033.792	(309.819)	1.723.973
Provisions pour sinistres IBNR	70.503	-	70.503
Provisions pour sinistres IBNER	22.111	-	22.111
Charges relatives au traitement interne des sinistres	77.789	-	77.789
<b>Provisions d'indemnisations en suspens</b>	<b>* 2.204.195</b>	<b>(309.819)</b>	<b>1.894.377</b>
Provisions pour primes non acquises	135.149	(3.124)	132.025
Provisions pour risques en cours	12.012	-	12.012
<b>Total passif d'assurance Non-vie</b>	<b>2.351.357</b>	<b>(312.942)</b>	<b>2.038.414</b>

\* Le tableau ci-dessus inclut les provisions pour espérance de recours de EUR 56,6 millions en 2019 qui se trouvent à l'actif du bilan en rubrique « Autres créances ».

Les provisions d'indemnisations en suspens ont diminué de EUR 15,1 million **avant part des réassureurs**.

Quant aux provisions d'indemnisations en suspens **nettes de réassurance**, elles augmentent de EUR 14,2 million.

Les provisions IBNER et IBNR sont en augmentation.

### 3.12.2.2 Provisions d'indemnisations en suspens

En milliers €	2019		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>2.204.195</b>	<b>(309.819)</b>	<b>1.894.377</b>
Provisions pour les sinistres survenus pendant la période	332.314	(22.308)	310.006
Sinistres payés relatifs aux années précédentes	(240.266)	8.349	(231.918)
Variation de la provision pour sinistres relatives aux années précédentes	(107.193)	43.327	(63.867)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>2.189.049</b>	<b>(280.451)</b>	<b>1.908.598</b>
En milliers €	2018		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>2.203.235</b>	<b>(309.471)</b>	<b>1.893.764</b>
Provisions pour les sinistres survenus pendant la période	347.537	(45.795)	301.742
Sinistres payés relatifs aux années précédentes	(225.491)	9.056	(216.435)
Variation de la provision pour sinistres relatives aux années précédentes	(121.086)	36.392	(84.695)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>2.204.195</b>	<b>(309.819)</b>	<b>1.894.377</b>

La provision pour sinistres est estimée comme étant le coût total que représentera finalement pour l'entreprise le règlement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées pour ces sinistres

Ces estimations sont revues de manière régulière soit sur base de nouveaux éléments du

dossier soit, en l'absence de mouvement, annuellement au moins.

Il est dès lors habituel de voir des réservations faites une année évoluer aux cours des années ultérieures et ce dans la conduite normale des activités.

### 3.12.2.3 Provisions pour primes non acquises

En milliers €	2019		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>135.149</b>	<b>(3.124)</b>	<b>132.025</b>
Primes souscrites au cours de l'exercice	731.230	-	731.230
Primes acquises au cours de l'exercice	(728.973)	3.124	(725.849)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>137.406</b>	<b>-</b>	<b>137.406</b>

En milliers €	2018		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>136.871</b>	<b>(3.001)</b>	<b>133.871</b>
Primes souscrites au cours de l'exercice	708.445	(3.124)	705.321
Primes acquises au cours de l'exercice	(710.167)	3.001	(707.167)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>135.149</b>	<b>(3.124)</b>	<b>132.025</b>

La provision pour primes non acquises est en augmentation par rapport à l'exercice précédent. Cette provision n'est calculée que

sur la branche d'activité Non-vie. Les primes brutes d'assurance Non-vie augmentent de EUR 2,3 millions.

### 3.12.2.4 Triangles des paiements par année de survenance des sinistres

Le triangle ci-dessous comprend les triangles des paiements cumulés nets de recours et bruts de réassurance pour les branches « Affaires Directes ». Il ne comprend pas les débours des sinistres payés sous forme de rentes des branches « Accidents du Travail » et « Maladie / Revenu Garanti » de même que les affaires acceptées en réassurance ne sont pas reprises.

La politique de paiements des sinistres n'a pas fait l'objet de modification durant l'année 2019.

Le triangle de paiements des sinistres permet d'estimer les provisions nécessaires sur base de

données historiques. Le calcul des provisions se fait par l'extrapolation de tendances passées dans le futur. Les dates présentées sur la première ligne (à l'horizontal) correspondent aux années de survenance des sinistres, tandis que celles présentées verticalement représentent les années du paiement (en cumul).

Afin de présenter une information plus complète sur l'évolution des paiements et de la charge sinistre, le tableau reprenant les données à fin 2018 a été reproduit ci-dessous :

En milliers €	< 2007	Années de survenance											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
N		156.060	155.276	164.346	168.110	166.055	174.198	176.552	188.399	180.360	188.135	167.298	181.492
N+1		234.941	239.475	243.671	258.119	250.735	254.997	262.452	276.702	260.574	271.396	240.143	-
N+2		256.270	262.255	259.451	277.272	269.186	274.145	279.879	292.283	279.380	286.519	-	-
N+3		271.650	279.762	272.860	288.213	279.287	287.541	289.575	303.858	288.902	-	-	-
N+4		282.617	293.438	283.704	299.166	287.717	294.878	300.264	311.413	-	-	-	-
N+5		289.694	303.736	293.923	304.646	297.188	303.236	306.901	-	-	-	-	-
N+6		294.845	312.718	300.074	309.288	302.839	306.010	-	-	-	-	-	-
N+7		299.187	320.887	304.967	312.118	306.644	-	-	-	-	-	-	-
N+8		302.998	326.431	308.121	315.400	-	-	-	-	-	-	-	-
N+9		305.996	330.054	310.773	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+10		308.186	332.454	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+11		310.856	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Perte estimée à la date initiale</b>													
		335.851	355.509	330.304	326.797	312.351	331.704	323.163	390.504	381.828	401.426	369.633	391.047
<b>Perte estimée l'année précédente</b>													
		349.088	374.986	355.398	349.900	346.454	365.141	369.543	390.217	397.597	410.314	369.633	-
<b>Perte estimée à la date de clôture</b>													
		349.127	373.301	355.699	348.399	342.239	358.440	363.096	380.615	387.116	390.990	367.378	391.047
<b>Ecart année en cours par rapport à l'année initiale du sinistre</b>													
		(13.275)	(17.792)	(25.395)	(21.602)	(29.889)	(26.736)	(39.933)	9.889	(5.288)	10.436	2.255	-
<b>Ecart année en cours par rapport à l'année antérieure</b>													
		(39)	1.686	(301)	1.501	4.214	6.702	6.446	9.601	10.481	19.324	2.255	-
<b>Provisions pour sinistres (plus de 10 ans)</b>													195.039
<b>Provisions pour sinistres dix dernières années</b>													909.939
<b>Autres provisions non reprises dans ce triangle</b>													1.099.218
<b>Provisions d'indemnisation en suspens</b>													2.204.195

Les données 2019 se présentent comme suit :

En milliers €	< 2007	Années de survenance											
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
N		155.276	164.346	168.110	166.055	174.198	176.552	188.399	180.360	188.135	167.298	181.492	186.537
N+1		239.475	243.671	258.119	250.735	254.997	262.452	276.702	260.574	271.396	240.143	260.635	-
N+2		262.255	259.451	277.272	269.186	274.145	279.879	292.283	279.380	286.519	256.728	-	-
N+3		279.762	272.860	288.213	279.287	287.541	289.575	303.858	288.902	300.629	-	-	-
N+4		293.438	283.704	299.166	287.717	294.878	300.264	311.413	300.814	-	-	-	-
N+5		303.736	293.923	304.646	297.188	303.236	306.901	321.126	-	-	-	-	-
N+6		312.718	300.074	309.288	302.839	306.010	311.890	-	-	-	-	-	-
N+7		320.887	304.967	312.118	306.644	310.304	-	-	-	-	-	-	-
N+8		326.431	308.121	315.400	309.893	-	-	-	-	-	-	-	-
N+9		330.054	310.773	321.510	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+10		332.454	312.358	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N+11		334.573	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Perte estimée à la date initiale</b>													
		355.509	330.304	326.797	312.351	331.704	323.163	390.504	381.828	401.426	369.633	391.047	390.075
<b>Perte estimée l'année précédente</b>													
		373.301	355.699	348.399	342.239	358.440	363.096	380.615	387.116	390.990	367.378	391.047	-
<b>Perte estimée à la date de clôture</b>													
		370.987	355.516	347.511	339.852	354.046	359.420	371.073	380.546	386.257	351.416	401.534	390.075
<b>Ecart année en cours par rapport à l'année initiale du sinistre</b>													
		(15.478)	(25.212)	(20.714)	(27.501)	(22.342)	(36.257)	19.431	1.282	15.169	18.217	(10.487)	-
<b>Ecart année en cours par rapport à l'année antérieure</b>													
		2.313	183	888	2.388	4.394	3.676	9.543	6.570	4.733	15.962	(10.487)	-
<b>Provisions pour sinistres (plus de 10 ans)</b>													212.536
<b>Provisions pour sinistres dix dernières années</b>													881.237
<b>Autres provisions non reprises dans ce triangle</b>													1.095.276
<b>Provisions d'indemnisation en suspens</b>													2.189.049

Ce tableau permet au lecteur des états financiers d'avoir une appréciation entre les paiements réalisés de manière historique et des montants encore provisionnés à ce titre.

Sans nuire à l'information fournie mais afin de rendre le tableau plus aisé dans sa lecture, seules les douze dernières années (y compris l'année en cours) sont présentées en détail dans le tableau.

### 3.12.2.5 Provisions pour risques en cours

En milliers €	2019		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>12.012</b>	<b>-</b>	<b>12.012</b>
Encourues pendant la période	12.203	(3.576)	8.627
Utilisées pendant la période	(12.012)	-	(12.012)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>12.203</b>	<b>(3.576)</b>	<b>8.627</b>

En milliers €	2018		
	Contrats d'assurance	Part des réassureurs	Provisions nettes
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>7.280</b>	<b>-</b>	<b>7.280</b>
Encourues pendant la période	12.012	-	12.012
Utilisées pendant la période	(7.280)	-	(7.280)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>12.012</b>	<b>-</b>	<b>12.012</b>

Pour les familles de contrats dont il est attendu que les primes revenant à l'exercice ultérieur (prorata de prime non acquise) ne permettront pas de couvrir le montant des risques à survenir, une provision pour risques en cours est constituée.

Les branches concernées par la provision pour risques en cours sont essentiellement l'auto et les risques entreprises.

### 3.12.2.6 Provisions techniques Vie

En milliers €	2019	2018
	<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>10.835.748</b>
Primes	574.358	568.578
Passifs payés en cas de décès, échéances, rachats, avantages et sinistres	(466.628)	(519.304)
Variation des provisions (prime de risque,...)	(60.556)	(34.976)
Majorations déduites	(44.549)	(44.502)
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	270.192	274.547
Acquisitions/cessions de portefeuilles	(13.693)	(3.005)
Comptabilité reflet	699.452	(204.876)
Autres variations des provisions	103.164	41.689
<b>Solde à la clôture</b>	<b>11.897.488</b>	<b>10.835.748</b>

Les provisions techniques Vie augmentent de EUR 1.061,7 millions en 2019 en partie expliqué par la variation de l'impact de la comptabilité reflet dite de shadow accounting pour EUR +699,5 millions (voir note 3.12.3.2

- dernier tableau), s'il n'y avait pas eu d'impact de la comptabilité reflet la variation aurait été de EUR 362,2 millions et est expliquée par la croissance naturelle des provisions techniques Vie (voir détail dans le tableau ci-dessus).

En 2019, l'effet de la comptabilité reflet est expliqué par la baisse des taux d'intérêt observée sur les titres obligataires impactant fortement la réserve des actifs disponibles à la vente.

Les primes augmentent de EUR 5,8 millions en 2019 par rapport à 2018. Les passifs payés en

cas de décès, échéances, rachats, etc. diminuent de EUR 52,7 millions en 2019. Les provisions (prime de risque...) et les variations des autres provisions ont pour origine d'autres mouvements liés à la Vie des contrats (réduction de garanties, modification de contrats...).

### 3.12.3 Contrats d'investissement

En milliers €	2019	2018
Contrats d'investissement avec PB	2.367.499	2.147.952
Contrats d'investissement sans PB	349.547	327.333
<b>Total contrats d'investissement</b>	<b>2.717.045</b>	<b>2.475.285</b>

Les contrats d'investissement avec participation bénéficiaire (PB) augmentent de EUR 219,5 millions en 2019. Cet accroissement est essentiellement expliqué par l'augmentation des contrats d'assurance Vie

individuelle épargne pension et l'augmentation de la comptabilité reflet (shadow accounting) pour EUR 82,6 millions (voir dernier tableau de cette note).

#### 3.12.3.1 Contrats d'investissement avec PB

En milliers €	2019	2018
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>2.147.952</b>	<b>2.065.182</b>
Primes	343.153	293.456
Passifs payés	(115.863)	(130.113)
Majorations déduites	(10.778)	(10.166)
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	50.627	50.035
Acquisitions/cessions de portefeuilles	(37.479)	(31.053)
Comptabilité reflet	82.581	(29.983)
Autres variations des provisions	(92.694)	(59.405)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>2.367.499</b>	<b>2.147.952</b>

L'augmentation est essentiellement expliquée par la croissance du portefeuille Vie avec un effet similaire au niveau des primes. Les

passifs payés ont diminué entre 2018 et 2019 pour un montant de EUR 14,3 millions.

### 3.12.3.2 Contrats d'investissement sans PB

En milliers €	2019	2018
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>327.333</b>	<b>687.310</b>
Dépôts reçus	23.109	36.735
Retraits	(41.519)	(102.064)
Majorations déduites	(1.135)	(976)
Attribution de rendements financiers en branche 23	35.074	(16.751)
Acquisitions/cessions de portefeuilles	6.473	992
Autres variations des provisions	212	(277.913)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>349.547</b>	<b>327.333</b>

Les dépôts reçus sont essentiellement expliqués par la diminution de l'encaissement d'une part de la branche 26 par rapport à l'année précédente et d'autre part de la branche 23.

Le tableau ci-dessous reprend les montants des plus-values latentes obligataires repris au

En milliers €	2019	2018
Contrats d'assurance	2.104.580	1.405.128
Contrats d'investissement avec PB	350.131	267.550
<b>Total</b>	<b>2.454.711</b>	<b>1.672.678</b>

En 2019, après une analyse détaillée des composants des instruments financiers intervenant au niveau du shadow accounting, il a été décidé d'intégrer les Forwards Swaps dans le calcul. La valeur des forward swaps était de EUR 37,2 millions à fin 2018. Dès lors, l'application de cette logique fin 2018

niveau des provisions techniques (suivant la comptabilité reflet dite « shadow accounting »). Ces plus-values latentes sont principalement influencées par l'évolution des taux d'intérêt au niveau du portefeuille obligataire affecté à ces contrats et explique les variations au niveau des provisions techniques.

aurait conduit à porter la valeur du « shadow accounting » de EUR 1.672,7 millions à EUR 1.709,9 millions. Les fonds propres de 2018, compte tenu d'un taux de taxation différée de 25%, auraient été diminués de moins de 1% (soit EUR 27,9 millions).

### 3.12.3.3 Test d'adéquation des passifs d'assurance (Vie et Non-vie)

Un test d'adéquation des passifs d'assurance est mené dans le Groupe P&V pour chaque ligne de business.

Ce 'Liability Adequacy Test' est un exercice réalisé à chaque clôture annuelle tant pour les engagements Non-vie que pour les engagements Vie.

Ce test a pour objectif de s'assurer de la suffisance des provisions comptables

d'assurance au passif compte tenu des engagements futurs de la compagnie.

Pour ce faire, les provisions comptables (déduction faite des provisions complémentaire et prudentielle – dénommée la provision « clignotants » – et y compris les montants attribués au titre du « shadow accounting ») sont comparées avec un « Best Estimate » représentant l'actualisation aux

rendements d'actifs en portefeuille des flux futurs de trésorerie.

Le « shadow accounting » est déterminé comme la provision complémentaire adossée aux réserves sur contrats d'assurance Vie (avec participation bénéficiaire). Cette provision est calculée sur base de la plus-value latente sur obligations (réserve des actifs disponibles à la vente) et sur les produits dérivés qui couvrent la valeur de ces obligations à la fin de la période.

Les hypothèses propres au calcul du « Best Estimate » (rachats, mortalité, frais, limites des contrats, ...) sont consistantes avec celles utilisées dans Solvency II.

Pour la partie Vie, le test inclut les flux de trésorerie résultant de la gestion managériale (participations bénéficiaires futures) et du comportement des assurés (rachats dynamiques).

Le modèle de projection génère à la fois des flux de trésorerie liés au passif et des flux de trésorerie liés aux actifs (principalement pour modéliser leur impact sur la participation bénéficiaire et le comportement dynamique). Ces flux de trésorerie sont générés dans le cadre de 5.000 futurs scénarios économiques possibles real-world. Ces scénarios sont générés par un générateur de scénarios économiques basé sur les données d'entrée

fournies par Moody's. Ces 5.000 scénarios donnent chacun leur propre vision de l'avenir en ce qui concerne le rendement des différentes classes d'actifs comme les obligations d'état, les obligations de sociétés, actions, immobilier, etc. Le rendement moyen de ces scénarios représente la moyenne de rendement attendu par Moody's et du Groupe P&V à long terme. Pour chaque scénario, la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du passif est calculée sur base des rendements du marché réalisés de ce scénario. La moyenne de ces valeurs actuelles sur les 5.000 scénarios conduit à la meilleure estimation (« best estimate ») qui sera ensuite comparée à la valeur comptable disponible comme indiqué ci-dessus (provisions techniques BGAAP - provision complémentaire Vie + « shadow accounting »). Le test est effectué sur l'ensemble des obligations de la Vie.

Des tests de sensibilité sont également réalisés afin de s'assurer de la robustesse des calculs effectués.

Toute insuffisance au niveau des comptes consolidés fait l'objet d'un ajustement dans le compte de résultat.

Dans l'état actuel des exercices, les provisions techniques des activités Vie sont suffisantes avec un excédent de plus de EUR 337 millions.

### 3.12.4 Dettes d'assurance

<b>En milliers €</b>		<b>2019</b>		
	<b>Dettes des activités d'assurance directe</b>	<b>Montants à payer sur l'activité de réassurance</b>	<b>Total</b>	
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>183.792</b>	<b>198.867</b>	<b>382.659</b>	
Dotation	35.380	1.867	37.247	
Utilisation	(50.931)	(30.723)	(81.655)	
<b>Solde à la clôture</b>	<b>168.242</b>	<b>170.010</b>	<b>338.253</b>	

<b>En milliers €</b>		<b>2018</b>		
	<b>Dettes des activités d'assurance directe</b>	<b>Montants à payer sur l'activité de réassurance</b>	<b>Total</b>	
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>181.190</b>	<b>200.348</b>	<b>381.539</b>	
Dotation	149.812	1.867	151.680	
Utilisation	(147.212)	(3.348)	(150.560)	
<b>Solde à la clôture</b>	<b>183.792</b>	<b>198.867</b>	<b>382.659</b>	

Les dettes d'assurance sont représentées à plus de 98,6 % par P&V Assurances. Elles ont diminué de EUR 15,6 millions.

Les montants reçus de la part des intermédiaires et clients mais non encore associés à un contrat ou une convention sont classés sous la rubrique « dettes d'assurance ».

L'évolution de ce poste dépend des montants plus ou moins conséquents collectés sur les

comptes bancaires du Groupe P&V en fin d'année comptable et qui sont traités par les départements opérationnels dans les semaines suivantes.

Se trouvent également classées à ce niveau les montants perçus mais non encore affectables aux contrats d'assurance compte tenu que la couverture d'assurance n'est pas encore activée (paiement avant l'échéance).

### 3.13 Provisions

#### 3.13.1 Comptabilisation

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe P&V a une obligation (juridique ou implicite) actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation

peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie d'une provision sera remboursée à P&V, le remboursement doit être comptabilisé si l'entité a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement.

### 3.13.2 Evaluation

Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. La meilleure estimation est le montant qu'une entité devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète le cas échéant les risques inhérents à l'obligation.

À chaque date de clôture, la provision sera revue et ajustée afin de refléter la meilleure estimation à cette date du montant nécessaire

pour éteindre l'obligation correspondante. Si les sorties de fonds ne sont plus probables, la provision doit être inversée.

Les dettes relatives aux contrats d'assurance sont détaillées par ailleurs dans ce document en faisant appel au vocable « provisions techniques » plus communément utilisée dans le secteur de l'assurance. De manière prépondérante, cette rubrique fait appel aux notions détaillées par ailleurs de provisions pour sinistres et provisions pour primes non acquises.

Toutefois le libellé « dettes relatives aux contrats d'assurance » a, en conformité avec les normes IFRS, été utilisé au bilan.

## 3.14 Pensions et autres obligations

### 3.14.1 Avantages du personnel

#### 3.14.1.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont comptabilisés quand un employé a rendu des services en échange de ces avantages. Ces avantages sont principalement constitués des rémunérations périodiques.

#### 3.14.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme régime à cotisations définies ou régime à prestations définies.

##### ➤ Régime à cotisations définies

La cotisation payable pour un régime à cotisations définies est proportionnelle aux services rendus à l'entité par les employés et est enregistrée en tant que « frais de personnel ». Les cotisations non payées sont reconnues en tant que passif.

Tout avantage postérieur à l'emploi qui ne remplit pas les conditions pour être reconnu comme régime à cotisations définies sera classé comme régime à prestation définies. IAS 19.51 stipule que lorsqu'un membre du personnel a rendu des services à l'entité au cours de la période, l'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange de ces services :

- au passif (charge à payer), après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.

En raison des garanties de rendement minimum en Belgique, ces plans ne constituent pas des régimes à contributions définies au sens strict de la norme IAS 19. La norme IAS 19 n'aborde toutefois pas la comptabilisation des plans hybrides et la modification de la loi le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a facilité la comptabilisation de ces plans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, le groupe a estimé le passif des cotisations définies au 1er janvier 2016 selon la norme IAS 19.

➤ **Régime à prestations définies**

Le passif net qui est reconnu dans les comptes annuels est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations.

Pour évaluer la valeur actuelle des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût correspondant des services rendus au cours de la période, il faut : Appliquer une méthode d'évaluation actuarielle, attribuer les droits à prestations aux périodes de service et faire des hypothèses actuarielles. Lorsqu'elle détermine la valeur actuelle de ses obligations au titre des prestations définies, le coût correspondant aux services rendus au cours de la période et, le cas échéant, le coût des services passés, l'entité doit affecter les droits à prestations aux périodes de service selon la formule de calcul des prestations établie par le régime.

Le coût des services passés désigne la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures, résultant de l'introduction d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme ou de changements apportés à ces avantages au cours de la période considérée.

Les coûts de services passés sont comptabilisés en charge au plus tôt :

Du moment où la réforme ou réduction de régime est appliquée ;

**Et**

Du moment où l'entité reconnaît les coûts de restructuration ou indemnités de fin de contrat qui y sont liés.

Les actifs du régime sont des actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou des contrats d'assurances éligibles. La juste valeur est basée sur l'information des prix de marché, et dans le cas de titres, sur le prix de l'offre publié. La valeur de tout actif de régime à prestation définie reconnue est limitée à la somme du coût des services passés et la valeur actuelle de tous avantages économiques disponibles, sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminutions de cotisations futures au régime.

Le coût des services et les intérêts nets sont reconnus comme pertes et profits. Les gains et pertes actuariels pour les régimes à prestations définies et autres réévaluations du passif net au titre de prestations définies sont reconnus intégralement pendant la période à laquelle ils apparaissent comme autres éléments du résultat global. De telles réévaluations sont aussi immédiatement reconnues comme réserves comptables et ne sont pas reclassés comme pertes et profits dans les périodes ultérieures.

➤ **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages du personnel payables suite à la décision de l'entité de résilier le contrat de travail du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite ; ou la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités. Les indemnités de fin de contrat de travail sont reconnues au plus tôt entre le moment où l'entité ne peut plus renoncer à offrir ces indemnités ; ou le moment où l'entité reconnaît les coûts d'une restructuration impliquant le paiement des indemnités de fin de contrat.

➤ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont des avantages offerts aux employés actifs qui ne rentrent pas dans les catégories court terme, indemnités de fin de contrat ou avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages long terme sont mesurés et comptabilisés de la

### 3.14.1.3 Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur d'Assurance. Les conventions, applicables au personnel du Groupe P&V engagé avant le 1er avril 2013, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régime à prestations définies.

Le Groupe P&V a différents régimes à prestations définies qui concernent une partie des salariés et qui sont financés par le biais de cotisations. Les cotisations des employeurs

même manière que les avantages postérieurs à l'emploi. Tout changement du passif net est reconnu en compte de résultat.

sont déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées principalement auprès de compagnies d'assurance du Groupe P&V.

Le Groupe P&V accorde également d'autres avantages au personnel tels que des primes d'ancienneté (jubilées) et prépensions

### 3.14.1.4 Engagements du Groupe P&V présentés au passif du bilan

<b>En milliers €</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Prestations définies	298.654	260.651
Cotisations définies	49.209	47.927
Provisions pour prépensions	4.624	6.867
Primes jubilées	4.963	5.747
<b>Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>357.452</b>	<b>321.192</b>

Les montants repris ci-dessus correspondent aux réserves constituées au titre des engagements du Groupe P&V. Ces montants ont été constitués soit par l'alimentation de primes d'assurance soit par le provisionnement de montants estimés selon les normes.

Le Groupe P&V est son propre assureur pour les contrats d'assurance groupe de son personnel. Partant de ce constat, il n'y a pas

de « plan asset » repris tel que la norme IAS19 l'évoque.

### 3.14.2 Prestations définies

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

En milliers €	2019	2018
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>260.651</b>	<b>264.032</b>
Coût de services	6.240	9.920
Coût de l'intérêt	4.225	3.681
Taxes payées sur primes	(5)	(1.356)
Prestations payées	(8.210)	(13.228)
Pertes et gains actuariels	35.753	(2.398)
<b>Solde à la clôture</b>	<b>298.654</b>	<b>260.651</b>

Au 31 décembre 2019, le cumul des pertes et gains actuariels reconnus en capitaux propres s'élève à EUR 35,8 millions contre un cumul de pertes et gains actuariels de EUR -2,4 millions à fin 2018, ce qui représente un mouvement de l'exercice de EUR 38,2 millions. Cette augmentation est expliquée par

la diminution des taux repris comme hypothèses dans le calcul actuariel.

Le Groupe P&V s'attend à verser au cours de l'exercice 2019 des primes de l'ordre de EUR 11,9 millions au profit de ses régimes à prestations définies et à cotisations définies.

### 3.14.2.1 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses sont :

	2019	2018
Discount rate	0,65%	1,68%
Mortality table	MR /FR-5	MR /FR-5
Inflation rate	1,70%	1,90%
Wage increase with indexation	2,20%	2,20%
Turnover :		
≤ 30	10,00%	7,50%
31-40	6,00%	4,50%
41-50	4,00%	3,00%
51-57	4,00%	4,00%
> 57 (60)	11,00%	8,75%

La duration moyenne des contrats de la population est entre 9 et 15 ans.

permet d'assurer une consistance de valorisation à l'intérieur du Groupe P&V.

L'uniformisation des taux utilisés en interne pour les différents travaux impactés par ces paramètres (taux d'actualisation et inflation)

Le résultat chiffré qui en résulte correspond aux principes d'IAS19 selon les estimations du management.

### 3.14.2.2 Analyses de sensibilité :

Une analyse de sensibilité quantitative pour des hypothèses significatives a été établie au 31 décembre 2019 comme suit :

Hypothèses	Taux d'actualisation		Augmentation des salaires futurs		Rotation	
Degré de sensibilité	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%
Impact sur le régime à prestations définies net dans le compte pension du passif	(9.993)	10.532	10.158	(9.527)	(855)	878

### 3.14.3 Cotisations définies

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Notons toutefois que, pour les cotisations versées, la loi imposait jusqu'à l'année 2015, un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 3,25 % sur les cotisations des employeurs et d'au moins 3,75 % sur les cotisations des salariés, le déficit éventuel étant à charge de l'employeur.

Fin décembre 2015, un changement dans la loi sur les pensions complémentaires a modifié le rendement minimum sur les actifs du régime. A partir de 2018, le rendement minimum correspond à un pourcentage du rendement moyen sur les 24 derniers mois des obligations linéaires à 10 ans.

Pour la valorisation IFRS, ces contrats sont considérés compte tenu des garanties minimums imposées par le législateur, comme des contrats de type « but à atteindre ».

Le montant des réserves telles que repris ci-dessus (EUR 49,2 millions) a été déterminé sur base de la technique dite « projected unit method ».

Les taux utilisés pour les calculs sont les suivants :

- 3,25 % de rendement sur les cotisations employés avant le 1/1/2016 ;
- 3,75 % sur les cotisations employeur avant le 1/1/2016 ;
- 1,75 % sur toutes les cotisations à partir du 1/1/2017.

### 3.14.4 Autres avantages au personnel

La diminution de la provision de prépensions est due à l'analyse interne des conditions de la CCT (Convention Collective du Travail) et des dispositions gouvernementales en vigueur ainsi que des règlements effectués durant l'année.

## 3.15 Composante des impôts différés

En milliers €	2019		2018	
	Par le bilan	Par le résultat	Par le bilan	Par le résultat
Pertes reportées	1.844	(1.316)	3.359	597
Provisions taxables	78.723	1.341	77.383	(184)
Provisions et autres différences temporaires	(7.621)	(98)	(7.523)	122
Pertes de valeur sur les actifs	-	(6)	(193)	153
Éléments relatifs aux assurances	491.074	(1.532)	297.098	(1.104)
Ajustement de la juste valeur sur les acquisitions	(20.063)	(1.103)	(18.959)	(1.947)
Provisions pour avantages du personnel	31.155	(2.183)	23.893	(1.595)
Plus-values sur les titres de placement	(773.825)	(1.569)	(561.357)	8.604
Autres	(7.353)	187	-	-
<b>Net d'impôts différés (actif/ passif)</b>	<b>(206.063)</b>	<b>(6.280)</b>	<b>(186.298)</b>	<b>4.646</b>

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers. Cet écart de juste valeur a pour effet la reconnaissance d'un montant net de EUR 773,8 millions d'impôts différés qui se présentent sous deux types c'est-à-dire les pertes de valeur et les plus-values. Les instruments financiers devant être revalorisés à la juste valeur selon la norme IAS 39, un impôt différé doit être enregistré sur la différence entre la valeur comptable (base imposable) et la juste valeur, hormis sur les ajustements d'actions et de SICAV pour les sociétés autres que assurances. Il n'y a pas de différence temporelle sur ces dernières étant donné que ces éléments ne sont pas taxables.

Une autre source importante correspond aux pertes fiscales qui s'élèvent à EUR 80,6

millions après application du test de recouvrabilité.

Les provisions techniques comptabilisées en normes locales, mais non reconnues dans le référentiel IFRS (égalisation et catastrophe, clignotant, ...), constituent une autre source importante d'impôts différés. L'impact est en grande partie compensé par la comptabilité reflet traitée selon la norme IFRS 4. En conséquence, l'impact net s'élève à EUR 491,1 millions.

Les composantes d'impôts différés passant par le résultat sont impactées en 2018 par l'application de la législation fiscale belge sur les taux d'imposition applicable dans les années futures. Ceci se reflète par un impact en résultat en 2018 de EUR 4,6 millions contre EUR - 6,3 millions en 2019.

### 3.16 Dettes relatives à des actifs non-courants détenus en vue de la vente

Le lecteur est renvoyé au point 3.9 relatif aux actifs non-courants détenus en vue de la vente.

### 3.17 Autres passifs

#### 3.17.1 Les passifs financiers – Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

##### *Comptabilisation et évaluation initiale*

Les passifs financiers, dans le champ d'application de IAS39 sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comme, prêts et emprunts ou comme dérivés selon ce qui est approprié. Le Groupe P&V détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale.

Tout passif financier est initialement comptabilisé à sa juste valeur, et dans le cas des prêts et emprunts, en tenant compte des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers du Groupe P&V comprennent les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaires, la valeur nette des actifs attribuables aux détenteurs des contrats d'assurances de type « branche 23 », les dettes fournisseurs et autres crédateurs, les emprunts, les comptes crédateurs d'assurances et les instruments financiers dérivés.

##### *Evaluations ultérieures*

Les évaluations ultérieures de passifs financiers dépendent de leur classement comme suit :

➤ **Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis dans le but d'être vendus dans un avenir proche. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés dans lesquels le Groupe P&V s'est engagé qui ne sont pas des instruments de couverture tels que définis par IAS39. Les dérivés incorporés séparés sont aussi classés comme détenus à des fins de transaction à moins qu'ils ne puissent être classés comme instruments de couverture.

Le Groupe P&V a aussi désigné les contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire et la valeur nette de l'actif attribuable aux détenteurs de parts comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Les gains et pertes sur les passifs désignés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ **Prêts et emprunts porteurs d'intérêts**

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et emprunts porteurs d'intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêts effectifs. Les gains et pertes sont reconnus dans le compte de résultat quand les passifs sont dé-comptabilisés ainsi qu'au cours du processus d'amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime à l'acquisition et les autres frais ou coûts qui sont une partie intégrante de la méthode de taux d'intérêt effectif. L'amortissement à taux d'intérêt effectif est inclus dans le coût de financement dans le compte de résultat.

**Dé-comptabilisation de passif financier**

Un passif financier est dé-comptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultats.

En milliers €	2019	2018	Variation
Dettes subordonnées	400.080	400.108	(28)
Dettes financières	500.231	231.477	268.754
Autres dettes	141.036	178.400	(37.364)
<b>Total</b>	<b>1.041.347</b>	<b>809.985</b>	<b>231.362</b>

La valeur comptable nette des dettes subordonnées est de EUR 400,1 millions au 31 décembre 2019. La juste valeur est définie par IAS 39 comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La mesure de la juste valeur

suppose aussi que la transaction ait lieu sur le marché principal où l'élément est négocié, c'est-à-dire le marché qui enregistre la plus grande activité et le plus grand volume (IFRS 13). Dans ce cadre, la fair value des dettes subordonnées uniquement a été calculée car il s'agit de dettes à long terme dont les paramètres sont constants. Ceci n'est pas le cas

pour les autres types de dettes. La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à EUR 431,7 millions au 31 décembre 2019.

En milliers €	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Emprunts subordonnés	400.080	431.682	400.108	398.766

Dans le cadre de la réorganisation de la structure des capitaux prudentiels du Groupe P&V, l'ensemble des emprunts subordonnés ont été convertis en un emprunt obligataire subordonné à 10 ans pour partie et en parts B pour le solde en 2018.

Les dettes financières ont augmenté de EUR 268,8 millions, passant de EUR 231,5 millions en 2018 à EUR 500,2 millions en 2019

essentiellement expliqué par l'augmentation de l'encours des repo pour EUR 265 millions, ainsi que par la reconnaissance de la dette relative au contrat de location selon la définition de la norme IFRS 16.

Les autres dettes ont diminué de EUR 37,4 millions, essentiellement suite à la diminution des comptes d'attente de versements à affecter.

### 3.17.2 Répartition et échéancier des autres passifs

Les autres passifs sont répartis ci-dessous entre le court et le long terme.

En milliers €	2019	2018	Variation
<b>Passifs portant intérêts - à long terme</b>			
Dettes subordonnées	390.000	390.000	-
Dettes financières	6.877	-	6.877
Autres dettes	16.821	27.601	(10.780)
<b>Total passifs portant intérêts - à long terme</b>	<b>413.698</b>	<b>417.601</b>	<b>(3.903)</b>
<b>Passifs portant intérêts - à court terme</b>			
Dettes subordonnées	10.080	10.108	(28)
Dettes financières	493.353	231.477	261.877
Autres dettes	124.216	150.800	(26.584)
<b>Total passifs portant intérêts - à court terme</b>	<b>627.650</b>	<b>392.384</b>	<b>235.265</b>
<b>Total</b>	<b>1.041.347</b>	<b>809.985</b>	<b>231.362</b>

Les dettes financières à long terme sont passées de EUR 0 millions en 2018 à EUR 6,9 millions en 2019. Cette rubrique reprend la dette relative aux contrats de locations selon la norme IFRS 16, ainsi que les intérêts courus non échus de l'emprunt subordonné.

Les dettes financières à court terme sont passées de EUR 231,5 millions en 2018 à EUR 493,4 millions en 2019. Cette variation s'explique par les prêts de titres REPO et par la comptabilisation de la dette sur les contrats de location selon la norme IFRS 16.

### 3.17.2.1 L'échéancier des autres passifs

En milliers €		2019				
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	Total
Dettes subordonnées	10.080	-	390.000	-	-	400.080
Dettes financières	493.353	6.868	10	-	-	500.231
Autres dettes	124.216	15.855	966	-	-	141.036
<b>Total</b>	<b>627.650</b>	<b>22.722</b>	<b>390.975</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1.041.347</b>

En milliers €		2018				
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	Total
Dettes subordonnées	10.108	-	390.000	-	-	400.108
Dettes financières	231.477	-	-	-	-	231.477
Autres dettes	150.800	25.198	2.402	-	-	178.400
<b>Total</b>	<b>392.384</b>	<b>25.198</b>	<b>392.402</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>809.985</b>

Dans les autres dettes, des provisions pour risques, coûts et contentieux ont été comptabilisées pour un montant de EUR 1,5 millions. Ces dernières se trouvent principalement dans la catégorie avec une date d'échéance entre 1 et 5 ans, étant donné leur caractère incertain et le fait que les procédures pénales prennent souvent plus d'un an.

Le taux d'intérêt des dettes subordonnées est de 5,5 %.

La vaste majorité des dettes financières ne sont porteuses que d'une charge d'intérêt minime au

regard de l'échéance à 1 an et du niveau de taux actuellement observé sur les marchés financiers.

Les autres dettes ne sont pas porteuses d'intérêt.

L'échéancier repris ci-avant ne reprend pas de montants pour ces postes.

Au niveau des dettes subordonnées, la charge d'intérêt estimée annuelle est EUR 21,4 millions à un an et EUR 107,2 millions pour les 5 prochaines années.

### 3.17.3 Détail des provisions et autres dettes

Les autres dettes sont majoritairement des dettes commerciales, sociales et fiscales. Les fluctuations les plus importantes sont dues aux dettes commerciales.

Le détail des autres dettes est présenté ci-dessous :

En milliers €	2019	2018
Provisions	23.513	32.421
Impôts	15.601	14.950
Rémunération et charges sociales	39.669	37.254
Compte de régularisation	7.852	4.113
Dettes commerciales	54.401	89.662
<b>Total des autres dettes</b>	<b>141.036</b>	<b>178.400</b>

Les provisions ont diminué de EUR 8,9 millions en 2019 et ceci principalement par le reclassement de la provision pour impôts différés de EUR 7,5 millions et par les variations dans la provision pour restructuration dans le cadre du plan Horizon 2020 pour un montant de EUR 1,4 millions. Ces variations sont reprises dans le poste Autres au niveau du détail des provisions.

Les dettes fiscales restent stables par rapport à 2018.

Les dettes sociales ont augmenté de EUR 2,4 millions.

Les dettes commerciales ont diminué de EUR 35,3 millions expliqué essentiellement par la forte diminution des comptes d'attente de versements à affecter (EUR 29,3 millions).

### 3.17.3.1 Détail des provisions

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour litiges se présentent comme suit :

En milliers €	2019				2018			
	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>539</b>	<b>917</b>	<b>30.964</b>	<b>32.421</b>	<b>1.023</b>	<b>1.467</b>	<b>37.583</b>	<b>40.073</b>
Dotations	78	-	3.606	3.684	204	925	-	1.129
Utilisations	-	-	(5.051)	(5.051)	(320)	(182)	(4.562)	(5.065)
Excédents	-	-	-	-	(266)	(288)	-	(554)
Reclassement	-	-	(7.540)	(7.540)	(101)	(1.005)	(2.056)	(3.162)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>617</b>	<b>917</b>	<b>21.979</b>	<b>23.513</b>	<b>539</b>	<b>917</b>	<b>30.964</b>	<b>32.421</b>

Les autres provisions ont diminué de EUR 9,0 millions en 2019 en raison du reclassement de la provision pour impôts différés de EUR 7,5 millions et des variations dans la provision pour restructuration dans le cadre du plan

Horizon 2020 pour un montant de EUR 1,4 millions.

Les provisions pour litiges restent stables.

## 3.18 Instruments de couverture

### Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Le Groupe P&V classe les instruments financiers dérivés comme détenus à des fins de transaction sauf s'ils sont désignés comme

instruments de couverture efficaces. Le Groupe P&V n'a pas d'instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture.

Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés et comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux de leur contrat hôte et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés qui remplissent la définition de contrats d'assurances sont traités et mesurés comme contrats d'assurances.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ultérieurement à la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur.

Tout gain ou perte émergeant de changement de la juste valeur sur les dérivés sont pris directement dans le compte de résultat sauf en cas de « hedge accounting » (instruments dérivés de couverture).

#### ➤ *Instruments financiers dérivés de couverture*

La règle de base de l'IAS39 est claire : une entreprise traite ses produits dérivés à la juste valeur ( ' fair value ' ) dans ses comptes IFRS. Si des changements produisent des variations de cette juste valeur, alors l'entreprise comptabilise cet impact dans le compte de résultat. Cependant, on relève une exception : l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge Accounting).

IAS39 indique que l'entreprise, sous certaines conditions très spécifiques, peut comptabiliser le changement de la juste valeur du dérivé au même moment que la modification de la valeur du sous-jacent. L'utilisation de la comptabilité de couverture par P&V implique que P&V doit périodiquement établir une documentation constatant l'efficacité de la couverture (présente et future). Pour cela, l'entreprise peut appliquer trois modèles :

Couverture de flux de trésorerie ;

Couverture de la juste valeur ;

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. (Ce modèle n'est pas discuté plus loin).

#### ➤ *Couverture de flux de trésorerie*

Une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie se rapportant à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou lié à une transaction prévue hautement probable qui découlent des taux et des prix variables. Dans une couverture de cashflow, les flux de trésorerie variables sont fixés.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences (de la documentation de couverture au début de la relation de couverture et au niveau du test d'efficacité périodique), la société peut reporter la variation de la juste valeur du dérivé dans une composante distincte des fonds propres, « cash-flow hedge reserve », c'est-à-dire la réserve de couverture des flux de trésorerie. Toute inefficacité de la couverture est, quant-à-elle, comptabilisée dans le compte de résultat. Les montants qui sont repris dans le « cash-flow hedge reserve » (OCI) devront être reclassés des fonds propres vers le compte de résultat comme un reclassement dans la même période ou dans les périodes au cours desquelles la transaction de couverture prévue influence le compte de résultat.

#### ➤ *Couverture de juste valeur*

Une couverture pour limiter l'exposition aux fluctuations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'une exposition d'engagement ferme. La variation de la juste valeur est attachée à un risque spécifique et implique une incidence sur le bénéfice net.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences alors la société doit traiter les variations de la juste valeur du dérivé en compte de résultat. La modification de la valeur du sous-jacent doit également passer par le compte de résultat et de cette manière à limiter l'impact dans le compte de résultat de

l'élément de couverture dans la mesure où il existe une relation totale d'efficacité de la couverture.

➤ **Conditions de comptabilité de couverture**

Une société doit remplir les conditions suivantes :

La relation entre l'élément couvert et l'instrument dérivé doit être bien documenté. Ainsi que le but et la stratégie pour atteindre l'effet de couverture doit être formellement documentée et développée au plus tard quand la couverture prend effet. La stratégie correspond à la méthode utilisée pour démontrer l'efficacité de la couverture ;

La relation de couverture doit être efficace de manière prospective et rétrospective et les flux de trésoreries futurs doivent être hautement probables ;

Périodiquement, la relation de couverture doit être testée sur son efficacité. L'inefficacité est autorisée à condition que la relation de couverture atteigne un rendement compris entre 81 % - 125 % ;

La position couverte donne une exposition aux variations de flux de juste valeur ou de trésorerie qui pourrait avoir un impact sur le compte de résultat.

➤ **Novation : Renouvellement des instruments de couverture**

Le renouvellement (novation) d'un dérivé désigné comme un instrument de couverture n'est pas être considéré comme un événement qui pourrait conduire à une cessation de la comptabilité de couverture si les critères suivants sont respectés :

- La novation est le résultat de la législation ou la publication des lois ou règlements

- Une ou plusieurs contreparties compensatoires remplacent leur contrepartie initiale
- Des changements dans les termes du nouvel instrument de couverture sont limités aux conditions nécessaires pour le remplacement de la contrepartie

Les changements comprennent des réformes à des contreparties centrales, ainsi que des intermédiaires tels que les membres compensateurs. Pour les novations qui ne répondent pas aux critères de cette exception, les entités devraient considérer les changements dans l'instrument de couverture par rapport aux critères de la décomptabilisation des instruments financiers («*derecognition*») et les conditions générales pour la poursuite de la comptabilité de couverture.

L'ajustement est applicable rétroactivement pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er Janvier 2014.

➤ **Discontinuité**

La comptabilité de couverture doit être interrompue si :

L'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ;

La couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture - par exemple, n'est plus efficace ;

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la transaction prévue ne va plus avoir lieu ;

**Ou**

L'entité annule la couverture.

Si la comptabilité de couverture pour les flux de trésorerie est interrompue car la transaction prévue ne va plus avoir lieu, alors les pertes et profits qui avaient été comptabilisés dans les capitaux propres doivent immédiatement être transférés dans le compte de résultat. Si la transaction doit toutefois avoir lieu, mais que la

relation de couverture a été interrompue, le montant reste alors enregistré dans les capitaux propres jusqu'au moment où la transaction couverte est comptabilisée dans le compte de résultat ou l'on s'attend à ce que la transaction prévue n'ait plus lieu.

#### ➤ *Forward bonds de protection*

Un forward de protection est une vente "future" d'une obligation avec une échéance future contre un prix déjà fixé, afin de se protéger contre l'augmentation possible des taux d'obligations.

Une vente future répond à la définition d'une transaction prévue et d'une relation de couverture.

Une préoccupation à propos de la fluctuation des flux de trésorerie de ces ventes futures peut mener à fixer le prix de ces ventes. La vente future contre un prix fixe entre en ligne de compte pour le « cash-flow hedge accounting » car le montant qui sera reçu est variable. Le montant total qui sera reçu est la somme du montant déterminé et la valeur réelle de l'élément de couverture qui est reconnu comme actif et qui varie dans le temps.

Le "forward bond de protection" peut être considéré comme une couverture "all-in-one" ce qui implique qu'il n'y a pas d'inefficacité. Les changements dans la juste valeur sont portés dans une réserve "cash-flow de couverture" une composante distincte des fonds propres, l'OCI (Other Comprehensive Income).

Lors de la liquidation des forward bonds de protection, les profits et pertes cumulés dans la réserve des cash-flows de couverture seront comptabilisés dans le compte de résultat.

#### ➤ *Forward Swap*

Le swap forward est un swap de taux dont le départ se situe à une date future.

Le Groupe P&V a la possibilité de désigner des forward swaps comme des instruments dérivés

de couverture de flux de trésorerie (« hedge accounting ») sous les conditions suivantes. Le but de cette couverture est de garantir le rendement de réinvestissement futur et on s'engage à acheter au terme du forward IRS un actif à taux fixe de la même durée que l'IRS. Le Groupe P&V a une politique d'investissement qui a pour conséquence l'achat régulier d'obligations répondant à cette condition et couvre donc des transactions futures (i.e. achats d'obligations à taux fixes) hautement probables. Le risque couvert est le risque de fluctuations du taux fixe auquel le Groupe P&V pourra investir dans le futur. L'inefficacité - devrait être calculée pour le risque de contrepartie – CVA et/ou DVA – sur l'IRS, durant sa vie, et celle-ci devrait aller en résultat- sauf avant l'échéance en fonction de la date de maturité de l'obligation dans laquelle l'investissement sera fait.

Après l'échéance du forward, le résultat réalisé lors du cash settlement de l'IRS demeure en OCI, et sera pris en résultat progressivement sur la durée de l'obligation achetée. Celle-ci devra être flaguée et donc si celle-ci est vendue avant son échéance, le montant encore en OCI à ce moment devra être transféré vers le résultat.

#### *Compensation des actifs financiers*

Les actifs financiers et passifs financiers se compensent et le montant net est présenté dans les comptes annuels consolidés si, et seulement si, il y a un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il y a l'intention de régler sur une base nette, ou de réaliser les actifs et régler les passifs simultanément. Les revenus et dépenses ne se compenseront pas dans le compte de résultat consolidé sauf si cela est permis ou requis par une norme comptable ou interprétation, tel qu'indiqué spécifiquement dans les règles comptables du Groupe P&V.

### *Juste valeur d'instruments financiers*

La juste valeur des instruments financiers qui sont échangés de manière active sur le marché financier est déterminée sur base du prix d'offre coté pour les actifs et le prix de demande coté pour les passifs à la fermeture des marchés au jour de clôture, sans aucune déduction pour les coûts de transaction.

Pour les instruments financiers où il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation appropriées. Ces techniques comprennent l'actualisation de flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels il existe des prix de marché observables, les modèles de fixation de prix des options, les modèles de crédit et autres méthodes d'évaluation pertinentes. Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation car les transactions de marché ou les données de marché en cours ne sont pas disponibles. Leur juste valeur est déterminée en utilisant un modèle d'évaluation qui a été testé avec les prix ou données de transactions de marché réelles et en utilisant les hypothèses les plus adéquates représentant la meilleure estimation du Groupe P&V. Les modèles sont ajustés pour refléter l'écart entre les prix d'offre et de demande ainsi que le coût de dénouement de transaction, le risque de crédit de la contrepartie, la marge de liquidité et les limites du modèle. Aussi, les gains et pertes calculés quand de tels instruments sont

enregistrés pour la première fois (Day One profit) sont différés et comptabilisés seulement quand les données sont observables ou lors de la dé-comptabilisation de l'instrument.

Pour la technique des flux de trésorerie actualisés, les flux de trésorerie futurs estimés s'appuient sur les meilleures estimations de la direction et le taux d'actualisation utilisé est un taux de marché lié à des instruments similaires. La juste valeur de dépôts à taux variables et au jour le jour avec des établissements de crédit est leur valeur comptable. La valeur comptable est le coût historique du dépôt augmenté des intérêts courus. La juste valeur de dépôts portant des intérêts fixes est estimée par la technique des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie attendus sont actualisés au taux de marché en cours pour des instruments similaires à la date de clôture.

Si la juste valeur ne peut pas être mesurée de manière fiable, ces instruments financiers sont mesurés au coût, étant la juste valeur de la compensation payée pour l'acquisition de ces investissements ou le montant reçu pour émettre le passif financier. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont aussi inclus dans le coût de l'investissement.

Les instruments de couverture donnés en garantie de passifs sont les obligations d'état cédées dans le cadre d'opération de REPO pour un montant de EUR 489 millions.

### 3.19 Valorisation à la valeur de marché

Le Groupe P&V fournit les informations nécessaires afin d'apprécier les actifs et les passifs présentés dans le bilan consolidé et évalués à la valeur de marché :

En milliers €	Date d'évaluation	2019	2018	Hiérarchie des juste valeurs
<b>Actifs à la valeur de marché</b>				
Immeubles de placement	31/12/2019	165.847	148.603	Niveau 3
Instruments financiers	31/12/2019	19.950.678	18.114.837	Note "Instruments financiers"
Actifs détenus en vue de la vente	31/12/2019	-	306.902	Niveau 3
<b>Passifs à la valeur de marché</b>				
Dettes financières	31/12/2019	(500.231)	(231.477)	Note "Instruments financiers"
Passifs détenus en vue de la vente	31/12/2019	-	(302.195)	Niveau 3

Comme repris ci-après, les évaluations des immeubles de placement sont réalisées par un expert externe et reconnu qui exploite des données, sous supervision du Groupe P&V qui dispose de la capacité à suivre l'évolution des paramètres utilisés par celui-ci.

Les immeubles de placement représentent une superficie de près de 100.000 M2 de

placement dont la plupart sont situés à Bruxelles – Centre.

Aucun immeuble de placement ne fait l'objet de plan de rénovation lourde dans un horizon de 10 ans.

En 2019, une grande partie des immeubles concernent des bureaux.

## 4 Notes relatives au compte de résultat consolidé

### 4.1 Primes

En milliers €	2019	2018
<b>Primes brutes des contrats d'assurance et d'investissement</b>		
Assurances Vie	899.352	863.127
Assurances Non-vie	714.808	695.580
Variation des provisions pour primes non acquises	(2.448)	(3.010)
<b>Total des primes brutes</b>	<b>1.611.712</b>	<b>1.555.697</b>
<b>Primes cédées aux réassureurs des contrats d'assurance et d'investissement</b>		
Assurances Vie	(1.293)	(2.518)
Assurances Non-vie	(39.593)	(36.524)
Variation des provisions pour primes non acquises	452	123
<b>Total des primes cédées aux réassureurs</b>	<b>(40.434)</b>	<b>(38.919)</b>
<b>Primes nettes</b>	<b>1.571.278</b>	<b>1.516.778</b>

Pour mémoire, comme repris dans nos principes comptables, la comptabilité de dépôt revient à ne pas reconnaître les primes sur contrats financiers sans participation bénéficiaire dans le compte de résultat mais directement au bilan.

Seuls les frais de gestion prélevés (« loadings » au client) sont reconnus en résultat.

Ceci est d'application pour les contrats de branche 23 sans garantie décès de même que pour les contrats branche 26 du Groupe P&V.

La même logique s'applique sur la variation de dettes financières (sans participation bénéficiaire) au passif ce qui laisse un résultat net inchangé.

Seule la présentation du résultat est dès lors impactée.

Les primes d'assurance Vie représentent 55,8 % des primes brutes du Groupe P&V.

Les primes brutes Vie augmentent suite à une augmentation de l'encaissement en Vie

collective de 1,1 % ainsi qu'en Vie Individuelle de 2,9 %.

La croissance en volume des primes en assurance de groupe provient de la branche 21 (+4,5 % pour les primes récurrentes et -9,8 % pour les primes uniques).

Les primes brutes d'assurance Non-vie augmentent de EUR 19,2 millions.

Cette augmentation s'explique par une augmentation de l'encaissement de 2,8 % qui est principalement due à la croissance dans le segment des Entreprises grâce à la réactivation de ce marché. Une progression de l'encaissement est enregistrée dans tous les segments (Auto +0,3%, Particuliers +1,3%, Entreprises +9,7%, AT +7,6%, PJ +7,7%, Maladie +2,8%).

Les primes cédées aux réassureurs augmentent légèrement en 2019, toutes branches d'activités confondues. Les primes cédées aux réassureurs couvrent essentiellement des traités Non-vie.

## 4.2 Charges Techniques

En milliers €	2019	2018
<b>(a) Indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance</b>		
Contrats d'assurance Vie	593.690	660.325
Contrats d'assurance Non-vie	450.425	421.155
<b>Total des indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance</b>	<b>1.044.115</b>	<b>1.081.480</b>
<b>(b) Parts cédées aux réassureurs</b>		
Contrats d'assurance Vie	(20.791)	(588)
Contrats d'assurance Non-vie	(8.585)	(9.702)
<b>Total des sinistres cédés aux réassureurs</b>	<b>(29.375)</b>	<b>(10.290)</b>
<b>Charges d'assurance - net</b>	<b>1.014.740</b>	<b>1.071.190</b>
<b>(c) Variations des provisions brutes de réassurance</b>		
Variations dans les contrats d'assurance Vie	536.470	444.548
Variations dans les contrats d'assurance Non-vie	12.664	17.658
Variations des contrats d'investissement sans PB	23.342	8.562
<b>Total des variations des provisions brutes de réassurance</b>	<b>572.477</b>	<b>470.769</b>
<b>(d) Variations des provisions cédées aux réassureurs</b>		
Variations dans les contrats d'assurance Vie	20.301	(875)
Variations dans les contrats d'assurance Non-vie	9.066	1.192
<b>(d) Total des variations des provisions cédées aux réassureurs</b>	<b>29.367</b>	<b>318</b>
<b>Autres charges techniques - net</b>	<b>601.844</b>	<b>471.086</b>
<b>Total des indemnisations et sinistres nets de réassurance</b>	<b>1.616.584</b>	<b>1.542.276</b>

Les indemnisations et sinistres payés bruts de réassurance (a) diminuent de EUR 37,4 millions ce qui s'explique par une baisse de EUR 66,6 millions pour les contrats d'assurance Vie et une augmentation de EUR 29,3 millions pour les contrats d'assurance Non-vie.

En assurance Non-vie l'amélioration du résultat est essentiellement due à l'amélioration de la sinistralité compte tenu des efforts d'assainissements entrepris depuis 2016 partiellement compensée par un coût de réassurance très élevé suite au peu d'intervention des réassureurs en 2019 mais des dégagements importants sur des anciens dossiers réassurés.

La part cédée aux réassureurs (b) est composée essentiellement de contrats d'assurance Vie qui augmentent de EUR 20,2 millions. Les contrats d'assurance Non-vie diminuant de EUR 1,1 millions. La forte évolution en Vie (également retrouvée, mais en sens opposé, dans les variations de provisions) s'explique par la fin d'un contrat significatif de réassurance.

Les variations des provisions cédées aux réassureurs (d) augmentent fortement en 2019 aussi bien pour les contrats d'assurance Vie (fin d'un contrat de réassurance) et Non-vie.

### 4.3 Produits financiers

En milliers €	2019	2018
Produits d'intérêts	356.363	407.456
Dividendes reçus	32.902	4.036
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>389.265</b>	<b>411.492</b>
Produits d'intérêts sur les prêts et créances	45.931	19.352
Produits d'intérêts non échus sur les prêts et créances nets de réduction de valeur	-	377
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	589	584
Autres produits financiers divers	27.625	52.616
Plus-values réalisées sur placements (1)	94.995	125.636
Reprise de corrections de valeur	9.419	60.069
Produits des placements leasing	6.902	-
Produits sur terrains et constructions	11.936	38.383
<b>Total produits de placements</b>	<b>586.661</b>	<b>708.509</b>
<i>Produits financiers - avant effets positifs des marchés et plus-values réalisées</i>	<i>475.070</i>	<i>496.538</i>
<i>Produits financiers - effets positifs des marchés et plus-values réalisées</i>	<i>111.591</i>	<i>211.971</i>
	<b>586.661</b>	<b>708.509</b>

Les éléments « avant marché » du résultat financier présentent les charges et produits d'instruments financiers pour lesquels l'entreprise peut raisonnablement attendre et estimer l'amplitude d'un exercice à l'autre (dividendes d'actions, revenus de fonds sur placements, intérêts sur obligations...).

Les éléments « marché » correspondent aux variations dues aux effets marchés pour la partie passant par le résultat (pertes de valeurs, plus et moins-values réalisées...).

Les produits de placements comprennent les produits d'intérêts, les reprises de corrections de valeur, les plus-values réalisées sur placements, ainsi que les produits sur terrains et constructions.

Les produits d'intérêts sur les actifs disponibles à la vente ont diminué de EUR 51,1 millions essentiellement suite à la baisse du taux de rendement moyen sur le portefeuille obligataire

(réinvestissement dans des obligations avec revenus plus faibles). Cet effet est atténué par les revenus reçus sur les fonds d'investissement.

Les plus-values réalisées sur placements (1) sont constituées de plus-values sur obligations et sur actions principalement et ont diminué de EUR 30,6 millions par rapport à 2018.

Les reprises de corrections de valeur concernent principalement les actions.

Le montant des reprises de correction de valeur sur les obligations concerne la comptabilisation de l'effet de l'indexation pour les obligations index-linked.

Les produits des terrains et constructions ont été particulièrement impacté par la réévaluation de son parc immobilier faisant suite à l'expertise externe faite en décembre 2019.

## 4.4 Charges Financières

En milliers €	2019	2018
Charges d'intérêts sur découvert bancaire	(2.015)	(1.575)
<b>Emprunt courant</b>	<b>(2.015)</b>	<b>(1.575)</b>
Frais de banque	(29)	(169)
Autres charges financières	(25.819)	(27.856)
Moins-values réalisées sur placements	(2)	(62.564)
Intérêts sur emprunts	(21.047)	(59.441)
Pertes sur devises sur dérivés	-	(3.345)
Charges des dérivés	(26.235)	(16.630)
Reduction de valeur sur actions et sicavs	(11.611)	(28.349)
Frais et charges de gestion	(13.509)	(48.156)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(115.938)</b>	<b>(248.085)</b>
<i>Charges financières - avant effets négatifs des marchés et moins-values réalisées</i>	<i>(53.103)</i>	<i>(104.989)</i>
<i>Charges financières - effets négatifs des marchés et moins-values réalisées</i>	<i>(62.835)</i>	<i>(143.096)</i>
	<b>(115.938)</b>	<b>(248.085)</b>

Les charges financières consistent en charges d'intérêts bancaires, frais bancaires, corrections de valeur, moins-values réalisées sur placements, etc.

Les moins-values réalisées sur placements ont diminué de EUR 46,9 millions par rapport à 2018.

2018 avait été marqué par des charges de restructuration des emprunts subordonnés du Groupe PV. Ces charges ont diminué d'un montant de EUR 38,3 millions en 2019.

Le montant repris dans la rubrique « charges des dérivés » est principalement déterminé par les swaps d'intérêts arrivés à échéance en 2019.

Sous la rubrique « réduction de valeurs sur actions et sicav's » sont repris les montants faisant l'objet d'un impairment en application des règles comptables IFRS du Groupe P&V. Compte tenu d'une imperfection dans le calcul des impairments réalisés sur les actions en 2018, le calcul des impairments sur actions a été réalisé, en 2019, en prenant en compte les données de décembre 2018 comme base non revue.

L'impairment réalisé en 2019 (EUR 9,7 millions EUR) permet de nous assurer que de manière parfaite la totalité des impairments devant apparaître en résultat ont été actés à fin 2019. Les impairments sur les sicav's représentent EUR 1,6 millions.

En milliers €	2019	2018
Plus-values réalisées	91.995	102.859
Moins-values réalisées	(13.553)	(8.188)
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>78.442</b>	<b>94.671</b>
Plus et moins-values réalisées sur investissements	(262)	16
Autres plus et moins-values réalisées	1.142	(31.615)
<b>Total des plus et moins-values réalisées</b>	<b>(1)+(2)</b>	<b>79.322</b>
	<b>79.322</b>	<b>63.072</b>

Au niveau des actifs financiers disponibles à la vente, les plus-values sont en diminution

Les « plus et moins-values réalisées sur investissements » représentent le gain ou la perte réalisé lors d'une vente d'une

immobilisation corporelle ou incorporelle. La diminution est liée à l'impact en 2018 qui était dû à la conclusion d'un nouveau contrat d'emphytéose et d'une prolongation de contrat.

#### 4.5 Charges administratives et opérationnelles

En milliers €	2019	2018
Frais d'acquisition	156.276	153.294
Autres frais généraux sur frais d'acquisition	61.788	68.775
Variation des montants des frais d'acquisition portés à l'actif	-	397
Charges sur contrats leasing	2.975	-
Frais d'administration	134.344	145.437
Frais de gestion branche 23	798	3.358
Commissions de réassurance et participations aux bénéfices	(5.745)	(4.731)
Autres	92	94
<b>Total des autres charges opérationnelles et administratives</b>	<b>350.527</b>	<b>366.625</b>

Les variations des charges opérationnelles et administratives (EUR -16,1 millions) sont principalement justifiées par une diminution de EUR 11,1 millions ou 7,63 % des Frais administratifs. Cette diminution s'explique principalement par le fait que, contrairement à

2019, en 2018 un impairment sur le projet IT « Life Business Transformation » avait été acté pour un montant de EUR 7,3 millions. Les utilisations dans le cadre du plan cafeteria ont également une influence sur cette baisse, ainsi que la diminution des frais d'intérimaires .

#### 4.6 Quotepart du résultat des entreprises associées

Le résultat des entreprises mises en équivalence, qui a diminué de EUR 1,9 millions, a été impacté par la fusion de

Multipar et Multipharma Group, qui a eu lieu au courant de l'année 2019.

#### 4.7 Autres produits

Les commissions et autres revenus restent stables par rapport à 2018.

## 4.8 Charges d'impôts/revenus dans le compte de résultat

La ventilation des charges d'impôts s'établit comme suit :

En milliers €	2019	2018
Impôts exigibles	(9.853)	(2.231)
Impôts différés	(6.280)	4.646
<b>Total de la charge d'impôts sur le résultat</b>	<b>(16.133)</b>	<b>2.414</b>

Le total des charges d'impôts sur le résultat a augmenté de EUR 18,5 millions (de EUR -2,4 millions en 2018 à EUR 16,1 millions en 2019). Aussi bien les impôts exigibles et différés sont en hausse. Le résultat taxable a augmenté de EUR 76,4 millions en 2018 à EUR 79,5 millions en 2019 et aucun mouvement permettant de le diminuer (comme la liquidation de 2018) n'est intervenu au courant de l'année.

### 4.8.1 Impôts exigibles

Les actifs et passifs d'impôt exigibles pour l'exercice en cours sont évalués au montant qu'on s'attend à payer ou à recouvrer de l'administration fiscale. Les taux d'imposition et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe P&V est actif et génère des revenus imposables.

L'impôt exigible ayant trait à des éléments comptabilisés soit en autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres, sera comptabilisé en autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat.

En milliers €	2019	2018
Impôt sur le revenu	(10.206)	(3.238)
Ajustements sur exercice antérieure	(3)	361
Autres taxes	356	645
<b>Total impôts exigibles</b>	<b>(9.853)</b>	<b>(2.231)</b>

Les charges d'impôts exigibles augmentent de EUR 7,4 millions par rapport à celles de l'exercice précédent. Le résultat taxable a augmenté et aucune liquidation permettant de le diminuer n'est intervenue (cfr liquidation

comme en 2018). Les moins-values ont fortement diminuées. Les revenus définitivement taxés sont stables, mais l'intégralité du solde des reports a été absorbé en 2019.

### 4.8.2 Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, leur valeur comptable au bilan.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

Dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale du goodwill ou la comptabilisation initiale d'un

actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale) ;

Pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, lorsqu'un contrôle de l'échéance de renversement des différences temporelles est possible et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputées, sauf :

Quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou la perte fiscale) ;

En ce qui concerne les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, l'actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un

avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant permette de tirer parti de l'avantage de ces actifs, en tout ou en partie. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réestimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt qui sera d'application de manière continue en 2020.

Suite à la réforme fiscale prévue par le législateur par la Loi du 25 décembre 2018 portant réforme de l'impôt des sociétés, le calcul des impôts différés a tenu compte de la dégressivité des taux pour les années futures.

L'impôt différé relatif aux éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat. Les éléments d'impôt différé sont comptabilisés en corrélation avec la transaction sous-jacente soit en autres éléments du résultat global, soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible avec les passifs d'impôt exigible et lorsque cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même administration fiscale.

<b>En milliers €</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
Naissance ou renversement des différences temporelles	(6.280)	4.646
<b>Total impôts différés</b>	<b>(6.280)</b>	<b>4.646</b>

Le retraitement sur les impôts différés concerne principalement l'activation d'impôts différés (i) sur déficits reportables (ii) sur les

différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable IFRS (iii) sur les retraitements dans les comptes consolidés.

Le résultat des impôts différés est principalement influencé par l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers qui représente un impact de EUR -1,6 millions en 2019 contre EUR 8,6

millions en 2018 (voir note 3.15). Une autre influence importante concerne les différentes provisions techniques enregistrées en normes locales et non reconnues en IFRS.

### 4.8.3 Rapprochement entre la charge d'impôt et le taux d'impôt applicable

En milliers €	2019	2018
Impôt des sociétés de l'exercice en cours	(9.853)	(2.231)
Impôts différés	(6.280)	4.646
<b>Impôt des sociétés et ID</b>	<b>(16.133)</b>	<b>2.414</b>
Résultat après impôt	63.366	78.811
<b>Résultat théorique taxable</b>	<b>79.499</b>	<b>76.397</b>
<i>Taux normal Belgique</i>	<i>29,58%</i>	<i>29,58%</i>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(23.516)</b>	<b>(22.598)</b>
<i>Taux normal Etranger (en %)</i>	<i>26,76%</i>	<i>26,76%</i>
<i>Ecart taux normal Belgique / Etranger (en %)</i>	<i>2,82%</i>	<i>2,82%</i>
<b>Incidence diff. taux normaux Belgique/Etr.</b>	<b>-</b>	<b>7</b>
Produits exonérés d'impôts, y compris des moins-values	8.791	(8.607)
Dépenses non admises et revenus définitivement taxés	(5.653)	12.508
Intérêts notionnels	112	87
Autres postes	4.133	21.017
<b>Produit (charge) d'impôt réel</b>	<b>(16.133)</b>	<b>2.414</b>
<b>Taux d'impôt effectif moyen</b>	<b>20,29%</b>	<b>-3,16%</b>

Le taux d'impôt effectif moyen de l'année 2019 s'élève 20,29 % contre -3,16 % l'année précédente. Le taux d'effectif moyen est impacté essentiellement par des produits

exonérés d'impôts liés aux plus-values réalisées sur le portefeuille actions, ainsi que par la variation sur les dépenses non admises et revenus définitivement taxés.

### 4.9 Dividendes

Pour l'exercice 2019, il sera proposé à l'Assemblée Générale de distribuer EUR 0,4 million à la Fondation P&V et à l'ASBL

Assuraccess dont l'objet social est de favoriser l'accès à l'assurance. Le solde du résultat fera l'objet d'une affectation au résultat reporté.

## 5 Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière

### 5.1 Parties liées

Une **partie liée** est une personne ou une entité liée à une entité préparant ses états financiers :

(a) Une personne (ou un membre proche de la famille de cette personne) est liée au Groupe P&V si cette personne contrôle l'entité ou exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur le Groupe P&V ou fait partie des principaux dirigeants de P&V ou de sa société mère ;

(b) Une entité est liée à P&V si l'une des conditions suivantes s'applique :

- 1 L'entité et P&V sont membres du même groupe ;
- 2 Une entité est une entreprise associée de l'autre entité ;
- 3 Les deux entités sont des co-entreprises du même tiers ;
- 4 L'entité est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de P&V ou une entité liée à P&V ;
- 5 L'entité est contrôlée par une personne identifiée sous (a).

Une **transaction entre parties liées** est un transfert de ressources, de services ou

d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix est facturé ou non.

**Les principaux dirigeants** sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

La rémunération inclut tous les avantages du personnel (selon la définition avancée dans IAS19 Avantages du personnel). Les avantages

au personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité. La rémunération inclut les paiements fondés sur des actions.

#### 5.1.1 Liste des parties liées

Le tableau suivant fournit la liste des parties qui sont liées au Groupe P&V, exception faite de ses filiales consolidées. Ces entités sont liées au Groupe P&V car il s'agit de la maison mère ultime (MMU), des associés (ASS) ou des co-entreprises (COE) du même groupe ainsi que des principaux dirigeants de P&V (MC).

Nom	Partie liée	Pays de constitution	Opération commerciale principale	2019	2018	2017
				% de participation		
SCRL PSH	MMU	Belgique	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime
Multipar	ASS	Belgique	Promouvoir, organiser et réaliser la production, l'achat et vente de produits pharmaceutiques, ainsi qu'établir et exploiter tous les établissements en rapport avec son objet.	-	48,88%	49,50%
Multipharma Group	ASS	Belgique	Toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à la pharmacie.	48,89%	48,32%	49,79%
Ima Benelux	COE	Belgique	Toutes prestations d'aide et d'assistance en faveur de personnes, qu'elles soient en déplacement ou à leur domicile, toutes études et conseils se rapportant directement ou indirectement aux domaines ci-dessus.	50,00%	50,00%	50,00%
Membres du comité de direction	MC		Voir liste ci-dessous.	-	-	-

La liste des administrateurs et membres exécutifs est reprise ci-après :

Nom	Pays de résidence	Statut	Modifications des mandats
Hilde Vernailen	Belgique	Présidente du Comité de Direction et administrateur	
Martine Magnée	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Philippe De Longueville	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Johan Dekens	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	Nomination en tant qu'administrateur le 20/06/2019 avec effet au 01/07/2019
Sophie Misselyn	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	Nomination en tant qu'administrateur le 20/06/2019 avec effet au 01/07/2019
Michel Luttgens	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	Nomination avec effet au 01/12/2019

Au niveau des administrateurs non exécutifs le lecteur est renvoyé à la liste reprise au point

« 36 Objectifs et gestion des risques » du présent rapport.

### 5.1.2 Transactions conclues avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont réalisées au prix de marché. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Groupe P&V n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. Cette évaluation est effectuée lors de chaque clôture en examinant la situation

financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

A noter qu'aussi bien en 2018 qu'en 2019, il n'existe aucune créance ou dette envers les parties liées.

Enfin, il n'y a eu aucune transaction avec des parties liées en 2019.

### 5.1.3 Compensations aux parties liées : Comité de Direction

Le tableau ci-dessous résume les sommes attribuées par le Groupe P&V au titre des rémunérations de toutes natures et autres

avantages accordés aux membres du Comité de Direction au titre de chacun des exercices présentés<sup>7</sup>.

<sup>7</sup> Les montants alloués en 2018 comprennent les indemnités de départ octroyées à deux membres du Comité de direction.

En milliers €	2019	2018
Avantages à court terme	1.817	3.723
Avantages postérieurs à l'emploi	410	688
<b>Total compensation des membres du comité de direction</b>	<b>2.227</b>	<b>4.411</b>

Les avantages à court terme incluent le montant des rémunérations versées aux membres du Comité de Direction.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent au montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées à des fins de

versement des pensions du Comité de Direction.

Le montant des rémunérations et des jetons de présence attribués aux administrateurs non exécutifs sur base d'une participation aux réunions des Conseils est le suivant :

En milliers €	2019	2018
Jetons de présence	360	391

#### 5.1.4 Intérêt opposé

Le Conseil d'administration n'a pas été appelé à prendre une décision ou à se prononcer sur une opération génératrice de conflit d'intérêt

direct ou indirect de nature patrimoniale opposé à l'intérêt de la société dans le chef d'un administrateur.

## 5.2 Objectifs et politiques de gestion des risques

### 5.2.1 Dispositif de gestion des risques.

Le Groupe P&V a mis en place un dispositif de Gestion des risques qui comprend l'ensemble des stratégies, processus et procédures nécessaires pour identifier, suivre, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels le Groupe P&V est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques, au niveau individuel et agrégé. Ce dispositif s'articule autour des dimensions suivantes :

Un ensemble structuré de politiques de risque de niveau stratégique, tactique et opérationnel définit le cadre des règles qui régissent la gestion des risques. Elles couvrent l'ensemble des risques du Groupe P&V.

Les politiques contribuent à préciser le lien entre les objectifs du Groupe P&V et la stratégie de gestion des risques.

Au niveau de sa structure de gestion, P&V Assurances a organisé une séparation entre d'une part, la conduite des activités qui est confiée à un Comité de direction et d'autre part,

la définition de la stratégie générale qui revient au Conseil d'administration.

- Ainsi, le Comité de Direction est chargé de la gestion opérationnelle, de la mise en œuvre du système de gestion des risques et de la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle adéquate, dans les limites de la stratégie générale définie par le Conseil d'administration. Cette gestion opérationnelle se concrétise par un transfert de compétences du Conseil d'administration au Comité de Direction et englobe toutes les compétences de direction du Conseil d'administration, à l'exception de celles explicitement réservées par la loi au Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration définit la stratégie générale de l'entreprise, la politique en matière des risques et exerce la surveillance des activités de l'entreprise. D'une manière générale, il pose tous les

actes qui lui sont réservés en vertu du Code des sociétés.

Plusieurs comités spécialisés du Conseil d'administration ont été mis en place :

- Le Comité d'audit exerce les missions qui lui sont dévolues par l'article 49 de la Loi Solvabilité II. Il s'assure du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société.
- Le Comité des risques conseille le conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs et assiste le conseil d'administration dans sa fonction de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le comité de direction.

Depuis le 1er juillet 2019 et en accord de la BNB, ces deux comités ont fusionné en un seul comité, le Comité d'audit et des risques.

- Le Comité de rémunération a pour mission d'assister le conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de direction.
- Le Comité de nomination a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique Fit & Proper des administrateurs et membres du Comité de direction.

Le Comité d'audit et des risques est majoritairement composé d'administrateurs indépendants répondant aux critères fixés par l'ancien article 526ter du Code des Sociétés.

Collectivement, les membres du Comité d'audit et des risques disposent d'une compétence générale dans le domaine des

activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit. Au moins un de ses membres dispose d'une compétence individuelle en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'Audit et des risques disposent individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de l'entreprise.

Dans le souci permanent d'optimisation de son fonctionnement, le Conseil d'administration effectue tous les ans une évaluation de son effectif, de sa composition et de son fonctionnement. Lors de cette évaluation, le Conseil d'administration procède notamment à l'évaluation de ses besoins et ceux de ses Comités spécialisés en termes de connaissances, expériences et spécialisations au regard du profil de compétences collectif défini pour le Conseil d'administration. Il s'assure en outre que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exercice de leur mandat et continuent à justifier de l'honorabilité professionnelle requise pour la fonction.

Les principes appliqués quant à la politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de Direction sont les suivants :

- La rémunération des administrateurs et des membres du Comité de direction est déterminée par le Conseil d'administration sur avis du Comité de rémunération.
- La rémunération des administrateurs non exécutifs (en ce compris les administrateurs indépendants) consiste en une rémunération fixe et en jetons de présence pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle ils ont assisté. Les membres des comités spécialisés bénéficient d'une rémunération fixe et de jetons de présence supplémentaires dont le montant varie selon le comité auquel ils

appartiennent. Le montant des jetons de présence et des rémunérations fixes peut être réévalué en fonction de l'évolution du marché et de l'évolution des responsabilités. Il n'est aucunement lié aux résultats de l'entreprise.

➤ La rémunération des membres du Comité de Direction est axée sur la collégialité et s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace des risques. Elle se compose :

- d'une rémunération fixe déterminée en fonction des niveaux pratiqués sur le marché. Le montant de cette rémunération est identique pour chaque membre du Comité de direction, hormis le Président qui bénéficie à ce titre d'une rémunération supérieure ;
- d'une rémunération variable déterminée sur la base d'une évaluation a posteriori effectuée en fonction de la situation de l'entreprise et de la qualité de sa gestion. La rémunération variable est de maximum 25 % de la rémunération fixe.

### 5.2.1.1 *Les instances*

Au 31 décembre 2019, les instances du Groupe P&V étaient composées comme suit :

#### **Conseil d'administration**

(\*) Administrateur indépendant

Administrateurs non exécutifs :

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Filip ABRAHAM (\*)
- Eric BERTHOUX
- Paul CALLEWAERT
- Victor FABRY
- Yves GODIN
- Patrick MARNEF
- Jean-Paul PHILIPPOT (\*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (\*)
- Alain THIRION
- Bruno THIRION
- Phillip VANDERVOORT (\*)

- Patrick VERERTBRUGGEN

- Nico WYCKAERT

Administrateurs exécutifs :

- Philippe DE LONGUEVILLE
- Martine MAGNEE
- Hilde VERNAILLEN
- Sophie MISSELYN
- Johan DEKENS
- Michel LUTTGENS

#### **Comité d'audit et des risques**

- Jean-Paul PHILIPPOT (\*), Président
- Filip ABRAHAM (\*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (\*)
- Phillip VANDERVOORT (\*)

#### **Comité de rémunération**

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Victor FABRY
- Jean-Paul PHILIPPOT (\*)

#### **Comité de nomination**

- Jean-Pascal LABILLE, Président
- Paul CALLEWAERT
- Patrick MARNEF
- Jean-Paul PHILIPPOT (\*)
- Alain THIRION
- Nico WYCKAERT

#### **Comité de Direction**

- Hilde VERNAILLEN, Président
- Johan DEKENS
- Philippe DE LONGUEVILLE
- Michel LUTTGENS
- Martine MAGNEE
- Sophie MISSELYN

#### **Commissaire**

KPMG Réviseurs d'entreprise représentée par Karel TANGHE

### 5.2.1.2 *Gouvernance des risques*

Les chartes et politiques précisent la gouvernance en place au sein du Groupe P&V. Celle-ci a été définie de manière à assurer une

cohérence entre la stratégie de gestion des risques et sa mise en œuvre concrète sur le terrain notamment via l'intégration du Dispositif de Gestion des risques aux processus organisationnels et décisionnels et cela à tous les niveaux de prise de décision.

#### 5.2.1.3 Méthodologies

Les chartes et politiques décrivent les méthodes employées dans le cadre de la gestion et l'évaluation des risques tant quantitative que qualitative.

Conformément à la politique de Gestion des Risques Non Financiers, l'évaluation qualitative des risques repose principalement sur un processus d'évaluation des risques et de la qualité des contrôles opérationnels par les équipes opérationnelles mêmes (« Internal Control / Risk and Control Self-Assessment »). Ce processus est aussi un composant clé du processus ORSA décrit dans la Politique ORSA.

En termes d'évaluation quantitative des risques, le Groupe P&V a, dans le cadre du Pilier I relatif à Solvabilité II, opté pour l'approche standard tout en vérifiant dans le cadre de l'ORSA la pertinence pour le Groupe P&V des hypothèses sous-tendant la formule standard. Cette approche est décrite dans la Politique ORSA.

#### 5.2.1.4 Mise en œuvre et opérations

Les chartes, politiques, guidelines et autres notes d'instructions et procédures décrivent la manière dont le Dispositif de Gestion des risques est appliqué sur le terrain.

La mise en œuvre et l'application au niveau des activités opérationnelles de l'entreprise du

Dispositif de Gestion des risques sont basées sur un strict respect des rôles et responsabilités des 3 lignes de défenses.

#### 5.2.1.5 Reporting

Les différentes politiques décrivent les rapports mis en place pour assurer une gestion active, cohérente et transparente des risques concernés ainsi que les destinataires de ces rapports.

Parmi ces rapports figurent notamment les rapports ORSA, RSR et SFCR à destination du Comité de Direction et du Conseil d'administration qui permettent d'évaluer le niveau et l'évolution du profil de risque de l'entreprise vis-à-vis de sa capacité d'absorption des risques en tenant compte de son appétence au risque.

#### 5.2.1.6 Revue

Le Dispositif de Gestion des risques intègre une revue périodique par le Comité de Direction, au moins une fois par an, de son efficacité au regard des objectifs poursuivis, tant stratégiques que réglementaires. Ses conclusions sont notamment reprises dans son rapport annuel relatif à l'efficacité de la gouvernance.

### 5.2.2 Principaux risques et incertitudes

Le schéma ci-après reprend de manière synthétique les risques auxquels le Groupe P&V est soumis tels qu'identifiés dans le cadre des évaluations périodiques des risques, et en particulier dans le cadre de sa propre évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Risque d'Assurances en Non-Vie	Risque d'Assurances en Vie	Risque d'Assurances en Santé	Risque Marché	Risque de Défaut / Contrepartie	Risque Opérationnel	Risque de Liquidité	Risque Stratégiques et de Réputation
Primes et Provisionnement	Mortalité	Santé SLT	Taux d'intérêt	Réassurance	Opérationnel	Financement	Stratégique
Catastrophe Non-Vie	Longévité	Santé Non-SLT	Actions	Instruments Dérivés	Conformité	Liquidité de marché	Réputation
Chute	Frais Vie	Catastrophe	Immobilier	Autres	Risque Modèle		
	Rachat		Spread				
	Catastrophe Vie		Change				
			Concentration				
			Base				

Schéma - Taxonomie des risques du Groupe P&V

Un ensemble structuré de politiques de risque de niveau stratégique, tactique et opérationnel définit le cadre des règles qui régissent la gestion des risques. Elles couvrent l'ensemble des risques de la taxonomie du Groupe P&V.

Les principaux risques auxquels le Groupe P&V est soumis sont :

- Les risques de marché et en particulier les risques liés à un environnement de taux bas (surtout pour ce qui concerne les portefeuilles d'assurance Vie présentant des taux d'intérêt garantis élevés et des durations longues) ainsi que les risques d'actions et de spreads de crédits obligataires ;
- Les risques d'assurance qui sont les risques de souscription, de sous-provisionnement et le risque catastrophique en Non-vie ;
- Les risques dits non financiers qui sont principalement liés aux adaptations nécessaires face aux diverses évolutions de son environnement (réglementaires, économiques, socio-politiques, techniques).

Des plans d'atténuation de ces risques sont mis en place et font l'objet d'un suivi régulier au travers de la gouvernance en place.

### 5.2.2.1 Risques de marché

Il s'agit du risque lié au niveau ou à la volatilité du prix de marché des instruments financiers

ayant un impact sur la valeur des actifs et des passifs de l'entreprise concernée. Ils reflètent adéquatement la non-congruence qui existe structurellement entre les actifs et les passifs. Les risques de marché les plus importants pour le Groupe P&V sont décrits ci-après.

La gestion de ces risques ainsi que du risque de liquidité est encadrée par une politique d'investissement et ALM qui fixe notamment les cibles et bornes d'allocation stratégique des différentes classes d'actif. L'allocation stratégique des actifs est établie de manière à optimiser sur le long terme le couple risque / return sous certaines contraintes contractuelles, commerciales et réglementaires compte tenu du cadre d'appétence au risque du Groupe P&V.

Cette politique comprend également un ensemble de limites pour gérer les risques de crédit et de concentration.

- Le risque sur taux d'intérêt :

Il s'agit du risque de pertes résultant des mouvements des taux d'intérêt et de leur impact sur les flux de trésorerie futurs. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence sur l'actif et le passif de telle sorte que l'impact des variations des taux d'intérêt sur la valeur économique de

l'entreprise dépendra de la façon dont les actifs et les passifs sont matchés.

- Le risque sur actions :

Il s'agit du risque de pertes en capital induit par la baisse du cours des actions détenues en portefeuille. Le risque sur actions est également relatif à l'absence de rendement sur ce poste d'actif par l'absence de dividendes distribués non compensée par une augmentation suffisante de la valeur de marché de l'actif.

- Le risque de spread de crédit :

Ce risque est lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.

#### 5.2.2.2 Risques d'assurance

La gestion de ces risques est encadrée par une politique d'assurance et par une politique de réassurance. La politique d'assurance définit le cadre et les attentes en matière de design de produit et définit le cadre de la gestion des risques d'assurance. Elle sert de fil conducteur aux différentes politiques de produits d'assurance qui constituent à leur tour un outil guidant l'activité sur le plan commercial, au niveau technique et opérationnel et en termes de gestion des risques.

Les risques d'assurance Non-vie se composent :

- du risque que les primes demandées aux assurés ne soient pas suffisantes ;
- du risque que les provisions techniques servant à couvrir les engagements vis-à-vis des assurés (principalement les futurs sinistres et prestations de pension) ne soient pas suffisantes ;
- du risque de catastrophe impliquant de nombreux assurés ;

- du risque lié aux chutes des contrats, c'est-à-dire les contrats non-renouvelés.

Les risques d'assurance Vie comprennent :

- le risque que le nombre de décès couverts par des contrats soit supérieur aux évaluations ;
- le risque que l'espérance de Vie des assurés couverts par un contrat pension soit supérieure aux évaluations ;
- le risque lié aux frais futurs de gestion des contrats qui peuvent être supérieurs aux budgets ;
- le risque lié aux chutes des contrats, c'est-à-dire les contrats résiliés avant échéance ;
- le risque de catastrophe impliquant de nombreux assurés ;

Les risques d'assurance Santé sont de même nature que les risques d'assurance Vie et d'assurance Non-vie.

#### 5.2.2.3 Risque d'assurance Vie et santé « rente »

Les principaux risques concernés pour le Groupe P&V sont les suivants :

- Risque de mortalité :

Le risque de mortalité est lié à une augmentation du montant des indemnités que la compagnie doit payer qui résulterait du fait que les assurés ne vivent pas aussi longtemps que prévu. Cela peut notamment survenir pour des contrats de type assurances temporaires et soldes restant dus.

- Risque d'invalidité-incapacité

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux d'invalidité, de maladie et de morbidité. Dans nos portefeuilles d'assurance, cela concerne principalement des garanties

complémentaires comprises dans certains contrats d'assurance Vie.

- Risque de dépenses :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des dépenses encourues pour la gestion des contrats d'assurance Vie. Il s'agit d'un risque relativement important par rapport aux autres risques d'assurance en Vie compte tenu du niveau des frais généraux relatifs à l'activité en question.

- Risque de rachat :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le niveau, l'évolution tendancielle ou la volatilité des taux de réduction, d'échéance et de rachat des polices.

- Risque de catastrophe :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou irréguliers, qui pèse sur les hypothèses en matière de prix et de provisionnement. Il s'agit essentiellement d'un risque de cumul.

#### 5.2.2.4 *Risque d'assurance Non-vie et santé autre que rente*

- Risque de tarif et provisionnement :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de fluctuations affectant le moment de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés (risque de tarif), ainsi que le moment de survenance et le montant des règlements de sinistres (risque de

provisionnement). Le risque de tarif et de provisionnement constitue le deuxième risque le plus important en termes de quantification après les risques financiers.

Risque de tarif en Non-vie concerne principalement le risque relatif à une inadéquation des tarifs appliqués aux différents portefeuilles. Hormis les risques catastrophiques pris en compte dans une catégorie spécifique (voir ci-dessous), la maîtrise de ces risques se fait au travers de consignes claires et strictes au niveau de la politique d'acceptation et de sélection des risques et de leur tarification. Des contrôles réguliers sont effectués par des actuaires spécialisés sur base d'outils d'analyse statistique afin de veiller à un ajustement adéquat des conditions proposées.

Le risque de sous-provisionnement en Non-vie concerne principalement les provisions qui sont constituées dès la déclaration d'un sinistre. Le département « sinistres » évalue ces provisions de manière forfaitaire ou analytique, c'est à dire dossier par dossier, selon des procédures détaillées. A chaque étape du dossier, les évaluations des montants à payer sont révisées compte tenu notamment de l'apparition d'informations complémentaires. Des provisions pour sinistres survenus non encore déclarés (IBNR) sont également constituées.

Le risque dont il est question ici est celui d'une insuffisance de ces provisions par rapport aux montants d'indemnisation qui devront in fine être effectivement payés. Ce risque est principalement important pour certaines branches d'activité pour lesquelles il faut parfois un temps très long avant que le montant total de l'indemnité puisse être déterminé (ex. en RC dommages corporels).

Diverses méthodes statistiques et actuarielles sont utilisées pour vérifier la suffisance de ces provisions. Un avis

indépendant est émis par la Fonction actuarielle quant à la suffisance des provisions.

- Risque de catastrophe :

Ce risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance résulte de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses en matière de prix et de provisionnement. Le risque réside dans le fait que suite à un seuil événement, un grand nombre de risques soient touchés simultanément.

Ce risque est principalement lié à la survenance d'événements naturels en Incendie et DM Auto et non naturels en Incendie, dans ce cas, on parle de « man's made peril ».

L'impact d'un tel risque est fortement limité grâce à la mise en place d'un programme de réassurance prudent, spécifiquement adapté aux risques couverts et qui est revu annuellement.

- Risques non-financiers

Le risque dit « non financier » est par abus de langage le risque couvrant le risque opérationnel ainsi que les risques stratégiques et de réputation. La gestion de ces risques est encadrée par une politique spécifique qui précise les objectifs et la stratégie relatifs à la gestion de ces risques.

Dans le cadre de son évaluation interne des risques et de la solvabilité, le Groupe P&V procède à une évaluation de ces risques et le cas échéant, des plans d'action d'atténuation sont mis en œuvre. Les principaux risques non-financiers identifiés dans le cadre de l'évaluation menée en 2019 sont principalement liés aux adaptations nécessaires face aux diverses évolutions de son environnement (réglementaires, économiques, socio-politiques, techniques).

De manière plus précise et reprenant ainsi les conclusions de l'ORSA 2019, cela concerne les risques suivants :

- Politique RH non adaptée aux évolutions constatées
- Risque d'exécution des programmes de transformation
- Risque lié aux évolutions technologiques
- Risque de tiers (third party risk) relatif aux activités externalisées
- Risque de conformité

- Risque opérationnel :

Ce risque de perte résulte :

- de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs ;
  - de la non-conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
  - ainsi que l'inadéquation des modèles d'évaluation des risques.
- Risque stratégique :

Ce risque de perte ou de changement de valeur résulte de l'incapacité à implémenter les business plans et stratégies appropriés, de prendre des décisions, d'allouer des ressources, ou de s'adapter aux changements de l'environnement business.

- Risque de réputation :

Il s'agit du risque qu'une publicité négative concernant les pratiques de business de l'entreprise ou concernant les associations qu'elle entretient avec des tiers, qu'elles soient fondées ou non, ne porte préjudice à la confiance en son intégrité dont elle bénéficie.

### 5.3 Evénements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration est particulièrement attentif à l'épidémie de coronavirus qui sévit au niveau mondial depuis le début de l'année 2020.

Une série de mesures appropriées ont été mises en place afin d'éviter autant que faire se peut la propagation du virus au sein du personnel et ce compte tenu des recommandations des Autorités.

Ces mesures visent à protéger la santé et la sécurité du personnel, mais également à garantir la continuité de nos missions et le respect de nos engagements vis-à-vis de nos assurés, bénéficiaires et coopérateurs.

Le Conseil d'administration s'est assuré que le Comité de direction suit de près les évolutions et les conséquences de l'épidémie sur l'activité de la société et qu'il prend les mesures adéquates en vue de maintenir la continuité et réduire les impacts financiers.

Compte tenu des incertitudes et des développements en cours, l'organe de gestion ne peut pas estimer de manière précise et fiable l'impact quantitatif de cette pandémie sur l'activité commerciale.

Toutefois, sur base de la clôture trimestrielle des comptes au 31 mars 2020, il peut affirmer que la société dispose de la solvabilité (ratio de 221% fin mars 2020 contre 182 % fin 2019) et de liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements.

Le Groupe P&V et IMA ont décidé de vendre 33 % des titres de la société Ima Benelux à la société Ethias. Cette cession a été agréée par décision du Conseil d'Administration de la société du 04 décembre 2019. Le transfert de propriété et de jouissance des actions a été réalisée au 1er janvier 2020. Suite à cette opération, le taux de participation de P&V s'élève à 33,00 % dans le capital d'IMA Benelux.

### 5.4 Ressources humaines

Au 31 décembre 2019, l'effectif salarié des compagnies d'assurance du Groupe P&V

compte 1.542 personnes contre 1.531 personnes au 31 décembre 2018.

	2019		2018	
	Nombre	ETP*	Nombre	ETP*
P&V Assurances	1.542	1.438,8	1.531	1.425,4
Arces	-	-	-	-
Autres sociétés	26	24,1	36	33,6
<b>Total groupe</b>	<b>1.568</b>	<b>1.462,9</b>	<b>1.567</b>	<b>1.459,0</b>

\*ETP : Equivalent Temps Plein

## 5.5 Actifs et passifs éventuels

Le Conseil d'administration n'a pas eu à connaître, durant l'exercice 2019, de litiges non repris par ailleurs dans ces états financiers.

## 5.6 Mise en garde concernant les déclarations prospectives

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS implique l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle oblige la direction à exercer des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe P&V, à effectuer des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations et ces hypothèses sont

basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe P&V estime raisonnable en fonction des circonstances. Les résultats ainsi obtenus servent de base à l'évaluation de la valeur comptable des actifs et passifs lorsqu'elle ne peut pas être déduite simplement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées et révisées chaque année.

Poste concerné Actif	Incertitudes liées aux estimations
Instruments Financier - Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le modèle d'évaluation utilisé</li> <li>- Le marché inactif</li> </ul>
Instruments Financier - Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le modèle d'évaluation utilisé</li> <li>- Utilisation de données non observables sur le marché</li> <li>- Le marché inactif</li> </ul>
Immobilisations incorporelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détermination de la durée d'utilité</li> </ul>
Immeubles de placement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle</li> <li>- Utilisation de données non observables sur le marché (évaluation de la juste valeur)</li> </ul>
Entreprises associées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs, les activités opérationnelles et les évolutions du marché</li> </ul>
Immeubles d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Immeubles d'exploitation évalués à la juste valeur sur base de données non observables sur un marché inactif</li> </ul>
Immobilisations corporelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation de la durée de vie des autres immobilisations corporelles</li> </ul>
Impôts différés - Actif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation de l'écart de juste valeur des instruments financiers sur base de données non observables sur le marché (effet indirect)</li> <li>- Interprétations de réglementations fiscales complexes</li> <li>- Comptabilisation et timing des revenus taxables futurs</li> </ul>
Poste concerné Passif	Incertitudes liées aux estimations
Dettes relatives aux contrats d'assurance Vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hypothèses actuarielles utilisées</li> <li>- Les taux utilisés lors du test de suffisance du passif</li> <li>- Profil de réinvestissement du portefeuille de placements, spread de risque de crédit et échéance lors de la détermination de l'ajustement LAT en comptabilité reflet</li> </ul>
Dettes relatives aux contrats d'assurance Non-vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La disponibilité d'informations sur les sinistres pour les provisions pour sinistres</li> </ul>
Dettes financières - contrats d'investissement (uniquement contrats avec participation bénéficiaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le modèle d'évaluation utilisé</li> <li>- Utilisation de données non observables sur le marché</li> <li>- Le marché inactif</li> </ul>
Dettes financières (instruments financiers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le modèle d'évaluation utilisé</li> <li>- Utilisation de données non observables sur le marché</li> <li>- Le marché inactif</li> </ul>
Pensions et autres obligations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hypothèses actuarielles</li> <li>- Taux d'actualisation utilisé</li> <li>- Inflation/salaires</li> </ul>
Provisions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés</li> <li>- Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation</li> </ul>
Impôts différés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation de l'écart de juste valeur sur base de données non observables sur le marché (effet indirect)</li> <li>- Interprétations de réglementations fiscales complexes</li> </ul>

## 5.7 Honoraires du commissaire

(Montants hors TVA)

En milliers €	2019	2018
<b>Emoluments du (des) commissaire(s)</b>	<b>609</b>	<b>600</b>
Autres missions d'attestation	36	142
Missions de conseils fiscaux	30	13
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	-	-
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)</b>	<b>66</b>	<b>155</b>
<b>Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total émoluments</b>	<b>674</b>	<b>756</b>

Le contrôle des états financiers consolidés du Groupe P&V est effectué par le commissaire « Kleyneveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG)

Bedrijfsrevisoren cvba / Réviseurs d'Entreprises scrl ». La société KPMG est représentée par Mr. Karel Tanghe.

## 6 Déclaration des personnes responsables

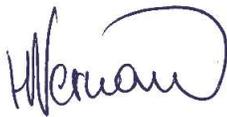
Les soussignés, Hilde VERNAILLEN, Administrateur et Président du Comité de direction et Martine MAGNEE, Administrateur et Membre du Comité de direction, déclarent qu'à leur connaissance :

- les comptes consolidés annuels pour l'exercice 2019, sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (« IFRS ») et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée et des résultats consolidés

du Groupe P&V Assurances et de ses filiales comprises dans la consolidation ;

- Ces comptes donnent un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours de l'exercice 2019, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe P&V est confronté.

Bruxelles, le 28 mai 2020



**Hilde Vernailen**



**Martine Magnée**

## 7 Rapport des auditeurs sur les états financiers consolidés



### Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de P&V Assurances SC (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 20 juin 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de P&V Assurances SC durant quatre exercices consécutifs.

#### Rapport sur les comptes consolidés

##### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent la situation financière consolidée au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de la situation financière consolidée s'élève à 21.237.163 milliers d'EUR et le compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 63.366 milliers d'EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### *Observation - Evénements survenus après la clôture de l'exercice - COVID-19*

Nous attirons l'attention sur l'annexe 5.3 des comptes consolidés où les conséquences éventuelles de la crise du COVID -19 sur les opérations et la situation financière du Groupe sont décrites.

Cette observation ne modifie pas notre opinion.

#### *Points-clés de l'audit*

Les points-clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### Valorisation des dettes relatives aux contrats d'assurance vie et d'investissement

Nous référons aux rubriques « Dettes relatives aux contrats d'assurance », « Dettes financières – contrats d'investissement avec PB » et « Dettes financières – contrats d'investissement sans PB » de la situation financière consolidée des comptes consolidés ainsi qu'à l'annexe 3.12 « Dettes relatives aux contrats d'assurance et dettes d'assurance ».

#### *Description*

Au 31 décembre 2019, le Groupe présente 17.009.773 milliers d'EUR de dettes relatives aux contrats d'assurance et d'investissement dont 14.614.533 milliers d'EUR de dettes relatives à l'activité vie. Ces dettes sont calculées sur la base de techniques actuarielles telles que définies par la loi et qui sont basées sur des tables de mortalité pré-spécifiées ainsi que sur d'autres paramètres résultant des contrats. Ces passifs représentent un élément majeur de la situation financière consolidée du Groupe.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

A chaque date de clôture, l'adéquation des dettes relatives aux contrats d'assurance vie et d'investissement est également vérifiée sur la base d'un test de suffisance effectué conformément à la norme IFRS 4 « Passif de contrats d'assurance ». Ces dettes sont augmentées à concurrence du montant de l'insuffisance éventuelle résultant du test de suffisance. Les modèles actuariels utilisés dans le cadre du test de suffisance sont complexes et le processus de détermination des hypothèses au sein de ces modèles nécessite du jugement étant donné que la meilleure estimation des hypothèses actuelles est prise en considération (et non plus les paramètres résultant de la loi et des conditions contractuelles). Le jugement exercé dans le processus de détermination des hypothèses peut avoir un impact significatif sur le résultat du test de suffisance.

De plus, les principes comptables du Groupe prennent également en considération l'application de la comptabilité reflet (une option définie dans la norme IFRS 4), et par conséquent la reconnaissance éventuelle d'un passif supplémentaire qui résulterait de l'application de la comptabilité reflet, le cas échéant (ci-après « provision reflet »). Pour les contrats d'assurance vie et d'investissements avec participations bénéficiaires qui sont soumis à la norme IFRS 4, cette provision reflet est déterminée, comme étant le montant des plus-values non-réalisées nettes des investissements en obligations allouées à ces contrats.

#### *Nos procédures d'audit*

Assistés de nos actuaires et spécialistes IT, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus actuariel pour la détermination des dettes liées aux contrats d'assurance et d'investissements ainsi que ceux liés au test de suffisance.
- Evaluation de la pertinence des techniques actuarielles utilisées pour le calcul des passifs résultant des contrats d'assurance et investissements ainsi que des hypothèses retenues (qui sont basées sur des exigences légales et contractuelles).
- Evaluation de l'analyse des mouvements des dettes résultant des contrats d'assurance et d'investissement préparée par la direction (« Analyse Fourret »), et le cas échéant, analyse des éléments de réconciliation significatifs.
- Recalcul des dettes résultant des contrats d'assurance et investissements pour un échantillon de contrats.
- Evaluation de la consistance des techniques actuarielles retenues pour le test de suffisance par rapport aux années précédentes en ce compris le fait que les changements apportés aux modèles actuariels (y inclus les hypothèses sous-jacentes) soient cohérents avec notre compréhension de l'évolution des activités du Groupe et nos prévisions découlant de notre expérience du marché.
- Analyse comparative des hypothèses utilisées dans le test de suffisance avec les observations du passé et les données observables de marché.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Evaluation des résultats du test de suffisance, y compris une comparaison des résultats d'une période de clôture à une autre.
- Consultation des rapports émis par la fonction actuarielle y compris les fondements de ses conclusions et prise en considération de celles-ci dans notre évaluation des risques.
- Evaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calcul ainsi que des données provenant des systèmes informatiques clés utilisés pour le calcul des dettes résultant de contrats d'assurance et de contrats d'investissement.
- Recalcul de la provision reflète sur la base de données (plus-values non-réalisées nettes sur obligations) dérivées du système informatique de gestion des investissements.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les comptes consolidés.

#### Valorisation des dettes relatives aux contrats d'assurance non-vie

Nous référons aux rubriques « Dettes relatives aux contrats d'assurance » de la situation financière consolidée des comptes consolidés ainsi qu'à l'annexe 3.12 « Dettes relatives aux contrats d'assurance et dettes d'assurance ».

#### *Description*

Au 31 décembre 2019, le Groupe présente 2.395.239 milliers d'EUR de dettes relatives aux contrats d'assurance non-vie. L'estimation de ces dettes implique l'utilisation de techniques actuarielles et nécessite du jugement étant donné que cette estimation est basée sur l'expérience de sinistres passés, la connaissance d'événements existants, les prévisions de développements futurs et les modalités des polices d'assurances pertinentes.

Les estimations doivent être établies pour le coût ultime attendu des sinistres à la date du bilan ainsi que pour le coût ultime attendu des sinistres encourus mais non déclarés (IBNR) à la date du bilan. Ces estimations sont sensibles à plusieurs facteurs et incertitudes et nécessitent du jugement pour la détermination des hypothèses sous-jacentes.

#### *Nos procédures d'audit*

Assistés de nos actuaires et de nos spécialistes IT, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus actuariel pour la détermination des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie.
- Evaluation de la pertinence et de la consistance des techniques actuarielles utilisées pour toutes les branches d'activité (y inclus les hypothèses sous-jacentes) par rapport aux années précédentes en ce compris le fait que les changements apportés aux modèles actuariels soient cohérents avec notre compréhension de l'évolution des activités et nos prévisions découlant de notre expérience du marché.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Calcul indépendant des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie pour les principales branches d'activité (auto, incendie, responsabilité civile et accident du travail) sur la base de techniques actuarielles reconnues pour ces types d'activité. Nous avons comparé les résultats de notre calcul indépendant avec les montants déterminés par le Groupe, et nous avons obtenu de la documentation justificative pour les différences significatives observées.
- Evaluation que les dettes résultant de contrats d'assurance non-vie ont été calculées en accord avec les règles de réservation déterminées par le Groupe.
- Appréciation de la pertinence des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie par une analyse des résultats des développements des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie.
- Analyse des résultats du test de suffisance, y compris une comparaison des résultats d'une période de clôture à l'autre. Nous avons également comparé les résultats de notre calcul indépendant des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie avec les résultats du test de suffisance.
- Consultation des rapports émis par la fonction actuarielle y compris les fondements de ses conclusions et prise en considération de celles-ci dans notre évaluation des risques.
- Evaluation de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calculs ainsi que des données provenant des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul des dettes résultant de contrats d'assurance non-vie.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les comptes consolidés.

#### Evaluation des instruments financiers

Nous référons à la rubrique « Instruments financiers » de la situation financière consolidée des comptes consolidés ainsi qu'à l'annexe 3.4 « Instruments financiers ».

#### *Description*

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient 19.950.678 milliers d'EUR d'instruments financiers, représentant 94% du total de l'actif. L'évaluation des instruments financiers à leur juste valeur, ainsi que les montants y relatifs mentionnés dans l'annexe, sont basés sur une série de données. La plupart de ces données correspondent à des prix et taux directement observables sur des marchés liquides. Lorsqu'il n'y a pas de données observables sur le marché, des estimations sujettes à un plus grand degré de jugement sont alors développées.

La juste valeur des investissements est une donnée utilisée dans le cadre du test de suffisance, et par conséquent a un impact direct sur l'évaluation de la provision reflet (voir ci-dessus).



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

#### *Nos procédures d'audit*

Assistés de nos spécialistes en valorisation, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles relatifs au processus de valorisation des instruments financiers.
- Evaluation de la valorisation des investissements individuels du Groupe. Lorsque des données de marché observables sont disponibles (valorisation de niveau 1 et niveau 2), nous avons comparé les prix utilisés par le Groupe avec ceux provenant de sources externes indépendantes. Pour les investissements de niveau 3, nous avons évalué sur base d'un échantillon le caractère approprié des modèles de valorisation ainsi que des données incluses dans ces modèles et, lorsque c'était possible, nous avons comparé ces données avec des données disponibles dans le marché.
- Analyse des évolutions significatives des justes valeurs ainsi que des plus et moins-values non-réalisées d'une année sur l'autre.
- Analyse des réductions de valeurs par l'évaluation du caractère permanent des positions présentant des pertes non-réalisées significatives et par l'évaluation de l'application adéquate des règles d'évaluations y relatives.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les comptes consolidés.

#### *Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés*

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

### *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

#### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### **Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur différents cadres de référence européens et internationaux (notamment « *OECD Guidelines* »). Conformément à l'article 3:80 §1, 1<sup>er</sup> alinéa, 5° du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux cadres de référence précités.

#### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes des comptes consolidés.



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société P&V Assurances SC sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

*Autre mention*

— Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 29 mai 2020

KPMG Réviseurs d'Entreprises  
Commissaire  
représentée par



Digitally  
signed by  
Karel Tanghe  
(Signature)

Karel Tanghe  
Réviseur d'Entreprises